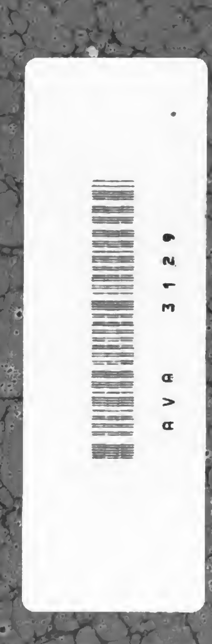



Bibliothèque
de
M.r le Comte de Kersaint
EX DONO
GIUSEPPE D'AYALA
MARQUIS DE VALVA
DE LAUSANNE
BIBLIOTHÈQUE


AVA 3129

L'HOTEL DE BEAUVAIS

(RUE SAINT-ANTOINE).



BRUXELLES
IMPRIMERIE DE A. MERTENS ET FILS,
Rue de l'Escalier, 22.



L'HÔTEL DE BEAUVAIS

RUE SAINT ANTOINE,

PAR

JULES COUSIN.



Etat actuel.

PARIS,

REVUE UNIVERSELLE DES ARTS.

1864.



RUE ST. ANTOINE Hôtel Beauvais

MONOGRAPHIES PARISIENNES.

L'HOTEL DE BEAUVAIS

(RUE SAINT-ANTOINE).

ESQUISSE HISTORIQUE,

PAR

JULES COUSIN,

SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE A L'ARSENAL.



PARIS

REVUE UNIVERSELLE DES ARTS,

—

1865

TIRÉ A CENT CINQUANTE EXEMPLAIRES.

Nº 101



A MONSIEUR PAUL LACROIX

CONSERVATEUR A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

DIRECTEUR DE LA *Revue Universelle des Arts.*

HOMMAGE AFFECTUEUX

De son très-humble Collaborateur
et Collègue indigne,

JULES COUSIN.

I.

LES BEAUVAIS.

Catherine-Henriette Bellier, fille de *Philandre*, première femme de chambre de la reine Anne d'Autriche (1), entra fort jeune au service de cette princesse et succéda bientôt à sa mère dans l'exercice de sa charge.

En 1634, elle épousait à Saint-Germain-en-Laye Pierre Beauvais ou *de* Beauvais, selon l'usage qui donnait *d'office* la particule à tous ceux qui approchaient les personnes royales. Le futur était, dit la chronique, simple marchand de rubans au Palais (2); quant à la candide fiancée, qui, suivant l'expression de Montglat, « n'était pas ennemie de nature », elle vivait depuis son enfance dans un milieu d'élégance et de galanterie trop favorable à ses instincts pour qu'une union bourgeoise pût lui paraître bien désirable. Quelles circonstances amenèrent donc la conclusion de ce mariage? Nous n'avons pas à cet égard de document précis; mais certains indices nous permettraient, à la rigueur, de le deviner. « *La ville de Beauvais*, dit un pamphlet du temps, a eu des gens « de très grande condition pour gouverneurs, entre autres un « commandeur de Malte qui y a laissé une belle *infanterie* » (3).

Ce commandeur de Malte qui ne pouvait — pas plus qu'il ne voulait sans doute — reconnaître pour sienne cette *infanterie*,

(1) *Mercure galant*, août 1690. — C'est cette Philandre dont il est question dans le *Journal du cardinal de Richelieu*, sous le nom de Mme Bellier : « Le 3 may (1631) Patrocle et Mme Bellier sont venus voir M. le Cardinal..... Mme Bellier a dit au sieur Cardinal, en grandissime secret, comme la royne avoit esté grosse dernièrement, qu'elle s'estoit blessée, que la cause de cet accident estoit un emplastre qu'on luy avoit donné, pensant faire bien. » (Édit. 1652, I, 79).

(2) *Clef des Caractères de Théophraste*. Mss. Arsenal S. A. Fr. in-4°, n° 7.

(3) *Carte du pays de Bracquerie*. Voy. plus loin, p. 37.

aurait-il choisi Pierre de Beauvais pour son lieutenant responsable (1)? Il n'y a là rien de trop invraisemblable, et le rôle passif que joua toute sa vie ce mari ultra-débonnaire, tendrait à confirmer notre supposition.

C'était, en somme, un assez médiocre parti, pour une suivante de la reine, que ce boutiquier du Palais, mais peut-être y avait-il urgence, et d'ailleurs, Catherine Bellier n'avait pas sérieusement à craindre de déroger. Son père, si nous en croyons Gui Patin, avait été fripier ou même crocheteur aux halles (2), et sa position de *femme de chambre* était en réalité plus lucrative que relevée.

Il ne faut pas confondre cet emploi avec les titres purement honorifiques des *filles d'honneur*, *dames d'atours*, etc. C'était la *première femme de chambre* qui, de ses propres mains, habillait chaque jour sa maîtresse, la coiffait, et remplissait enfin toutes les fonctions d'une domesticité intime et presque servile.

La reine estimait peu sa camériste, mais elle appréciait ses services et s'attacha particulièrement à elle « à cause de l'adresse de ses doigts et de sa grande propreté. » Anne d'Autriche, nous le savons par le témoignage de Mme de Motteville, apporta toujours à sa toilette journalière des soins exquis et minutieux, et cela moins par coquetterie que par délicatesse naturelle, car cette recherche ne fit que s'accroître avec l'âge. « Il y avait un plaisir non pareil « à la voir coiffer et habiller ; elle était adroite, et ses belles mains

(1) Sur les nombreux enfants de Mme de Beauvais, dont trois seulement figurent dans la suite de cette histoire, voy. notre Appendice § II.

(2) Gui Patin. Lett. 4 mai 1663. — En ce cas les parents de Mme de Beauvais profitèrent rapidement de son crédit, car nous les retrouvons quelques années plus tard, notables commerçants et échevins de la ville de Paris. (Voy. p. 41e note). Notre ami Gui Patin raconte ailleurs une édifiante aventure où figure glorieusement un maître carme, parent de Mme de Beauvais : « Vous saurez pour nouvelles que, « depuis neuf ou dix jours, les exempts s'étant transportés au couvent des Carmes « à deux heures après minuit, à la requête du supérieur, ils en enlevèrent douze « qu'ils amenèrent en carrosse au For-l'Évêque. C'étaient des compagnons qui se « moquaient de leur règle et de leur supérieur ; qui faisaient grand'chère là dedans « en dépit du Carême. On a trouvé dans une de leurs chambres vingt-deux bonnes « perdrix, des pâtés, des jambons et force bouteilles de vin. Voilà comme ces « maîtres moines jeûnent le Carême, tandis que les gens de bien mangent du riz et « des pruneaux. Il y en a un qui regrette plus son or et son argent qu'il ne se « soucie de la prison. Il se vante qu'il a de bons amis qui l'en tireront et se « dit parent de Mme de Beauvais, première femme de chambre de la reine. » (*Lett. du* 9 *avril* 1658.)

(*En regard de la page 6*).

Voici une Pièce fort curieuse assurément, mais que nous n'osons publier qu'à l'état de hors-d'œuvre. Elle éclaire d'un jour singulier l'expression un peu vague de Mme DE MOTTEVILLE : « La Reine considérait Mme DE BEAUVAIS non pas par ses vertus, ni par la beauté de son âme, mais à cause de l'adresse de ses doigts et de son extrême propreté. »

STANCES A MADAME DE B***

SUR SON ADRESSE A DONNER DES LAVEMENTS

Vous qu'on ne peut assez loüer
Et que le Ciel voulut doüer
De vertus, d'appas et d'adresse,
Que votre sort me semble doux,
Voyant qu'une grande princesse
Ne saurait se passer de vous.

*

Il faut bien que dans ses besoins
Elle ait éprouvé que vos soins
Luy sont tout à fait nécessaires,
Puisqu'on tient même pour certain
Qu'elle ne fait point ses affaires,
Que quand vous y mettez la main.

*

Par là vous estes bien en cour,
C'est ce qui fait que chaque jour

La Reine vous retient au Louvre,
Et qu'un chacun estant couché,
Fort souvent elle vous découvre
Ce qu'elle tient de plus caché.

*

Dans cet employ qui vous plaît tant,
Votre esprit seroit plus content,
Si ce n'estoit qu'il appréhende
Parmy les soins que vous prenez
Que sur l'heure elle ne vous rende
Ce que parfois vous luy donnez.

*

Ne vous tourmentez qu'à propos,
Et pour vivre plus en repos,
Mettez toute crainte en arrière,
Puisque si l'objet de vos soins
Vous tourne parfois le derrière,
Il ne vous en aime pas moins.

*

Vous devez pourtant redouter
Qu'une autre pour vous supplanter
Ne vous dresse enfin quelque piège,
Car les esprits seront jaloux
Qu'une Reine vous offre un siège
Lorsqu'elle vous voit à genoux.

(SUITTE DU NOUVEAU RECUEIL DE PLUSIEURS ET DIVERSES PIÈCES GALANTES DE CE TEMPS, MDCLXV.)

« en cet emploi faisaient admirer toutes leurs perfections (1). » Telle est l'origine de l'inépuisable crédit de la Beauvais.

Catherine Bellier n'était plus de la première jeunesse, au commencement de la Régence; elle n'avait jamais été fort belle; de plus, elle était borgne, et sa maîtresse l'appelait familièrement *Catau la borgnesse* (2), mais elle rachetait ces imperfections physiques par des vices moraux fort précieux et un mépris absolu des préjugés vulgaires

Décorés par les sots du beau nom de vertus.

Saint-Simon l'a peinte en deux mots : « Créature de beaucoup « d'esprit, d'une grande intrigue, fort audacieuse, qui eut le « grappin sur la reine-mère et qui était plus que galante (3). »

Elle avait l'oreille de la reine et les confidences de son alcôve, merveilleuse position, véritable mine d'or, à une époque où tant d'ambitions viriles s'agitaient dans l'ombre pour aider cette faible main de femme à porter le sceptre de Richelieu. Mazarin commença la fortune de Mme de Beauvais. Dès 1643, il n'avait plus rien à attendre d'elle qu'un peu de discrétion (4), et sa libéralité dut s'en ressentir. Aussi, lorsque s'élevèrent les orages qui semblaient devoir entraîner sa ruine, n'y a-t-il rien d'étonnant à voir la bonne dame ourdir une petite trame en faveur d'un

(1) Mémoires de Motteville, II, 71. Mme de Motteville dit encore dans un *Portrait de la reine* publié dans le tome VIII des *Mémoires de Mademoiselle*. « Ses cheveux sont beaux et leur couleur est d'un beau châtain clair ; elle en a beaucoup « et il n'y a rien de plus agréable que de la voir peigner. Ses mains, qui ont reçu des « louanges de toute l'Europe, qui sont faites pour le plaisir des yeux, pour porter « un sceptre et pour être admirées, joignent l'adresse avec une extrême blancheur, « si bien que l'on peut dire que les spectateurs sont toujours ravis quand cette « grande reine se fait voir à sa toilette en s'habillant. »

(2) Nous n'avons rencontré, malgré de patientes recherches, aucun portrait peint ou gravé de la Beauvais. Nous n'en parlons que d'après les mémoires et témoignages contemporains, qui, du reste, sont unanimes à cet égard.

(3) Note du Journal de Dangeau, 14 août 1690.

(4) M. Victor Cousin, qui fixe à cette date le triomphe complet et absolu de Mazarin auprès de la reine, cite, entre autres preuves à l'appui, cette note des *carnets* du cardinal, écrite, selon lui, en pleine *lune de miel* : « La giallezza cagionata da soverchio amore » (la jaunisse, fruit d'un amour extrême). Nous laissons à notre illustre homonyme la responsabilité de son interprétation. (Voy. *Journal des Savants*, novembre 1855, p. 706.)

nouveau prétendant, le marquis de Jarzay, un jeune fou très-fort à la mode dans les ruelles, mais assez mal choisi pour le rôle d'amoureux transi qu'on voulait lui faire jouer (1). Tout chaud échappé de l'alcôve de Ninon, dont il était alors l'un des *tenants* en titre, il afficha soudain pour la reine une grande passion *à l'espagnole*, dont Mme de Beauvais, en duègne émérite, se constitua le discret interprète. Une amoureuse épître de Jarzay fut même déposée par une main inconnue sur la toilette de la reine, qui n'en fit que rire. Mais le cardinal, que ses ennemis de cour inquiétaient plus que les barricades de la Fronde, trouva la chose moins plaisante et la décida à faire un exemple (2).

Il y a des années malheureuses, et ce pauvre marquis de Jarzay n'était pas en veine en l'an de grâce 1649. Quelques mois auparavant il s'était fait bâtonner au Jardin Renard (3), en qualité de *mazarin* trop fervent, par les laquais du duc de Beau-

(1) Voy., pour l'aventure du marquis de Jarzay, le *Journal inédit de Dubuisson Aubenay* (bibliothèque Mazarine, Mss) et les *Mémoires de Mme de Motteville*, fin de 1649 (II, 399 et suiv.) ; pour le banquet du Jardin Renard et ses suites, Motteville, III, 201 et suiv.

(2) M. Chéruel a fort clairement mis en lumière le rôle de Mazarin dans cette intrigue. Voy. *Histoire de l'administration monarchique en France*, premier chapitre du tome II.

(3) Le *Jardin Renard* était situé au bout des Tuileries, à côté de la porte de la Conférence, sur l'emplacement de l'Orangerie actuelle. Avant les terrasses ordonnées par Lenôtre, il y avait là un grand bastion de l'enceinte de Paris qui fermait de ce côté le jardin royal. « Derrière le jardin des Tuileries, dit Sauval, est planté celui de Regnard, qui occupe tout le bastion de la Porte-Neuve (en 1660 seulement, elle prit le nom de *porte de la Conférence*). Il consiste en un grand parterre, bordé, le long des murailles de la ville, de deux longues terrasses couvertes d'arbres et élevées d'un commandement plus que le chemin des rondes, d'où l'on découvre une bonne partie de Paris, les tours et retours que fait la Seine dans une vaste et plate campagne, et de plus tout ce qui se passe dans le *Cours*. Depuis 1581 que ce bastion fut construit jusqu'à 1630, ce fut un grand désert en friche qu'on appelait la *garenne aux lapins* et où avait été bâti le chenil du roy ; mais, par brevet du 20 avril de cette année-là, Louis XIII le donna à Regnard, à condition qu'il le remplirait de toutes sortes de plantes et de fleurs rares et exquises. » Ce jardin était devenu le rendez-vous des petits-maîtres, qui y organisaient de préférence leurs soupers et leurs parties fines. On en trouve le plan dans *Gomboust* et une vue dans l'œuvre de Sylvestre.

fort (1), et voilà que la reine, pour récompenser sa flamme et son zèle, lui infligea publiquement une leçon *ab irato* tellement humiliante, qu'il se vit contraint de quitter Paris en toute hâte et de venir chercher un asile à Saint-Maur, chez le prince de Condé, qui, pour narguer *le Mazarin*, affecta de le recevoir avec une distinction toute particulière (2) !

Quant à la trop complaisante camériste, elle dut, bon gré mal gré, plier bagage et s'en aller méditer quelque temps dans sa maison de Gentilly sur l'inconvénient des trahisons prématurées. La reine, dit Mme de Motteville, fit de vains efforts pour la sauver; le cardinal fut inflexible : « Sa disgrâce étant résolue, la reine « sortit le lendemain de bonne heure pour aller à quelque cou- « vent; avant que de partir, elle commanda à Largentier d'aller « de sa part lui ordonner de sortir du Palais-Royal, elle, son « mari et ses enfants, avec commandement de rendre les clés de

(1) D'après une mazarinade : *Le grand Gerzay battu, ou la canne de M. de Beaufort*, etc. C'est de la propre main du *Roi des halles*, que Jarzay aurait été étrillé :

« Voici pour vous apprendre à taire,
Monsieur le marquis de Gerzé!
Dit-il; puis, aussitôt lancé
Vers un coin où le marquis tremble,
Il lui parle et le frotte ensemble,
Et pour l'instruire à cette fois,
Se sert de la main, de la voix.
Le prince sur lui, de sa canne,
Comme un meunier fait sur un âne,
Frappe sans intermission.....
. . . .
Et certes il fut agencé,
Ce brave courtisan Gerzé,
Aussi bien qu'il le pouvait être,
Car Beaufort le servit en maître.

(2) Le *Ménagiana* (1695, I, 88) raconte que l'histoire de la lettre s'étant rapidement ébruitée, Jarzay, *le plus avantageux des petits-maîtres*, devint la fable de la cour. « Quelques jours après, M. de Guéméné l'ayant rencontré lui dit tout haut : « Monsieur le marquis de Jarzay, quand vous écrirez à la reine, je vous prie de lui faire « mes baise-mains. » On voit que la reine ne pouvait guère se dispenser de faire un éclat. Au surplus, voyez sur le marquis de Jarzay, qui ne manquait au fond ni d'esprit ni de courage, une note très-substantielle de M. Paul Boiteau dans son excellente édition de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, I, 74. (Bibliothèque elzévirienne.)

« ses coffres. Mme de Beauvais fut étonnée de cette disgrâce; elle « venait de quitter la reine, qu'elle avait eu l'honneur d'habiller « et qui lui avait fait aussi bonne mine qu'à l'ordinaire. Elle « résista quelque temps et dit qu'elle voulait voir sa maîtresse; « enfin elle fut contrainte d'obéir, parce que le commandement « avait été trop précis (1). »

Le Journal inédit de Dubuisson-Aubenay nous notifie son déménagement, à la date du mercredi 24 décembre, triste mois pour une retraite à la campagne (2) : « Les meubles de l'appartement de la dame de Beauvais ont été enlevés du Palais-Royal « et menés en la maison qu'elle a à Gentilly et où elle s'en alla « dès le jour précédent avec toute sa famille, la reine lui ayant « fait dire par Largentier, surnommé Legras, son secrétaire, « qu'elle eût à se retirer. Cet ordre lui fut transmis sur le midi, « comme Sa Majesté entrait en son carrosse pour aller ouïr messe « aux Filles-Sainte-Marie près la Bastille. » On ne lui tint pas longtemps rigueur.

Toute la cour, et surtout la *maison de la reine*, se réjouit fort de cette exécution; la Beauvais était détestée, mais elle était devenue pour sa maîtresse une habitude : on ne sut pas la remplacer. Aussi, moins d'un an après, la voyons-nous reprendre sans bruit ses fonctions ordinaires, corrigée de ses velléités d'opposition et désormais toute dévouée au cardinal-ministre.

La conversion de Mme de Beauvais ne tarda pas à porter d'heureux fruits : sa fille aînée, Jeanne-Baptiste de Beauvais, épousait en 1652, à l'age de seize ans, le marquis de Richelieu, petit-neveu du grand cardinal, dont le frère aîné s'était déjà quelque peu mésallié. La duchesse d'Aiguillon jeta feu et flammes : « Mes « neveux, disait-elle, vont toujours de pis en pis : j'espère que « le troisième épousera la fille du bourreau (3). » La reine et le cardinal firent la sourde oreille, et le mariage tint bon, bien qu'il

(1) Motteville (Coll. Petitot), III, 404.
(2) Motteville, loc. cit. — (Montglat. Coll. Petitot), II, 203.
(3) Montpensier, Mémoires.

En regard de la page 10.



GAZETTE RIMÉE

Mariage de Mademoiselle DE BEAUVAIS avec le Marquis DE RICHELIEU.

(1652)

TIRCIS, les hommes de ce temps
Ne sont que sept heures constants:
Une nuit seule éteint leur flamme.
Si le soir on prend une femme;
Le matin, lorsqu'on est bien las,
On lui dit : « Je ne vous veux pas!
« Cherchez, je vous prie, un autre homme;
« Je pars après-demain pour Rome,
« Et, qui plus est, en un besoin,
« Je m'en irois encor plus loin. »
Ce seroit chose bien commode,
Si ce pouvoit estre à la mode
Que chacun, comme Richelieu,
Peust à sa femme dire adieu.

Mais, pour mieux vous faire le conte,
De ce qu'il faut que je raconte,
Et l'expliquer plus nettement,
Descrivons le commencement
De la flamme de ce volage,
Jusques après son mariage.

La Cour sortoit hors de Paris,
Lorsque Richelieu fut surpris
Et contraint de rendre les armes
A la beauté pleine de charmes
De la petite de Beauvais,
Dont le sort est assez mauvais.
Cette flamme, bien que naissante,
Paroissoit forte et violente,
Et l'on disoit, en plus d'un lieu,
Au beau marquis de Richelieu,
Que la Beauvais seroit marquise
S'il ne rattrapoit sa franchise;
Mais lui, méprisant ces discours,
Augmentoit ses soins tous les jours,
Et disoit qu'il estoit trop sage
Pour passer jusqu'au mariage.

Mais, avec tout son bel esprit,
Il n'a pas fait ce qu'il a dit;
Car madame sa belle-mère,
Faisant ce qu'elle devoit faire,
Et le voyant fort amoureux,
Sceust si bien ménager ses feux,
Qu'elle l'obligea par adresse
De tout promettre à sa maistresse.
Mais aussitost qu'il eust promis
Et qu'elle vist le galant pris,
De peur qu'on le sceust dans la ville,
Comme une femme très-habile,
Sans en avertir les parents,
Elle fit publier les bans
Dans l'église de Saint-Eustache,
Où personne, au moins que je sache,
Ne s'apperceut qu'on avoit mis,
Non VIGNEROT, *mais* DUPLESSIS.
Faisant cette métamorphose,
Afin qu'on ne sceust pas la chose;
Et pour déguiser mieux son nom,
De marquis, on le fit baron
D'une terre assez misérable,
Dont le nom n'est pas agréable,
Que l'on dit estre de son bien,
Mais dont le peuple ne sçait rien.

La chose, enfin, si bien conduite,
Attendoit une heureuse suite;
Et l'amante avecque l'amant,
Tout remplis de contentement,
Mais taschant de cacher dans l'âme,
Le secret dessein de leur flamme,
Tous deux couverts de maint bijou,
Furent au bal du duc d'Anjou,
Où, tout rempli d'impatience,
Le marquis maudissoit la danse,
Et, faisant voir à ses amis
Le beau linge qu'il avoit mis,
Il leur disoit que sa chemise
Devoit toucher une marquise;
Et mesme, s'ils l'eussent pressé,
Il leur auroit tout confessé.

A la fin les danses cessèrent
Et les danseurs se retirèrent;
Alors, le marquis amoureux,
Pour mieux satisfaire ses feux,
D'accord avec sa demoiselle
Fust ordonner à sa sequelle,
A ses laquais, à son cocher,
De toucher viste et de marcher,
Que l'on l'attendait chez Prudhomme [1];
Et cela dit, le galant homme,
Bien loin d'aller se rendre là,
Au Palais-Royal s'en alla,
Et, tout enflammé d'un saint zèle,
Il fust visiter la chappelle,
Où certain vicaire normand,
Docte à marier promptement,
Fit son office d'importance,
Moyennant un peu de finance.

Enfin, dans un lit de velours,
Qu'on ne met pas à tous les jours,
On coucha Monsieur et Madame,
Qui de fille fust faite femme.

Hymen qui comptoit sur ses doigts
Du vaillant marquis les exploits,
S'il est vrai ce qu'il en atteste,
Des dix n'en eut qu'un seul de reste.

Il estoit jour sur l'horison,
Il estoit jour dans la maison,
Quand nostre marquis vit paroistre
Le jeune Monsieur le Grand-Maître [2],

[1] Le baigneur à la mode, dont la maison servait aux galants rendez-vous.

[2] Armand-Charles de La Porte-La-Meilleraye, plus tard, duc de Mazarin.

Qui luy dit, non sans jurer Dieu:
« A quoy songes-tu, Richelieu? »
Lui, d'abord, l'âme repentante,
Respond : « Allons trouver ma tante,
« Allons embrasser ses genoux
« Afin d'apaiser son courroux. »

La chose ainsi fut projettée,
Et promptement exécutée;
Mais, de crainte que leur départ
Ne fust pris en mauvaise part,
Le marquis, baisant sa maistresse
Avec une extresme tendresse,
Dit à madame de Beauvais,
Qu'elle ne trouvast pas mauvais
Tout ce que l'on pourroit luy dire,
Qu'elle n'en fist mesme que rire,
Qu'il n'esteindroit jamais ses feux,
Qu'il seroit tousjours amoureux,
Qu'il portoit trop avant dans l'âme
L'amour de sa nouvelle femme.

Il part, et malgré cette amour,
Maudit cent fois l'heure et le jour
Qu'il avoit fait cette folie
De trouver la Beauvais jolie.

« Si tu n'en es bien repentant,
« Et si ton cœur n'est inconstant,
« Luy dit en chemin le Grand-Maître,
« Tasche de le faire paroistre;
« Offre de te démarier,
« Sans beaucoup te faire prier;
« A tes sentiments fais la guerre,
« Humblement jette-toy par terre
« Devant madame d'Aiguillon,
« Tire-la par son cotillon,
« Et luy dis : Madame ma tante,
« Bien souvent le diable nous tente.
« Enfin, tasche de filer doux,
« Et pour appaiser son courroux
« Blasme le premier ta sottise,
« Ta facilité, ta bestise. »

Le marquis, de cette façon,
Répéta fort bien sa leçon;
Après quoy, madame sa tante
Luy dit : « Eh bien! je suis contente
« Mais je veux du moins t'obliger
« D'aller pour un temps voyager,
« Et que, réparant ta folie,
« Tu passes vite en Italie,
« Pour t'amender, si tu le peux,
« Et pour estouffer tous tes feux.
« Mais prends garde d'estre plus sage,
« Car si d'un second mariage
« Tu nous embarrassois l'esprit,
« Nous en créverions de dépit!
« Si quelque coquette romaine
« Alloit te choisir pour quintaine,
« Pour peu que son œil eust d'appas,
« Le Diable ne te tiendroit pas.
« Toy, ton frère et toute ta race,
« Quoy que l'on die et que l'on fasse,
« Vous serez toujours trop enclins
« Aux mariages clandestins. »

Cela dit, pour luy mieux complaire,
Nostre marquis mande un notaire,
Et signe qu'on l'avoit surpris;
Que, partant, il estoit mal pris;
Qu'il avoit fait cela pour rire
Et qu'il pouvoit bien s'en dédire;
En un mot, qu'une pauvre nuit
Ne méritoit pas tant de bruit.

Dieux! quelle funeste nouvelle,
Quand le Grand-Maître à cette belle
Vint rapporter que Richelieu
Pour jamais lui disoit adieu;

Et conjurer la belle-mère,
Qu'elle ne fust point en colere,
Si le trop volage marquis,
Qu'elle pensoit avoir acquis,
Ne pouvoit davantage prendre
Le nom et titre de son gendre;
Que pour la nuit il le seroit,
Mais pour le jour qu'il n'oseroit.
A ce discours, et fille et mère,
Cédant à leur douleur amère,
Tombent ensemble en pamoison
Sur le plancher de la maison!
Enfin, la belle évanouie,
Reprenant l'esprit et la vie,
Avec mille et mille sanglots,
A peu près prononça ces mots:

« Hélas! que je suis malheureuse!
« O Fortune trop rigoureuse!
« Pourquoy m'avez-vous fait gouster
« Ce qu'on devoit si tost m'oster!....
« Quelle epouvantable surprise
« De n'estre desjà plus marquise!
« Ainsi l'Amour trompe souvent,
« Et pour du bien donne du vent!
« Las! qui m'eust dit la nuit passee:
« Demain vous serez délaissée,
« Et demain l'on sera marri
« D'avoir esté vostre mari;
« L'eussé-je cru, que cette flamme
« Qui sembloit dévorer son âme,
« Durast sept heures seulement,
« Et fust éteinte en un moment? »

O bien plus de neuf fois heureuses,
Chastes et belles amoureuses,
Qui pouvez, malgré vos tourments,
Faire la nique à vos amants!
Faites toujours les inhumaines
Pour les retenir dans vos chaisnes;
Les perfides vont vous quitter,
Si vous voulez les contenter.

Papiers de Conrart — *Bibliothèque de l'Arsenal*, mss. n° 151, b.l.



Imprimerie Renou et Maulde, rue de Rivoli, 144 42595

eût été contracté sans l'aveu de la famille et que le marié n'eût pas plus de vingt ans. A l'occasion de ce mariage, Pierre de Beauvais figure dans les Généalogies de la maison de Richelieu avec le titre de *seigneur de Gentilly*. Nous le verrons bientôt monter en grade (1).

Le ménage de la jeune marquise de Richelieu, quelque peu troublé par les caprices du marquis pour M[lle] de La Motte-Argencourt et pour M[lle] de Chemerault (2), ne fut pas de longue durée. Guénaut, avec le vin émétique, les tua tous deux, à un an d'intervalle (1662-63). — On reconnaît aisément que c'est Gui Patin qui parle. — « Guénaut en est fort blâmé par tout Paris, « ajoute-t-il; M[me] de Beauvais lui a reproché la mort de son « gendre et de sa fille en pleine cour et en présence de la reine « même. »

Intrigante, audacieuse, avide, l'œil au guet, l'oreille et la main toujours ouvertes, faisant à l'occasion plus d'un métier, pourvu que le profit en valût la honte, la Beauvais était un agent trop précieux pour demeurer longtemps inactif. Elle trouva bientôt en la personne de Fouquet un nouveau patron plus libéral et plus persévérant que le cardinal lui-même. La position de la première femme de chambre auprès de la reine, ses rapports journaliers avec les filles d'honneur et tout le personnel féminin de la cour, la mettaient à même de rendre des services variés: aussi, fut-elle largement pensionnée par le surintendant, qui entretint avec elle, directement ou par intermédiaires, une correspondance suivie (3).

(1) Voy., sur le marquis et la marquise de Richelieu, les notes déjà citées de M. Paul Boiteau : *Histoire amoureuse des Gaules*, édit. Jannet, I, 71 et 72; Lachesnaye Desbois, le P. Anselme, etc., articles RICHELIEU et VIGNEROT; Mémoires de mademoiselle de Montpensier. (Coll. Petitot), II, 373.

(2) Rappelons à ce sujet deux couplets non moins spirituels qu'orduriers des *Alleluia de la Cour* (*Histoire amoureuse des Gaules*) :

Lamotte disait l'autre jour
A Richelieu... « Faisons l'amour, etc. »

Chemerault lui disait: « Fripon,
Prenez-moi...... etc., etc.

(3) Voy. Chéruel, *Mémoires sur Fouquet*, d'après des documents manuscrits. Paris, 1862. 2 vol. in-8°, II, 34, 132.

On découvrit plus tard qu'elle avait reçu de lui plus de cent mille livres. Gui Patin, qui voit juste et juge parfois sainement quand Guénaut et l'antimoine ne sont pas en jeu, avait eu vent de cette intrigue, qui se prolongea fort longtemps et dura jusqu'à la ruine du surintendant; il écrit en 1661 (2 septembre) : « Il faut qu'il « donne au roi, à la reine et encore bien plus à la reine-mère, sa « bonne patronne. On dit même qu'il est obligé de faire de grands « présents à ceux qui sont auprès d'elle, et surtout à Mme de « Beauvais, qui est une harpie, et à plusieurs autres. »

Son rôle se borna-t-il à celui d'espion et de panégyriste officieux? Y joignit-elle, concurremment avec la femme Laloy et Mme du Plessis-Bellière, « surintendante des plaisirs du surintendant, » celui de pourvoyeuse et d'entremetteuse? Nous serions violemment tenté de le croire, étant donné le caractère de la dame et vu les fréquentes gratifications que son zèle sut mériter. Ce qu'il y a de certain, c'est que Fouquet était tenu par elle au courant de tout ce qui se disait et se faisait dans l'intimité de la reine ; que ses amis et ses ememis lui étaient soigneusement signalés et que le surintendant, ses parents et ses créatures trouvaient, au besoin, en Catau un avocat chaleureux prêt à les défendre *unguibus et rostro.*

Nous trouvons, dans la correspondance de Bartet avec Mazarin, récemment mise au jour par M. Cheruel (1), le récit d'un de ces tournois où la Beauvais rompit bravement quelques lances en faveur de l'évêque d'Agde, frère du surintendant. La scène est trop curieuse pour que nous résistions au plaisir de la retracer, d'autant plus qu'elle nous fournit sur les *amitiés* de Mme de Beauvais une piquante révélation.

Le cardinal, occupé aux conférences du traité des Pyrénées, avait chargé Bartet de lui rendre un compte exact et confidentiel de tout ce qui se passait à la cour en son absence. Le roi et la reine-mère s'avançaient à petites journées, de manière à se trouver à Saint-Jean-de-Luz pour la conclusion impatiemment attendue. Toute la cour avait pris ses quartiers à Toulouse, la

(1) Mémoires sur Fouquet.

reine-mère logée à l'archevêché, quand Bartet écrivit à Mazarin, à la date du 28 octobre 1659 :

« Nous attendons la fin de ces éternelles conférences, comme « le Messie... Le roi joue toujours grand jeu chez Mme la com- « tesse (de Soissons), et ne joue que là...

« La reine a ses joueurs de reste, mais le roi ne joue jamais à « l'archevêché, ce que Mme de Beauvais regarde avec regret, car « au grand jeu qu'on joue elle y gagnerait plus de vingt louis « d'or par jour.

« Il se passa, il y a trois jours, à la toilette, une manière de « spectacle. Mme de Beauvais s'avisa de louer les talents de « M. l'évêque d'Agde d'une manière si pleine d'affectation et qui « parut si injuste et si excessive à Mme de Laubardemont (autre « femme de chambre de la reine), qu'elle lui répartit avec tant « d'aigreur, que Mme de Beauvais fut réduite à se donner cette « sorte d'autorité qu'elle prend quand elle est près de la reine. « Néanmoins, l'autre, qui a un certain fond de dévotion qui lui « donne aussi quelque considération, se défendit avec une audace « telle, qu'elles en vinrent aux grosses injures, en sorte que « Mme de Laubardemont lui reprocha en face les amitiés sus- « pectes de M. l'archevêque de Sens, disant qu'elle se faisait « tous les jours des héros, et la poussa là-dessus d'une si étrange « manière que, la reine ne voulant point s'en mêler et les laissant « faire, elles se dirent toute sorte de choses croyables et « incroyables.

« Cependant M. l'évêque d'Agde s'est trouvé embarrassé en « tout cela, de sorte que ce début de la connaissance de Mme de « Beauvais l'a, si je ne me trompe, fort rebuté, et je ne pense « pas qu'il lui donne lieu par ses fréquentes visites à le louer, « comme elle l'a fait, avec une affectation qui eût paru mysté- « rieuse à ceux qui ne sauraient pas qu'ils n'ont jamais eu aucune « sorte de commerce ensemble. »

A qui se fier, bon Dieu ! et qui se serait attendu à trouver *des amitiés suspectes* entre Mme de Beauvais et Sa Grandeur M. l'archevêque de Sens, qui n'était autre alors que le fameux Henri-

Louis de Gondrin, l'une des colonnes du jansénisme, le prélat fougueux qui interdit de son autorité privée les jésuites dans son diocèse, le casuiste austère qui s'emporta jusqu'à donner un soufflet à Mme de Montespan, sa nièce, dont les relations avouées avec le roi déshonoraient la famille (1)? L'influence de Catau s'étendait-elle donc *usque ad aras*, et la providence avait-elle permis qu'un ministre du Seigneur vînt ramasser la mitre dans cette fange, afin que cette parole de l'Écriture fût accomplie : *De stercore elevat pauperem ut sedeat cum principibus* (2).

Malgré notre répugnance pour la chronique scandaleuse, il nous faut aborder enfin le point délicat et essentiel d'où se dégagent les origines de l'hôtel de Beauvais. Nous en demandons pardon à nos lectrices, en les engageant à passer de suite aux détails techniques d'architecture (page 95) : elles n'y trouveront rien dont la pudeur la plus sévère ait lieu de s'effaroucher.

Née sous une amoureuse étoile, l'étoile de Vénus sans doute, Mme de Beauvais avait reçu *du ciel* un tempérament dont elle ne sut jamais maîtriser l'ardeur, n'étant pas femme à imaginer l'infaillible moyen usité plus tard par la dévote maréchale de Luxembourg, qui employait de l'eau bénite pour sa toilette afin de prévenir les tentations (3). L'âge mûr n'avait en rien amorti des feux qui devaient l'immortaliser, car ils lui valurent l'honneur insigne de marcher en tête de cette gracieuse phalange dans laquelle brillent tant de séduisantes figures entre ces deux repoussoirs,

(1) Exilé, pour ce fait, dans sa ville épiscopale, il ne craignit pas de venir à Fontainebleau, sous les yeux du maître, prêcher et exercer son ministère pastoral, disant bien haut que si Sa Majesté se portait envers lui à quelque violence, il l'excommunierait ainsi que Mme de Montespan. « Il le ferait comme il le dit! » se contenta de répondre Louis XIV, et l'audacieux archevêque ne fut pas même inquiété. Il avait près de quarante ans, quand ses relations avec Mme de Beauvais furent ainsi scandaleusement relevées en présence de la reine; il occupait le siége de Sens depuis 1646, ayant été nommé coadjuteur dès 1644, à l'âge de 24 ans. Il mourut en 1674.

(2) *Reg.*, II, 8.

(3) Mémoires de Bachaumont.

la Beauvais et la Maintenon (1). « On lui attribue d'avoir la pre« mière déniaisé le roi à son profit, » dit brutalement Saint-Simon (2). Cette médisance n'est point une calomnie.

Louis XIV venait d'accomplir sa quinzième année et ne paraissait faire encore aucune attention aux femmes. Sa familiarité avec Olympe Mancini et les autres jeunes filles de son intimité était celle d'une franche camaraderie sans l'ombre d'arrière-pensée. Il avait déclaré tout net, en refusant de danser avec la princesse d'Angleterre, qu'il n'aimait pas les petites filles (3) : quant aux *grandes*, elles ne lui avaient inspiré jusqu'alors aucune réflexion. Cette indifférence commençait à inquiéter la reine, qui avait ses raisons pour craindre qu'il ne ressemblât trop sous ce rapport à son père *Louis le Chaste*.

Confidente des soucis de sa maîtresse, Mme de Beauvais crut de son devoir de les dissiper : elle se sacrifia !...

Il n'y a pas de femmes laides pour les écoliers et les moines, dit un vieux proverbe gaulois. Le jeune prince justifia cet adage. Une étincelle de l'œil unique de *Catau la Borgnesse* suffit pour allumer ce feu sacré que tant de vestales par la suite se chargèrent d'entretenir, et la cour, la France entière purent être pleinement rassurées. « La Beauvais, dit la Palatine, est la première « qui ait appris au roi comment il faut agir avec les dames :

(1) Nous entendons d'ici se récrier quelques-uns de nos lecteurs et nous nous empressons de donner satisfaction à leurs justes susceptibilités. Ce n'est pas à l'intéressante Françoise d'Aubigné, ni à la spirituelle et séduisante Mme Scarron, pas même à la belle et perfide *amie* de Mme de Montespan, que s'adresse notre épithète : c'est à la vieille maîtresse légitimée de Louis XIV, à celle que la Palatine qualifie bien plus irrévérencieusement encore *vieille guenippe*, à la *philotée* de l'abbé Goblet et de l'évêque de Chartres, à la complice du P. Letellier, enfin à cette triste Égérie, dont l'influence morbide a jeté, flétrie et déshonorée, aux *grands jours* de l'histoire, la mémoire du persécuteur des jansénistes et des réformés.

(2) Note sur Dangeau, 14 août 1690.

(3) Mém. de Motteville, IV, 370. — Voy., sur les premières amours de Louis XIV, Am. Renée, *les Nièces de Mazarin*, 2e édition, 162 et suiv., 238 et suiv. Voy. aussi *la Clef manuscrite des Caractères* (que nous avons citée, publiée presque textuelle dans l'édition stéréotype de 1802 ; 3 vol. in-12).

« elle était bien au fait de la chose, car elle a mené une vie déréglée (1). »

Justement fière de sa défaite, dont elle eût volontiers proclamé le secret, Mme de Beauvais fit prendre à son mari, en manière de compensation, les titres de baron et de conseiller du roi (celui-ci était, au moins, singulier *dans l'espèce*) ; puis, en personne prudente, ne se faisant aucune illusion sur la fidélité probable de son *séducteur*, elle songea tout d'abord à prendre ses avantages et à se faire grassement payer ces premières leçons de *doux-savoir*. Son aventure peut dater de 1654, et dès l'année suivante, elle se faisait bâtir dans la plus belle partie de la rue Saint-Antoine, non moins recherchée alors que son aristocratique voisine la place Royale, le fastueux hôtel dont nous esquissons l'histoire.

Mme de Beauvais possédait le terrain depuis un an déjà quand elle se trouva en mesure de faire commencer les travaux. L'emplacement qu'elle avait choisi était situé en face du Petit Saint-Antoine ; sans être bien vaste, il comprenait la superficie de trois maisons anciennes. Les deux principales dressaient leurs pignons jumeaux sur la rue Saint-Antoine, la première (du côté de la Grève) à laquelle pendait l'*Image Saint Claude*, la seconde portant l'enseigne du *Faucon*. Celle-ci, beaucoup plus importante, s'étendait par derrière jusqu'à la rue de Jouy, occupant tout le terrain d'un ancien hôtel des abbés de Chailly. Une partie de ses dépendances en avait été séparée vers la fin du XVIe siècle, et formait une troisième maison ouverte sur la rue de Jouy (2).

Pour établir cette espèce de généalogie de l'hôtel de Beauvais,

(1) Correspondance de Charlotte de Bavière, duchesse d'Orléans ; lettre du 16 septembre 1716.

(2) Nous avons pu établir avec une grande précision tout ce qui se rapporte aux *mutations* de l'hôtel de Beauvais depuis son origine jusqu'à nos jours, grâce à l'obligeance du propriétaire actuel, M. Ad. Jouet, qui nous a gracieusement communiqué ses titres de propriété, remontant jusqu'au commencement du XVIIe siècle. Nous avons largement puisé à cette source excellente, si libéralement ouverte.

nous avons fait appel à l'érudition spéciale de M. Adolphe Berty, qui a bien voulu détacher, à notre profit, une page de l'ouvrage magistral qu'il prépare sur la topographie du vieux Paris.

« Les deux maisons sur l'emplacement desquelles a été élevé « l'hôtel de Beauvais dépendaient du fief de Saint-Éloi. La pre- « mière, c'est-à-dire la plus proche de la rue Geoffroi-l'Asnier, « était sans doute d'une origine à peu près aussi ancienne que « la seconde; mais il n'en est point question dans les archives « du prieuré avant l'année 1300. Elle appartenait alors à Jehan « le Mareschal, et avait été auparavant à Jehan du Mans. En « 1575, elle avait pour enseigne l'*Image Saint Claude*, et était « possédée par Me Jacques Pouard, auditeur des comptes, qui « la laissa à sa femme Marguerite Huot. »

Nous ajouterons, pour en finir avec cette maison de l'*Image Saint Claude*, que, saisie en 1600 sur les mineurs Perlin, à la requête de Jean Michaud, notaire, et Jacques Huerue, procureur au bailliage de Bray-sur-Seine, elle fut adjugée à Simon Boivin. Elle appartenait, en 1602, à Simon Mouffle. Le 4 février 1604, les héritiers dudit Mouffle la vendent à Étienne Daussanetz, secrétaire de Monsieur, frère unique du roi, pour la somme de dix mille trois cent quatre livres. Enfin, par contrat du 30 mai 1654, Mme de Beauvais l'acheta de Robert Gallais, docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris, au prix de vingt-six mille livres.

Occupons-nous maintenant de la grande maison du *Faucon*. « Celle-ci, reprend M. Adolphe Berty, faisant hache derrière la « première, s'étendait jusque sur la rue de Jouy, où elle avait « un corps d'hôtel et une issue. L'histoire de cette habitation « remonte, circonstance fort rare, à la fin du XIIe siècle : l'an « 1200, l'abbé de Saint-Maur-des-Fossés ratifia le don qui en « fut fait au monastère de Chaalis par « Heluisa de Paluesel » « (Palaiseau) (1); mais l'abbé de Chaalis eut à supporter une

(1) L'abbaye de Chââlis, Chailly ou Chasly (*Caroli Locus*), de l'ordre de Citeaux, était située dans le Valois, aux environs de Senlis. Fondée par Louis le Gros en

« augmentation du cens annuel, qui de 9 deniers fut porté à « 4 sols. En 1247, un croît de cens de 40 sols, dont la pro« priété était grevée au profit du nommé Ferry Viele, fut racheté « par les moines de Chaalis; et, en 1249, moyennant 50 livres, « ils obtinrent du prieur de Saint-Éloy l'amortissement de la « maison, désormais ainsi soustraite à sa justice.

« Pour recueillir des renseignements plus développés sur « l'hôtel de Chaalis, il serait indispensable d'explorer les ar« chives de l'abbaye, car celles de Saint-Éloy, les seules con« servées à Paris, ne contiennent point de dossier relatif à cette « maison. Elle a eu pour enseigne *le Faulcon* depuis 1528 au « moins. Sous le règne de François Ier, Pierre Durant et Fran« çois Lebeuf y firent des réparations importantes, dont il existe « une déclaration datée du 15 décembre 1528 (1). »

Nous avons dit que vers la fin du XVIe siècle la maison du *Faucon* avait été subdivisée : la partie principale, sur la rue Saint-Antoine, saisie au nom de la fabrique de Saint-Benoît sur Jacob Blanchard, marchand, à Paris, était adjugée, le 12 juillet 1608, moyennant 21,400 livres, à noble homme Philippe de Castille. Le 31 décembre 1611, sa veuve y réunissait, pour le prix de 4,100 livres, l'autre partie détachée sur la rue de Jouy, appartenant alors aux héritiers de Pierre Jompiton, sieur de la Barre, et elle se trouvait ainsi en possession de la totalité de l'ancien hôtel des abbés de Chailly.

Par voie de succession, ces deux maisons réunies arrivèrent au surintendant Fouquet, du fait de Marie-Madeleine de Castille, sa femme. — Nous nous retrouvons ici en pays de connaissance.

1136, elle rapportait encore, au XVIIIe siècle, 36 mille livres de rente à son abbé commendataire.

Jaillot mentionne, en passant, ce premier hôtel des abbés de Chailly. Sauval ne paraît pas en avoir eu connaissance; il ne parle que des deux hôtels qu'ils possédèrent plus tard, le premier rue Saint-Jacques, derrière Saint-Séverin, acheté en 1445 par la *fabrique* de cette église ; le second, rue Saint-Victor, attenant à Saint-Nicolas du Chardonnet, qu'ils furent contraints de vendre en 1637, pour l'établissement du séminaire Saint-Nicolas. (Sauval, II, 270).

(1) Cartulaire de l'abbaye de Châålis (Bibl. impériale), fol. 244.

— Le 30 mars 1654, Nicolas Fouquet cédait *par échange* lesdites deux maisons aux sieur et dame de Beauvais, moyennant une soulte de 16,000 livres (1).

Quelle sorte *d'échange* Mme de Beauvais avait-elle pu faire avec Fouquet? Les contrats discrets ne s'expliquent pas à cet égard, mais les révélations des papiers secrets cités plus haut peuvent suppléer à leur silence. Il serait piquant que le surintendant eût employé les terrains de sa femme à compléter le salaire des complaisances de la Beauvais.

Voici donc en 1654 Mme de Beauvais devenue propriétaire de tout le terrain occupé par les maisons de *Saint Claude* et du *Faucon* sur la rue Saint-Antoine, ainsi que du complément de l'ancien hôtel de Chailly sur la rue de Jouy. En 1657, elle augmenta ses dégagements de ce côté, en ajoutant la moitié d'une maison voisine qu'elle acquit de Jean Pamperon, sieur d'Espinoy.

Ce ne fut pas sans difficulté que les Castille et les Beauvais, leurs successeurs, purent se maintenir en possession du terrain provenant de l'abbaye de Chailly. En abandonnant cet ancien hôtel, où ils se trouvaient trop à l'étroit, pour aller occuper celui qu'ils conservèrent jusqu'en 1445, au bas de la rue Saint-Jacques, derrière Saint-Séverin, les abbés avaient cédé leur terrain moyennant 30 liv. 15 s. de rente annuelle et foncière, mais en se réservant le droit de reprise pour l'avenir. En sorte que vers 1640, fatigués des instances et poursuites de la fabrique de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qui prétendait de gré ou de force acheter leur maison abbatiale de la rue Saint-Victor pour y établir un séminaire, les religieux songèrent à rentrer en possession de leur ancienne propriété (2).

Un arrêt du Grand Conseil, du 24 mars 1644, reconnut la validité de leurs prétentions et condamna les Castille « à se désister

(1) Titres de l'hôtel de Beauvais, Voy. pièces justificatives, B.

(2) Les marguilliers en vinrent à leurs fins; un arrêt de 1657 expropria les moines de Châàlis, « et quoiqu'ils aient touché 22 mille livres de ce qui peut-être n'en valait pas la moitié, ils ne laissent pas d'en murmurer comme d'une violence. » (Sauval, loc. cit.)

« et départir de la possession et jouissance desdites maisons, « pour être réunies à la mense abbatiale de Chailly, à la charge « pour l'abbé de rembourser le prix principal augmenté des « frais, loyaux coûts, impens, améliorations utiles, comptant « et en un seul payement. » Les détenteurs présentèrent, en conséquence, un mémoire montant à la somme de 41,892 liv. 10 s. pour la maison du *Faucon;* plus 10,323 liv. pour celle de la rue de Jouy. Les religieux déclarèrent qu'ils ne pouvaient accepter cette estimation, qui surpassait de beaucoup la valeur réelle des immeubles réclamés. De là, expertise, maintenue du chiffre exigé, et sommation des Castille aux religieux et abbé de Chailly d'avoir à payer sans délai lesdites sommes, avec protestation que, faute de payement immédiat, les occupants se pourvoiront au Conseil pour être déclarés définitivement propriétaires incommutables du fonds. Ainsi le décidait l'ancienne jurisprudence.

Les choses en étaient là, quand Mme de Beauvais se trouva substituée à la dame Fouquet dans ses droits et réclamations; elle s'empressa de renouveler en son nom la mise en demeure à messire Charles-Louis de Lorraine, abbé commandataire de Chailly, d'avoir à lui payer la somme totale de 52,215 liv. 10 s. encore augmentée d'une plus-value de 3,000 livres reconnue par les experts. Les religieux aimèrent mieux abandonner un droit si onéreux, et, par un désistement authentique du 8 mars 1655, ils reconnurent *volontairement* les sieur et dame de Beauvais propriétaires incommutables, à charge de la rente perpétuelle de 30 liv. 15 s., qui leur fut fidèlement payée jusqu'à la Révolution (1).

Mme de Beauvais, une fois en possession bien et dûment établie de son terrain, fit jeter bas les anciens bâtiments et se mit en devoir de construire son hôtel, dont les plans et dessins furent confiés à Antoine Lepautre, premier architecte du roi, frère du fameux dessinateur d'ornements.

Ayant eu la place à bon marché, elle se crut en droit d'obtenir

(1) Voy., pour ce litige, pièces justificatives, B, n° 10.

les matériaux gratis : cette logique en valait bien une autre et lui réussit à souhait.

Nous lisons à ce sujet dans les Mémoires de Brienne, le fils : « La reine avait fait don par brevet à la Beauvais, sa femme de « chambre, d'une grande quantité de pierres destinées au bâti- « ment du Louvre.

« Il faut avoir perdu l'esprit, s'écria le cardinal, pour faire de « telles gratifications, et en bonne justice on devrait démolir « l'hôtel de Beauvais pour rendre au roi ce qui lui appartient! » « Quarante millions et autant d'abbayes qu'il avait acquis par « son savoir-faire ne lui semblaient pas trop pour lui, mais il « ne pouvait souffrir qu'une princesse libérale donnât à la per- « sonne qui la servait bien, et qu'elle aimait, quelques pierres « pour bâtir sa maison. Cela me mit en colère, et j'avertis la reine, « qui me fit cette réponse : « Si je les lui avais données, il n'en « aurait pas fait de bruit ; mais Catau aura, quoi qu'il en soit, « les pierres qu'elles m'a demandées. Je le trouve plaisant, « ajouta-t-elle, de contrôler mes libéralités, lui à qui j'ai tant « fait de bien et qui en a encore plus pris que je ne lui en ai « donné (1). »

N'en déplaise au comte de Brienne, et sans vouloir excuser la rapacité de Mazarin, il nous paraît infiniment moins scandaleux de trouver ce grand ministre riche de 80 millions, que de voir *une princesse libérale* faire, aux dépens de l'État, la fortune d'une femme de chambre intrigante et lui abandonner niaisement les matériaux du Louvre pour bâtir sa maison.

Quoi qu'il en soit, Catau conserva *ses* pierres, et son architecte se mit à l'œuvre.

La construction de l'hôtel de Beauvais fit le plus grand honneur à Antoine Lepautre (2). Il trouva moyen d'élever un véritable

(1) Mémoires de Louis-Henri de Loménie de Brienne, publ. par F. Barrière, 1828, II, 47.

(2) Antoine Lepautre a laissé un *Livre d'architecture*, fort estimé, revu plus tard par Daviler. Il avait élevé, entre autres monuments, l'église de Port-Royal de Paris et le château du gouverneur de Paris à Saint-Ouen. Il mourut en 1691, âgé de 77 ans.

palais, d'une haute élégance et d'une régularité parfaite, sur un terrain d'une médiocre étendue et tellement irrégulier, que son périmètre se dessine par une ligne dix-sept fois brisée. Les difficultés de toute sorte habilement surmontées, l'intelligence des distributions intérieures, la richesse des décorations, en font un des édifices privés du XVIIe siècle les plus intéressants à étudier (1).

Nous avons constaté par nous-même, en visitant les caves de l'hôtel actuel, que Lepautre appuya ses basses œuvres contre une substruction *gothique* présentant tous les caractères du style ogival primitif; c'est une assez grande nef, trapue et solidement voûtée; les nervures de la voûte, croisées et grossièrement épannelées, retombent sur des piliers à chapiteaux sculptés, décorés de crosses et de feuillages. Le XIIIe siècle a signé très-lisiblement cette crypte, à travers laquelle s'enchevêtrent irrégulièrement les murs de soutènement de l'hôtel, qui la divisent en plusieurs caveaux. Sous les bâtiments du fond et sous la cour se trouvent encore d'autres caves gothiques moins anciennes et ne remontant pas au-delà de la seconde moitié du XVe siècle. L'ogive y est beaucoup plus aiguë et les nervures prismatiques de la voûte émergent directement des piliers, sans appui ni chapiteaux. Nos recherches précédentes nous permettent de fixer très-nettement la provenance de ces caves ogivales : les premières appartiennent évidemment à l'ancien hôtel des abbés de Chailly, construit au commencement du XIIIe siècle ; les secondes à la maison du Faucon, qui lui succéda.

Contrarié par l'excessive obliquité de la limite du terrain vers la gauche, Lepautre donna à sa cour d'honneur la forme d'un triangle arrondi au sommet. Un dégagement ouvert sur la rue de Jouy remédiait aux inconvénients que cette disposition pouvait présenter pour la circulation des voitures. Le corps de logis

(1) Nous renvoyons, une fois pour toutes, pour les détails d'architecture, au tome II de l'*Architecture française* de Jacques-François Blondel, qui contient une vue, deux plans et une description technique de l'hôtel de Beauvais, in-folio, 1752, II, 121.

principal formait la base de ce triangle; les deux autres côtés, dont l'un n'offrait qu'une simple façade sans profondeur, furent richement décorés de manière à produire *une perspective.*

M[me] de Beauvais, qui témoigna en toute occasion un *furieux tendre* pour les profits, consacra au commerce tout le rez-de-chaussée sur la rue. C'était une innovation quelque peu compromettante pour une demeure seigneuriale. M. Léon de Laborde, à deux siècles de distance, s'en indigne vertement (1); elle ne paraît pas avoir si fort scandalisé les contemporains. En conséquence, Lepautre ménagea aux deux côtés de la porte cochère quatre boutiques, absolument indépendantes de l'hôtel, avec entrées particulières et logements en entre-sol pour les marchands. Le rez-de-chaussée intérieur fut entièrement abandonné aux *communs*, cuisines, offices, écuries et remises; en sorte que tous les appartements de réception, chambres de parade et galeries de gala, se trouvèrent réunis de plain-pied au premier étage. Un second étage, en *attique* surmonté d'un comble brisé, complétait l'élévation.

On remarquera, dans la façade extérieure de cet hôtel, une licence singulière : l'axe de la cour et de la porte cochère ne coïncide pas avec le milieu du bâtiment, qui comporte, sur la gauche, un excédant d'une toise environ, dissimulé simplement sous le prolongement des bossages qui décorent les angles. Lepautre dut prendre ce parti, en raison de l'irrégularité du terrain, sous peine de réduire outre mesure sa cour d'honneur ou d'en sacrifier absolument la symétrie. Du reste, le résultat est plus satisfaisant qu'on ne pourrait le supposer, Ce défaut échappe complétement, grâce à la continuité des maisons de la rue; mais il produirait un fort mauvais effet dans un bâtiment isolé.

Malgré cette légère tache, la façade de l'hôtel de Beauvais était belle et imposante. Percée de sept grandes fenêtres à chaque étage, elle présentait au centre un avant-corps décoré de bossages et couronné, à la hauteur du second, par un fronton où

(1) *Le Palais Mazarin*, par M. le comte Léon de Laborde, note 387, consacrée à l'hôtel de Beauvais.

M[me] de Beauvais fit sculpter les écussons accolés de France et de Navarre; témoignage public de reconnaissance pour la reine-mère, à qui elle devait sa fortune, mais en même temps monument mystérieux de ces trop courts instants de gloire où elle s'était vue elle-même traitée en reine de France.

La porte d'entrée, massive et légèrement concave, est un travail de menuiserie fort remarquable. Deux têtes antiques décorent les vantaux. L'imposte portait autrefois, taillé en plein bois, un aigle aux ailes éployées, *empiétant* une guirlande de fleurs. Cet aigle, supprimé plus tard, a été remplacé, probablement lors de la grande restauration de 1704, dont nous parlerons en son lieu, par un cartouche orné de palmes entrelacées, sur lequel se lit aujourd'hui le numéro de la maison. De l'aigle disparu, il ne reste plus que les serres, étreignant encore la guirlande soutenue par deux demi-têtes de bélier décharnées. Ces têtes de *béliers*, que nous retrouverons encore dans les métopes de la frise dorique du péristyle, feraient-elles allusion au nom de famille de Catherine *Bellier?* M. de Guilhermy le suppose (1), et cela n'a rien d'impossible. N'oublions pas cependant que les *bucrânes*, ou têtes décharnées, se rencontrent fréquemment dans la décoration des temples antiques, où ils représentaient les dépouilles des animaux sacrifiés. Les architectes de la Renaissance les ont transportés dans la décoration des édifices modernes, où ils ont perdu toute signification. Il serait aisé, néanmoins, d'en citer de nombreux exemples (2).

Dans la voussure de la *trompe* qui surmonte cette porte était sculpté un grand médaillon soutenu par deux Amours. Il repré-

(1) Guilhermy, *Itinéraire archéologique de Paris.*

(2) Voy., dans l'*Encyclopédie méthodique,* un intéressant article sur les *Bucrânes,* l'usage qu'en faisaient les anciens, l'abus qu'en ont fait les modernes. « On faisait « plusieurs parts des victimes; on mangeait les unes, on brûlait les autres, « mais on conservait les têtes qui, attachées au mur avec les bandelettes sacrées « et d'autres instruments du sacrifice, demeuraient comme des monuments « de la piété des particuliers et comme une espèce d'enseigne de la destination « des lieux où on les appliquait. » *Encycl. méth. Architecture,* par Quatremère de Quincy, I, 343.



Principale Entrée de l'Hostel de Beauvais, basty A Paris, rue S.t Antoine, conduit par M.r Le Pautre Architecte.

L. Benard

Imp. Cortey, r. Rousselet, 5 Paris

Réduit d'après l'Original de Jean Marot.

sentait un buste de femme, le portrait d'Anne d'Autriche sans doute, et servait ainsi de commentaire aux armes royales du couronnement.

Cette *trompe* formait au premier étage un balcon avancé sur lequel s'ouvrait la fenêtre en tribune (1) que décorait le grand fronton. Les fenêtres du milieu, à droite et à gauche, étaient également pourvues de balcons d'une moindre saillie, supportés par de riches consoles et surmontés de chambranles sculptés. Tout les appuis des croisées en balustrade dessinaient une ligne d'un excellent effet, qui accusait nettement le *bel étage* en se détachant vigoureusement sur le nu du mur. L'attique ne présentait qu'une rangée de fenêtres *mezzanines* encadrées d'une simple moulure.

Toute la sculpture de cette façade fut exécutée par Nicolas Legendre, adjoint à professeur de l'Académie royale. « En « 1657 (2), lisons-nous dans les Mémoires de cette Académie, « Mme de Beauvais, première femme de chambre de la sérénis- « sime reine-mère Anne d'Autriche, employa M. Legendre pour « la façade de l'hôtel de Beauvais, qui est dans la rue Saint- « Antoine. Et, comme elle voulait marquer sa reconnaissance « pour les bienfaits de la reine, elle affecta que les armes de « cette auguste princesse y parussent avec distinction. M. Le- « gendre y fit donc deux grandes figures d'anges opposées l'une « à l'autre et à demi couchées sur le fronton du milieu. Ces « deux anges tiennent une couronne au-dessus d'un grand car- « touche où sont les armes de la reine, qui furent travaillées avec « un grand soin et accompagnées de la cordelière que l'art du « blason attribue aux veuves. »

Ces détails sont trop précis pour pouvoir être révoqués en

(1) Cette fenêtre est citée comme un modèle du genre dans le Dictionnaire d'architecture de Daviler, in-4°, article *Fenêtre*.—Voy. Pièces justificatives, B, n° 6, l'autorisation du Bureau de la ville pour la construction des balcons avancés de l'hôtel de Beauvais, décembre 1654.

(2) Donc l'hôtel de Beauvais, commencé en 1655 (l'autorisation pour les balcons est datée de décembre 1654), n'était pas encore achevé extérieurement en 1657. Sa construction dura au moins trois ans.

doute ; d'un autre côté, les vues de l'hôtel de Beauvais, dessinées par Jean Marot dès 1660, portent très-distinctement, non pas les armes personnelles de la reine-mère : *parti de France et d'Espagne,* avec la cordelière de veuve, mais, ainsi que nous l'avons dit, les écussons accolés de France et de Navarre, entourés du double collier des ordres. Le blason primitif a donc été modifié dès l'origine. « Sur les autres croisées qui sont à la droite et à « la gauche, continue le mémoire, M. Legendre a fait des têtes « de cariatides qui soutiennent des paniers remplis de fruits et « qui ont à leurs côtés chacune deux griffons ou espèce de « monstres moitié aigle et moitié lion. Et sur les clés des ar- « cades, au rez-de-chaussée, il mit plusieurs masques ou têtes « de satyres et de faunes : M. Hutinot, qui a été du corps de « l'Académie, prit part à ce travail (1). »

Tel était, dans sa splendeur première, ce majestueux frontispice, dont nous retrouvons tous les détails parfaitement distincts sur les deux vues de Jean Marot publiées, la première dans la *Relation de l'entrée triomphante de Leurs Majestés Louis XIV et Marie-Thérèse dans la ville de Paris, en* 1660 ; la seconde, avec les plans du rez-de-chaussée et du premier étage, dans l'*Architecture française* de Jacques-François Blondel.

L'auteur de ce dernier ouvrage, après avoir accordé à l'œuvre d'Antoine Lepautre un juste tribut d'éloges, termine par cette conclusion inattendue : « On ne peut se refuser de remarquer ici « trop de simplicité dans certaines parties et trop de richesse, « au contraire, dans d'autres. D'ailleurs, les corps de refend, en « général, sont trop sveltes, la proportion des mezzanines trop « écrasée, le fronton trop licencieux, la trompe de la porte trop « hasardée et l'avant-corps du milieu trop étroit pour la hau- « teur. » Il n'y manque, en vérité, que la conclusion marotique :

Au demeurant le meilleur fils du monde.

Nous ne pouvons *nous refuser*, nous, à trouver *trop* sévère ce

(1) Mémoires inédits des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture, I, 410.

jugement de pédant. L'hôtel de Beauvais a vraiment grand air. On pourrait lui reprocher peut-être un peu de pesanteur; mais ce défaut, commun à tous les édifices du même temps, a été plutôt ici atténué qu'exagéré. D'ailleurs, les conditions de masse et de légèreté ne sont pas les mêmes pour un bâtiment isolé et pour un hôtel élevé sur une rue, dont le caractère et le style ont en quelque sorte besoin d'être soulignés, sous peine de se voir écrasés par les hautes maisons environnantes. Nous aimons cette architecture bien assise, sobre d'ornements, élégante de proportions, où les grandes lignes ne sont jamais sacrifiées aux détails. Dans les façades intérieures, Lepautre donna plus à la fantaisie, et l'imposante simplicité du dehors devait faire ressortir encore le coup de théâtre qu'il préparait.

En pénétrant sous le porche, on arrive à un péristyle circulaire soutenu par huit colonnes doriques accouplées. Dans les métopes de l'entablement on remarque, alternant avec des têtes de béliers et de taureaux, quelques emblèmes guerriers et, à défaut d'armoiries, le *chiffre* des Beauvais, timbré d'une couronne de baron.

Ce monogramme est composé des lettres P. C. H. B. entrelacées, pour les noms de Pierre Beauvais, Catherine-Henriette Bellier. La lettre C, deux fois répétée en sens inverse, pourrait à première vue être prise pour un D. Nous avons examiné de près : le double C est incontestable. De l'entrée de ce péristyle, la perspective de la cour produit un effet surprenant. Encadrée par les lignes sévères du porche et favorisée par le demi-jour de cette espèce d'avant-scène, cette décoration théâtrale étonne et séduit le regard ; elle se détache, prend du fond, comme une *vue d'optique* parfaitement à son point. On serait presque tenté d'oublier que *l'effet* est ici trop cherché et la pesanteur des détails sans excuse. Toutefois, de semblables surprises nous touchent peu et nous semblent indignes de l'art sérieux, de l'art *grand* par excellence. Les Italiens, dira-t-on, en offrent de nombreux exemples dans leurs palais les plus vantés : Eh bien

... Laissons à l'Italie
De tous ces faux brillants l'éclatante folie !

Dans les décorations intérieures, les *perspectives* peuvent figurer avantageusement, l'air et l'espace absents; elles peuvent fournir à un artiste de talent le motif et le cadre d'un chef-d'œuvre, mais, réduites au rôle de *trompe-l'œil*, appliquées au dehors en élévation, elles ne seront jamais que de misérables enfantillages, bons pour amuser les promeneurs parmi les *fabriques* d'un parc.

Lepautre, homme d'un goût sûr et d'une grande intelligence, le comprenait bien ainsi, et s'il a usé de cet expédient, c'est qu'il lui était impossible, vu l'exiguïté de l'espace mis à sa disposition, de masquer autrement les tristes horizons du voisinage.

Blondel, non moins hyperbolique dans ses éloges que dans sa critique, s'écrie : « Ici l'on jouit peut-être du plus beau coup « d'œil qu'il soit possible d'imaginer!... Comme le premier « étage se trouve rétréci par l'obliquité des murs collatéraux et « orné dans son pourtour de colonnes, de pilastres et de mem- « bres d'architecture distribués avec beaucoup de goût, cet « assemblage forme une perspective réelle au-dessus de toute « description. » Nous n'en persistons pas moins dans nos conclusions.

Le motif central de cette perspective était le portique de la chapelle, ouvert au premier étage sur une terrasse qui se prolongeait en balcon tout autour de la cour. De l'intérieur des appartements on communiquait à cette chapelle par une longue galerie dont nous parlerons plus loin, et de l'extérieur on y arrivait directement par un escalier ovale suspendu, largement évidé dans son centre et garni d'une rampe en fer forgé. Ce beau travail de stéréotomie s'est heureusement conservé jusqu'à nous.

A gauche du péristyle s'ouvre l'entrée de l'escalier d'honneur, conception originale, d'une rare élégance et d'un aspect saisissant. Il est tout en pierre, y compris la rampe en entrelacs finement ajourés. Un seul groupe de quatre colonnes corinthiennes le soutient. La décoration, riche dans son ensemble et très-soignée dans ses détails, est un des premiers ouvrages de Martin Van den Bogaert, sculpteur flamand connu en France sous le

nom de Martin Desjardins. Elle consiste en une série de bas-reliefs représentant des faisceaux, des trophées, des enfants tenant des guirlandes, qui remplissent les archivoltes, couvrent les frises et les corniches. On y retrouve plusieurs fois répété le chiffre couronné des Beauvais. Il a fourni à l'artiste le motif d'un charmant panneau de sculpture, au revers du premier palier, en vue de la montée. Le monogramme est accompagné de huit têtes de bélier au naturel, d'un haut relief, reliées entre elles par des guirlandes. Ici l'allusion est évidente et nous nous rallions complétement à l'opinion de M. de Guilhermy.

A l'entrée du vestibule, une niche, vide aujourd'hui, surmontée d'un aigle portant la foudre, devait contenir autrefois un Jupiter, ou bien une statue du Roi vainqueur de l'Anarchie, sujet fort à la mode après la Fronde.

Il est très-probable que Desjardins, encore fort jeune et sans réputation acquise, travailla d'après les dessins de Jean Lepautre, frère de l'architecte, dont cette décoration rappelle évidemment la manière caractéristique. En tout cas, l'exécution, à la fois ferme, moelleuse et correcte, dut contribuer à le poser brillamment à Paris, car l'œuvre eut tout d'abord pour juge l'élite de la cour et de la ville.

Les appartements répondaient dignement à ce magnifique escalier : ils n'avaient pas moins de 25 pieds d'élévation. On pénétrait d'abord dans un large vestibule, sur lequel s'ouvraient deux immenses chambres de parade occupant toute la façade sur la rue Saint-Antoine. En retour dans l'aile droite de la cour, une autre très-grande chambre à coucher, avec ruelle ouverte sur un salon attenant, communiquait à une longue et riche galerie, éclairée par dix hautes fenêtres opposées. Celles de gauche prenaient jour sur la cour, et celles de droite sur un parterre orné d'eaux jaillissantes (1), véritable jardin suspendu, ménagé de plain-pied

(1) Ajoutons ici ce que nous savons sur les eaux de l'hôtel de Beauvais. Mme de Beauvais, selon son habitude, trouva moyen, sans doute, de se faire offrir comme faveur personnelle la concession nécessaire. Après elle, il fallut régulariser les choses, et Me Pierre Savalette, ancien échevin, propriétaire nominal de

au-dessus des écuries. Une volière, une grotte et une chambre de bains contribuaient à l'embellissement de ce parterre babylonien.

Cette galerie aboutissait à la chapelle. Un autre petit oratoire se trouvait à portée de la chambre à coucher. Il va sans dire que les escaliers dérobés, cabinets, dégagements de toute espèce, avaient été prudemment multipliés (1).

Le corps de bâtiment sur la rue de Jouy renfermait encoreun appartement, complétement indépendant, mais plus modeste. C'était sans doute la retraite du mari. Nous ne parlons pas des logements du second étage, dont les plans ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Passons maintenant aux *décorations intérieures et ameublements*.

A en croire Loret, dont la muse famélique s'inspire parfois un peu trop des bons morceaux ou des *bonnes mains* qu'il peut espérer du patron, Mme de Beauvais aurait droit à un rang distingué parmi les *dames curieuses des ouvrages magnifiques*, et ceci la relèverait quelque peu dans notre estime. Nous verrons plus loin, à propos de son second hôtel du faubourg Saint-Germain, qu'elle se mêlait d'architecture ni plus ni moins que la grande *Arthenice* (2), et qu'elle avait la prétention de diriger elle-

l'hôtel, acheta de la ville, moyennant une rente annuelle de 25 fr. rachetable par une somme de 500 fr., une concession de huit lignes à prendre au réservoir de l'hôtel de Faurcy. Plus tard, M. Orry, contrôleur général des finances, obtint, à titre gratuit, en raison de sa haute position, un supplément de seize lignes, portant le total des eaux dudit hôtel à vingt-quatre lignes, fournies par la pompe Notre-Dame. L'acte de la seconde concession est du 7 mars 1736: elle était incessible et personnelle. (Voy. *Titres de l'Hôtel de Beauvais*.)

(1) Nous avons relevé sur les plans, comme terme de comparaison, les dimensions des pièces principales :

Grande salle sur la rue. . .	6 t. 3 p. sur 4 t. 2 p.	(13 mètres sur 8^m^.70.)
Grande chambre de parade, non compris l'alcôve. . .	4 t. 2 p. en carré.	(8^m^.70.)
Petite chambre à ruelle. . .	3 t. en carré.	(6^m^.)
Ruelle de ladite	2 t. 1 p. sur 1 t. 2 p.	(4^m^.35 sur 2^m^.70.)
Galerie	8 t. 3 p. sur 2 t.	(17^m^. sur 4^m^.)

(2) La marquise de Rambouillet donna elle-même les plans de son hôtel, si fameux dans les fastes littéraires du grand siècle. Ses courtisans lui attribuèrent l'honneur de la révolution qui se manifesta vers cette époque dans l'art des constructions et de la distributions des appartements.

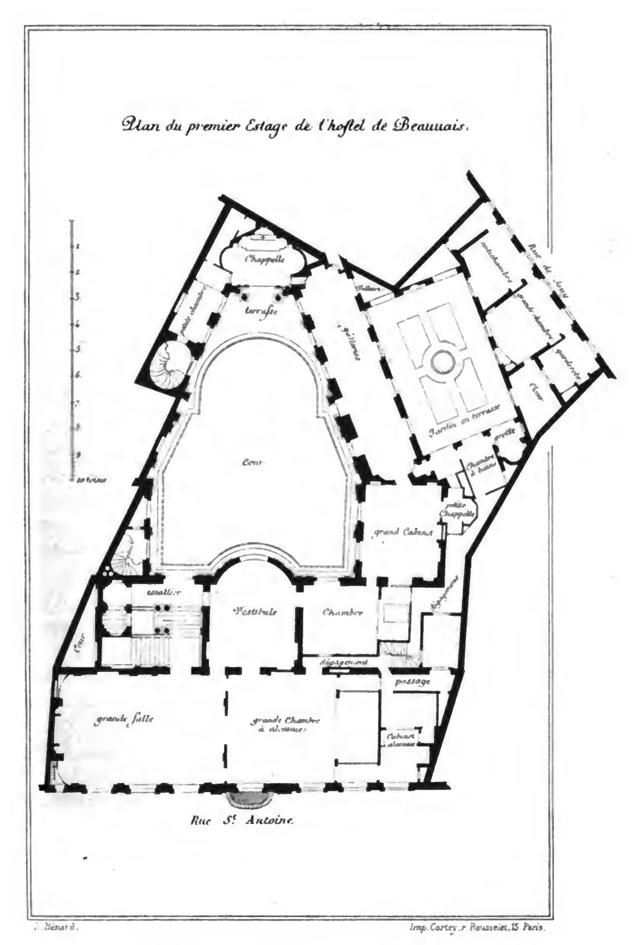
même ses peintres et ses maçons; nous pouvons constater dès à présent, qu'elle accumula dans ses cabinets et ses galeries une collection de meubles précieux et d'objets d'art de toutes sortes, qui en firent un véritable Musée. A l'occasion d'une visite faite en 1663 par la jeune reine Marie-Thérèse, le gazetier-poëte nous a laissé un éblouissant tableau des *intérieurs* de l'hôtel de Beauvais (1):

Mercredi, notre auguste reine,
Cette charmante souveraine,
Fut chez madame de Beauvais,
Pour de son aimable palais
Voir les merveilles étonnantes
Et les raretés surprenantes.
Certainement Sa Majesté
En admira fort la beauté.
Et mainte dame et demoiselle,
Qui pour lors étaient avec elle,
Dans ces charmans appartemens,
Virent tant d'enrichissemens,
Tant de belles orfévreries,
Tant d'éclatantes pierreries,
Tant d'agrémens délicieux,
Tant de vases si précieux,
Tant de bustes et tant d'images
Enfin tant d'excellens ouvrages,
Qu'elles croyaient voir le trésor
Du grand-kan ou du grand-mogor.
Bref, l'auguste et belle Thérèse,
Qui de vertus a plus de treize,
Loua très-fort et par raison
La dame de cette maison,
Dans laquelle l'on voit encloses

(1) Muse historique, du 10 novembre 1663. — Dans sa précédente lettre, en date du 3 novembre, Loret trace une peinture non moins brillante du second hôtel, qu'elle venait de faire bâtir pour son fils dans le faubourg Saint-Germain. (Voy. notre *Appendice.*) Il se pourrait même que les deux relations se rapportassent à ce même hôtel. Distinction peu importante, du reste, car il s'agit moins ici d'une description locale que de l'*état de maison* de Mme de Beauvais; la différence, s'il en existait une, devant être en faveur du grand hôtel de la rue Saint-Antoine.

Tant de miraculeuses choses.
Par le soin d'un de mes amis,
J'y fus pareillement admis.....
Justes dieux ! que je fus ravy
Des rares choses que j'y vy !
Certes, à parler sans mensonge,
Je crus d'abord faire un beau songe
Ou bien être chez un grand roy.
Mais enfin, revenant à moy.....
Je vous jure ma foi de Dieu,
Et quoi qu'on m'eût dit de ce lieu,
Que cette maison excellente
Passa mille fois mon attente;
Et je jugeai que ce palais,
Très joli s'il en fut jamais,
Est, par sa beauté sans pareille,
De Paris autant la merveille,
Que par ses ornemens divers
Paris l'est de tout l'univers !

L'hôtel de Beauvais, à peine terminé en 1660, se vit brillamment inauguré. Mazarin venait de conclure le traité des Pyrénées, le mariage du roi avec l'infante Marie-Thérèse avait été célébré à Saint-Jean-de-Luz et les jeunes époux attendaient depuis deux mois à Vincennes le moment de faire leur entrée solennelle dans leur bonne ville de Paris. Le jour de la cérémonie fut fixé au lendemain de la Saint-Louis, le jeudi 26 août. On connaît les pompes de cette *magnifique et triomphante entrée*, dont Messieurs de la ville prirent soin de consacrer le souvenir par une *relation* « enrichie de figures taillées sur le cuivre par Chauveau, Pouilly, « Marot, Lepautre, Flamen et Cochin. » L'hôtel de Beauvais, situé sur le passage du cortége, qui entrait par la porte Saint-Antoine, eut l'honneur d'être choisi pour le quartier-général de la cour. « La reyne-mère, dit la relation officielle, se plaça sur « les balcons de ce magnifique palais, que la dame de Beauvais, sa « première femme de chambre, a fait bastir dans la rue Saint-« Antoine. Celuy du milieu, qui est le plus grand et le plus « advancé, avoit esté couvert d'un dais à longue queue de velours



Bénard d. Imp. Cortey, r Rousselet, 15 Paris.

Réduit d'après l'Original de Jean Marot.

« rouge cramoisy, enrichy de larges passemens et de hautes « crespines d'or et d'argent, sous lequel la reyne-mère fit mettre « à sa droite la reyne d'Angleterre et entre elles la princesse sa « fille. Le milord Germain, le comte de Nogent père (1) et peu « d'autres estoient derrière elles debout.

« Les deux autres balcons, aussi bien que celuy-ci, avoient sur « leurs appuis de très fins tapis de Perse. Les dames de la cour « des reynes remplirent celui du côté des Jésuites; monsieur le « cardinal Mazarin, qui ne se trouva pas encore assez bien remis « de sa maladie pour paroistre à la cavalcade et prendre part à « un triomphe auquel il avoit tant contribué, se mist sur l'autre « et eut presque toujours auprès de luy M. de Thurenne en « habit noir (2). »

Remarquons, en passant, cette petite vengeance de Mazarin, montrant ainsi au peuple de Paris, à cette fenêtre de l'hôtel de Beauvais, debout derrière son *trône*, le renégat et le fléau de la Fronde, le vainqueur de ce capitaine espagnol qui avait nom le Grand Condé; tandis que le roi traînait, dans son cortége triomphal, à travers ce faubourg Saint-Antoine, champ de bataille où les deux adversaires s'étaient mesurés jadis, le dernier défenseur de cette cause avilie, contraint de figurer « *dans un état très magnifique* » à son rang de premier prince du sang, comme à un mouvant pilori. Quel regard durent échanger ces deux hommes, quand le cortége royal fit halte devant l'hôtel

(1) Nicolas de Bautru, comte de Nogent, frère du fameux Bautru, comte de Saint-Seran. Il se trouvait là à son poste en qualité de capitaine des gardes de la porte.

(2) « Leurs Majestés firent halte devant l'hôtel de la dame de Beauvais, où la « reyne-mère s'estoit placée pour voir passer cette pompe... La reyne d'Angle- « terre y estoit aussi, avec la princesse sa fille et pareillement Son Eminence... La « princesse Palatine estoit de la compagnie, avec la duchesse de Chevreuse, la com- « tesse de Noaille, et quantité d'autres dames de l'une et de l'autre cour des deux « Majestés ; lesquelles n'avoient pu choisir un lieu plus délicieux que ce superbe « palais où l'on voit ce que l'architecture a de plus beau et de plus régulier, ainsi « que le magnifique dans tout son lustre : estant aussi le superbe monu- « ment des libéralités de la reyne-mère et de Son Eminence. »

(*Extraordinaire de la Gazette du* 28 *août* 1660.)

de Beauvais; et quel étrange sourire dut éclairer la pâle figure du cardinal déjà presque mourant au milieu de sa gloire!

Loret ne manque pas de chanter aussi les splendeurs de l'hôtel de Beauvais, et de célébrer en même temps les libéralités du cardinal envers la maîtresse du logis. Cela était alors de notoriété publique et ne scandalisait plus personne.

Le poste de la reine-mère,
Pour voir tout ce brillant mystère,
Et de monsieur le cardinal,
Que Dieu préserve de tout mal,
Puisqu'il s'est rendu par ses veilles
La cause de tant de merveilles,
Fut chez madame de Beauvais,
Poste qui n'était pas mauvais,
Étant un palais à la mode,
Fort somptueux et fort commode,
Et dont, pour sa construction,
On a de l'obligation,
Qu'on ne peut passer sous silence,
Aux bontés de Son Éminence.
La reine d'Angleterre aussi,
Du moins on me l'a dit ainsi,
Et sa très belle fille aînée,
De tant de grâce environnée,
Qu'elle est digne d'un demi-dieu,
Avaient pris place audit beau lieu
Sous de grands dais d'or et de soie,
D'où l'on voyait tout avec joie.
Le grand Turenne mêmement
Était audit appartement,
Avec encor d'autres princesses,
Dames, marquises et duchesses,
Qu'on servit de mets si divers,
Sur une table à vingt couverts,
Que cette dame tant aimée
En fut encor plus estimée!

Deux ans plus tard, à l'occasion du fameux carrousel qui a laissé son nom à l'immense cour du nouveau Louvre, les princes et princesses se pressaient encore aux balcons de l'hôtel de Beauvais, pour voir défiler les cinq quadrilles qui se rendaient de

la place Royale, où avait été marqué le rendez-vous général, à la place *devant les Tuileries*, où devait avoir lieu la course de bagues. C'était le second jour des fêtes; la veille avait eu lieu la course de têtes : le cortége était parti de l'hôtel de Vendôme, rue Saint-Honoré (1). Cette fois, pour que le peuple de Paris pût jouir à son aise du spectacle, le roi avait voulu partir de l'autre extrémité de la ville. Attention délicate à laquelle les bons bourgeois furent d'autant plus sensibles, que cette royale mascarade, qui avait attiré à Paris un immense concours de riches étrangers, rapporta gros aux hôteliers et marchands de tous états (2).

Dans cette fastueuse demeure, disposée surtout pour le luxe et la représentation, la baronne de Beauvais, qui conserva toute sa vie un grand crédit en cour, et, par conséquent, de nombreuses relations, donna sans doute des fêtes brillantes. Nous n'en avons pas trouvé trace dans les gazettes ni dans les mémoires contemporains; mais nous savons de bonne source qu'elle y mena toujours joyeuse vie.

Sans s'amender en vieillissant, elle avait bravement changé de rôle, payant à son tour ce qu'elle vendait autrefois, et ainsi ne chômant pas de galants. Par elle Fromenteau, sans autre mérite que sa bonne mine et ses talents *de société*, devint comte de La Vauguyon, cordon bleu, ambassadeur. Saint-Simon, en nous donnant la clé de cette triste élévation, trace un curieux portrait de la protectrice et du protégé : « Fromenteau, dit-il, était un « homme parfaitement bien fait, mais plus que brun et d'une « figure espagnole. Il avait de la grâce, une voix charmante, « qu'il savait très-bien accompagner du luth et de la guitare; avec « cela, le langage des femmes, de l'esprit et insinuant. Avec ces « talents et d'autres plus cachés, mais utiles à la galanterie, il

(1) Cet hôtel a laissé son nom à la belle place ouverte sur son emplacement.

(2) En accumulant des délais *imprévus*, sous prétexte d'ajouter à l'éclat de ces fêtes annoncées longtemps à l'avance dans toute l'Europe, Colbert prolongea de plusieurs mois le séjour de tous ces étrangers dans Paris. La seule augmentation du produit des *fermes* résultant de cette agglomération dépassa de près du double les frais, qui s'élevèrent à un million et demi environ (plus de quatre millions de nos jours).

« se fourra chez Mme de Beauvais et dans sa plus intime confi-
« dence, à qui tout le monde faisait d'autant plus la cour qu'elle
« ne s'était pas mise moins bien avec le roi, dont elle passait...
« ...... La Vauguyon se fit entretenir par la Beauvais, et elle
« le présentait à tout ce qui venait chez elle, qui, pour lui plaire,
« faisait accueil au godelureau. Peu à peu elle le fit entrer chez
« la reine-mère, puis chez le roi, et il devint courtisan par cette
« protection (1). »

Les *sottisiers* chansonnèrent leurs naïves amours :

Beauvais la borgnesse,
Embrassant Fromenteau,
Disait avec tendresse :
Prends ton chalumeau, etc.

Ce pitoyable début ne porta pas autrement bonheur à l'ancêtre des ducs de La Vauguyon, qui termina sa vie par la folie et le suicide.

Deux nobles collaborateurs, à même de bien voir et de bien dire, ont esquissé une piquante caricature de la Beauvais à son déclin (2). Le prince de Conti s'était amusé à dresser, dans le genre de la *Carte de Tendre*, la *Carte du pays de Bracquerie*. Bussy de Rabutin, son ami, bon compagnon, comme chacun sait, et grand voyageur dans ce joyeux pays, se chargea du commentaire. Qu'est-ce que le pays de Bracquerie ? nous demanderont peut-être quelques lecteurs. Écoutez la définition du géographe : « Le pays des Bracques a les Cornutes à l'orient, les « Ruffiens au couchant, les Garsentins au midi et la Prudomagne

(1) Saint-Simon, I, 124, édit. 1829, in-8°.

(2) D'après quelques éditeurs, la *Carte du pays de Bracquerie* aurait été composée en 1654, pendant que le prince de Conti commandait en Catalogne. Ce portrait de Mme de Beauvais se rapporterait alors précisément à l'époque de son aventure avec le roi. Mais il ressort de notre citation même, que le roi était depuis longtemps déjà dégagé de la tutelle de sa mère : il faut donc renoncer à la date de 1654 et reporter ce pamphlet aux environs du mariage de Louis XIV et de la mort de Mazarin, c'est-à-dire vers 1661. En tout cas, il ne fut imprimé en Hollande qu'en 1668.

« au septentrion. » Avez-vous compris ?... Continuons. Sur cette carte figurent, transformées en villes et en bourgades, les dames de la cour les plus *en réputation*.

Entre Olonne et Guise, nous trouvons : « Beauvais, sur la « Carogne : petite ville dans un fond *où l'on ne voit le jour* « *qu'à demi*, et dont les bâtiments sont très-désagréables. « Elle a eu néanmoins des gens de très grande condition « pour gouverneurs, entre autres un commandeur de Malte (1), « qui y a laissé une belle infanterie. On ne s'étonnera pas « que des gens de naissance et de mérite se soient arrêtés à « un si méchant logis, quand on saura que ç'a été le principal « passage pour aller à la ville de *Dona-Anna*, où tout le com- « merce se faisait durant qu'on bâtissait le Fort-Louis. Depuis « que ce fort est entré dans ses droits, la ville de Beauvais n'a « plus eu de gouverneur de marque, mais des gens de basse « étoffe et inconnus que la ville y entretient, quoiqu'elle ne vaille « plus la dépense. Ceux-ci ont toujours eu soin de bien maintenir « l'infanterie. »

Nous retrouvons Mme de Beauvais, en 1666, faisant sa charge au pied du lit de mort d'Anne d'Autriche, qui lui laissa par son testament un legs de trente mille livres. C'est entre les bras d'Angélique de Beauvais, sa plus jeune fille, que la reine rendit le dernier soupir (2). Les deux filles de Mme de Beauvais ne ressemblèrent en rien à leur mère, toutes deux ont laissé une réputation sans tache. Angélique de Beauvais eut aussi son petit

(1) Ce commandeur de Malte serait-il le galant et épicurien commandeur de Souvré, l'un des fidèles de la reine sous la Fronde, très-recherché parmi les dames et non moins célèbre dans l'ordre *des Coteaux* que dans l'ordre de Malte ? Depuis 1648, il était accrédité près de la régente en qualité d'*ambassadeur de la religion*. En 1667 seulement, il devient grand-prieur de France. — Nous trouvons encore, à cette époque, dans l'entourage d'Anne d'Autriche, le stoïque commandeur de Jars, qui, au temps de Richelieu, poussa le dévouement pour la reine jusqu'à regarder sans pâlir la hache du bourreau. Mais ce noble cœur se serait-il abaissé à courtiser Cathau ? Nous ne le pensons pas. En tout cas, il faut reconnaître que *Beauvais la Borgnesse* avait la main (gauche) heureuse et que son mari aurait eu mauvaise grâce à se plaindre de si honorable compagnie.

(2) Mém. de Motteville.

roman platonique : le beau comte de Guiche, favori de ***Monsieur***, plus compromettant, hélas! pour ses amis que pour ses maîtresses, lui fit une cour assidue et publique. Marié malgré lui à Mlle de Béthune, il affectait de ne point voir sa femme. « On « disait qu'il vivait avec elle comme un homme qui voulait se « démarier un jour, et que la cause en était l'extrême passion « qu'il avait pour la fille de Mme de Beauvais (1). »

Mlle de Beauvais, que Bussy, un bon juge en ces matières, a qualifiée « fille de peu de naissance et de beaucoup d'esprit (2), » avait la survivance de la charge de première femme de chambre. « Par « son mérite et sa vertu, dit Mme de Motteville, elle avait acquis « dans l'estime de la reine l'avantage d'être préférée à sa mère « pour les confidences d'honneur et de distinction. » Anne d'Autriche lui en donna une preuve éclatante : c'est entre ses mains qu'elle déposa son testament, en la chargeant de le remettre après sa mort au roi en personne (3).

Mme de Beauvais survécut longtemps à sa maîtresse. « Je l'ai « encore vue, dit Saint-Simon, vieille, chassieuse et borgnesse, à « la toilette de madame la Jauphine de Bavière (4), où toute la « cour lui faisait merveille, parce que de temps en temps elle « venait à Versailles, où elle causait toujours avec le roi en par- « ticulier, qui avait conservé beaucoup de considération pour « elle (5). »

Dangeau nous annonce sa mort, à la date du 14 août 1690; elle devait avoir près de quatre-vingts ans. Elle était veuve depuis quatre ans seulement.

Ce brave Pierre de Beauvais ne fit pas beaucoup parler de lui et se contenta d'engraisser discrètement dans sa bauge conjugale. Une *clef* de La Bruyère nous a révélé son premier état. Nous l'avons vu quitter piteusement le Palais-Royal à la suite de

(1) Mém. de Montpensier, III, 276.
(2) *Histoire amoureuse des Gaules*, édit. Jannet, I, 70.
(3) Mém. de Motteville.
(4) Marie-Anne, fille de Ferdinand, duc de Bavière, femme du *grand dauphin*, mort en 1711.
(5) Saint-Simon, I, 124.

sa femme, et les actes résultant de l'ouverture de sa succession en 1686 nous donnent la date de sa mort (1). Quelques compilateurs modernes, égarés par la qualité de *conseiller du roi* que lui donnent les contemporains, en ont fait bien mal à propos un *conseiller au parlement*. Ce n'était pas probable, et, vérification faite, ce n'est pas vrai. Outre ce titre vague de conseiller du roi, il ne prit jamais que ceux de seigneur de Gentilly et de baron de Beauvais. Il en oubliait un, le seul auquel il eut des droits incontestables.

La mort de ce mari si commode et si peu remuant de son vivant, ne laissa pas d'apporter une assez grande perturbation dans *l'état* de Mme de Beauvais. La communauté, dissoute par cette mort, dut être liquidée, et les *créanciers et directeurs* de la succession mirent en vente tous les immeubles. L'hôtel de Beauvais dut passer, comme les autres, au creuset de l'adjudication. Il fut acquis à l'amiable, le 18 juillet 1686, par maître Pierre Savalette, notaire et ancien échevin, au prix de 95,000 livres. Cette estimation, bien inférieure à sa valeur réelle, suffirait pour trahir le caractère fictif de cette vente. Mme de Beauvais, en effet, alors plus que septuagénaire, ne quitta pas son hôtel. Son fils vint s'y établir auprès d'elle et continua à l'habiter ensuite. Maître Pierre Savalette n'en conserva pas moins pendant vingt ans, jusqu'au jour où l'immeuble sortit définitivement de la famille de Beauvais, la propriété nominale. Les gens d'affaires comprendront sans doute le motif utile de cette fiction (2).

Le fils de Mme de Beauvais hérita de la fortune et des vertus maternelles. Il avait déjà pris, du vivant de son père et en avancement d'hoirie, le titre de baron de Beauvais. Il avait épousé la fille du fermier-général Berthelot, *des poudres*, et sa mère, qui

(1) La liquidation n'eut lieu qu'en 1686, mais il est probable qu'il mourut en 1685; dès cette année-là, en effet, nous trouvons l'hôtel du faubourg Saint-Germain abandonné par le baron de Beauvais fils, qui vint loger avec sa mère.

(2) Titres de l'hôtel de Beauvais.

le chérissait (1), achetait pour lui, dès 1661, un grand hôtel, situé au faubourg Saint-Germain, vacant depuis la mort de Louis Foucault, comte de Dognon, vice-amiral et maréchal de France. En 1686, après la mort de son père, le baron de Beauvais abandonna cet hôtel aux religieuses dites *Petites Cordelières* (2), et vint habiter celui de la rue Saint-Antoine.

Saint-Simon, que nous ne saurions trop mettre à contribution, n'a pas oublié le baron de Beauvais dans sa galerie de portraits : « Son fils, qui s'était fait appeler le baron de Beauvais, avait la « capitainerie des plaines d'autour de Paris (3). Il avait été élevé, « au subalterne près, avec le roi ; il avait été de ses ballets et de « ses parties, et, galant, hardi, bien fait, soutenu par sa mère « et par un goût personnel du roi, il avait tenu son coin, mêlé « à l'élite de la cour et depuis traité du roi toute sa vie avec une « distinction qui le faisait craindre et rechercher. Il était fin « courtisan et gâté, mais ami à rompre des lances auprès du roi « avec succès, et ennemi de même ; *d'ailleurs honnête homme*, et « toutefois respectueux avec les seigneurs. Je l'ai vu encore « donner les modes (4). »

Formé à bonne école, le baron de Beauvais savait *comme on fait les bonnes maisons*. Il eut soin d'escompter la faveur royale et se fit à la cour la réputation de *grand donneur d'avis*, nous dirions aujourd'hui grand *faiseur*. Aussi, tout le monde le reconnut-il dans le type d'Ergaste des *Caractères* de La Bruyère. Le portrait n'est pas flatteur ; malheureusement pour le baron,

(1) Mme de Beauvais écrit à Fouquet, vers 1661, pour solliciter en faveur de son fils : « Je sais que l'affaire ne dépend que de vous, et comme je crois que c'est un avantage pour mon fils, *lequel est celui de mes enfants qui me tient le plus au cœur*, je vous supplie de juger combien je vous serai obligée, etc... (Papiers de Fouquet, Bib. imp., fonds Baluze.)

(2) Voy., à l'Appendice, la notice de cet hôtel.

(3) Il avait acheté cette capitainerie des chasses 55 mille écus ; elle rapportait environ 12 mille livres, savoir : 7,000 liv. de gages du roy et 5,000 liv. de casuel par la vente des charges subalternes et des exemptions aux paysans.

(*Journal de Dangeau*.)

(4) Saint-Simon (loc cit.).

toutes les *clefs* contemporaines nous en garantissent la ressemblance :

« Laissez faire Ergaste, et il exigera un droit de tous ceux « qui boivent de l'eau de la rivière ou qui marchent sur la terre « ferme. Il sait convertir en or jusqu'aux roseaux, aux joncs et « à l'ortie. Il écoute tous les avis et propose tous ceux qu'il a « écoutés. Le prince ne donne aux autres, qu'aux dépens d'Er- « gaste, et ne leur fait de grâces que celles qui lui étaient dues; « c'est une faim insatiable d'avoir et de posséder. Il trafiquerait « des arts et des sciences et mettrait en parties jusqu'à l'har- « monie (1). » Nous n'ajouterons rien aux traits de ces deux maîtres en l'art de peindre, La Bruyère et Saint-Simon; nous constaterons seulement avec ce dernier que le baron de Beauvais mourut d'apoplexie en 1697, laissant tous ses biens à un fils qui n'hérita pas de sa faveur. Une basse intrigue domestique, une rancune d'officier de bouche lui fit perdre la capitainerie des chasses de Paris. On l'accusa de détourner et de vendre à

(1) La Bruyère, *Caractères*, chap. *des Biens de fortune*. — Charles Robinet, dans ses *Étrennes de la Muse historique pour l'année MDCLXXVIII,* bouquet de madrigaux en style d'almanach dédiés à tous les puissants du jour, adresse au baron de Beauvais et à Mlle de Beauvais sa sœur, deux quatrains qui ne sont pas les moins plats du recueil. Il dit, parlant au baron :

Quoique vous paraissiez si galant à la cour,
On dit néanmoins que l'amour
Se plaint de voir en vous une froideur fort grande.

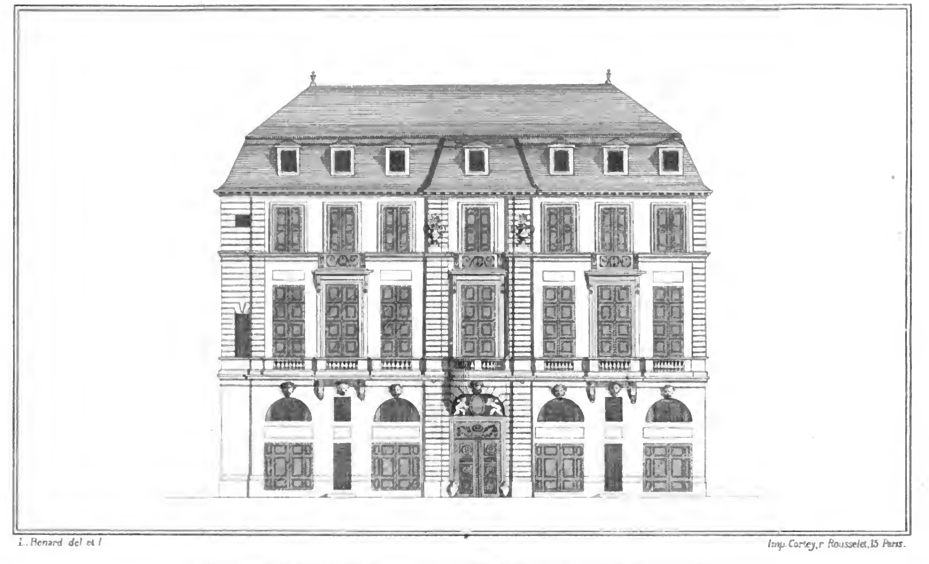
Le fils de madame de Beauvais, homme *positif*, marié fort jeune et avant tout *père de famille* dans l'acception *légale* du mot, se montra en effet, malgré son élégance, plus ardent au gain qu'à la galanterie. Plein d'indulgence, d'ailleurs, pour les faiblesses maternelles, Saint-Simon nous le montre soutenant à son tour, dans la mauvaise fortune, Lavauguyon disgracié.

Ajoutons, avant d'en finir avec cette tribu, que madame de Beauvais ne se montra pas non plus indifférente pour les siens. Tout en *protégeant* ses amants, elle se fit un devoir de décrasser sa famille qui, de la friperie, s'élança bravement dans *les six corps*, et parvint rapidement aux honneurs municipaux. De 1672 à 1704, nous trouvons inscrits au *Livre d'or* de l'échevinage parisien, trois édiles du nom de Bellier : Martin Bellier (1672), Claude Bellier (1688), Martin-Joseph Bellier (1704). Ils portent : *d'Azur à la tour d'argent, ajourée et maçonnée de sable, adextrée en chef d'un soleil d'or*. Du reste, l'éclat de cette maison s'éteignit avec l'astre d'où lui venait sa lumière; et les Bellier rentrent dans l'obscurité quand les Beauvais disparaissent de l'horizon.

son profit le gibier qui manqua sur la table du roi, — et on sait ce qu'elle en absorbait! — Ce crime de lèse-appétit entraîna la disgrâce du dernier des Beauvais; contraint de vendre sa charge à Bontemps, il acheta, en 1710, pour se raccrocher à la cour, celle de *capitaine de la porte* du duc de Berry (1). Mais nous n'avons plus intérêt à le suivre, car il n'habita guère l'hôtel de la rue Saint-Antoine, dont Me Pierre Savalette fit entreprendre la restauration complète, au mois de juillet 1704 (2), pour le compte d'un nouvel acquéreur, retenu loin de Paris par des fonctions importantes et désireux, pour quelque temps encore, de garder *l'incognito.*

(1) Saint-Simon, IX, 69.
(2) Germain Brice, édit. de 1706, I, 384.


Digitized by Google



L. Benard del et l.　　　　Imp. Cortey, r. Rousselet, 15 Paris.

Façade de l'Hôtel de Beauvais, modifiée en 1706, pour Jean Orry.

(D'après le Plan Original, provenant des papiers de **Robert de Cotte**, *conservé à la Bibliothèque Impériale).*

II

LES ORRY.

En 1706, cet acquéreur anonyme levait le masque, prenait possession par actes authentiques et venait occuper en personne l'hôtel de Beauvais rajeuni. C'était un maltôtier fraîchement engraissé et affublé de titres sans nombre : Mr Jean Orry, comte de Vignory, seigneur de La-Chapelle-Godefroy, conseiller du Roi en son conseil des finances, chevalier de Saint-Michel, président à mortier au parlement de Metz, etc., etc.

Il revenait d'Espagne et de plus loin encore, ayant frisé deux fois de fort près la potence, et il dut pousser un long soupir de soulagement, quand il se vit bien et dûment installé dans les splendides appartements de son nouvel hôtel.

Demandons encore à Saint-Simon le portrait de ce personnage, quitte à corriger ensuite les touches trop vives de l'écrivain grand seigneur qui n'aimait pas les parvenus : « C'était une ma-
« nière de lourdaud, de beaucoup d'esprit, de la lie du peuple, et
« qui avait fait toutes sortes de métiers. D'abord *rat de cave*, puis
« homme d'affaires de la duchesse de Portsmouth, qui le trouva
« en friponnerie et le chassa. Retourné à son premier métier, il

« s'y fit connaître des gros financiers, qui le firent percer jusqu'à « Chamillart (1). » Jean Orry n'était pas de la lie du peuple, mais issu d'honnête bourgeoisie; son grand-père, Marc Orry, avait été libraire-imprimeur à Paris, à la fin du XVI[e] siècle, et fort estimé dans cette savante corporation. Un grand nombre de belles éditions grecques, latines et françaises, sortirent de ses ateliers de la rue Saint-Jacques, à l'enseigne du *Lion grimpant*, et portent sa *marque*, qui est un lion dressé contre un rocher à pic, les yeux fixés vers les étoiles, avec cette noble devise : *Ad astra per ardua virtus* (2). Son père, Charles Orry, mercier à la place Maubert, s'était quelque peu frotté de noblesse, en épousant Madeleine Lecosquino, dont le père est qualifié par d'Hozier : *Écuyer*, *sieur de Fulvy* (3). — Lui-même, né à Paris en 1652, essaya d'abord, sans succès, de se lancer dans l'industrie. Il établit, à Chappes-sur-Seine, à quatre lieues de Troyes en Champagne, une verrerie qu'il dut abandonner en 1681. Il se tourna alors vers la finance et obtint un emploi subalterne dans les fermes. Son aptitude spéciale et son caractère peu scrupuleux, qui en faisaient, au besoin, un *homme de paille* des plus utiles, ne tardèrent pas à attirer sur lui l'attention des traitants, qui exploitèrent d'abord à leur profit ces précieuses qualités; le

(1) Saint-Simon, III, 408.

(2) Lacaille. *Histoire de l'imprimerie et de la librairie*, in-4°, 1689, p. 179.— Sylvestre, *Marques typographiques*.

(3) Nous suivons d'Hozier (Armorial général, registre I, part. 2, page 421), dont le témoignage fait autorité en ces matières. D'après Grosley (*Mémoires sur les Troyens célèbres*, tomes I et II des *OEuvres inédites*), Jean Orry serait fils de François Orry, docteur en droit, régent de l'université d'Orléans, célèbre pour avoir reçu, en pleine faculté, d'un autre docteur nommé Monnet, un soufflet « qui lui fit « voir un millier d'étoiles et de chandelles. » Il avait riposté, à ce pétulant docteur, dissertant sur la loi *vinum* du Digeste, que les ivrognes surtout se plaisaient à la commenter *Inde iræ*. Monnet était fort sujet à caution; peut-être même, en ce moment, se trouvait-il *dans l'état*, ce qui expliquerait, sans l'excuser, son étrange argument *ad hominem*. (Menagiana, 1695, II, 271.)

Barbier dit, en propres termes : « Le contrôleur général (fils de Jean Orry) est « sûrement petit-fils du sieur Orry, marchand mercier à Paris, place Maubert, qu « logeait dans sa maison, dont M. Orry a moitié, et M[lle] Orry, sa cousine germaine, « femme de M. Tartarin l'aîné, avocat, a l'autre moitié. » Mars 1730. (II, 93.)

ministre Chamillart les reconnut à son tour et l'envoya, en 1701, en Espagne, avec le titre de conseiller des finances, *pour organiser des maltôtes*. Il y fit preuve d'une grande connaissance des ressources et des roueries du métier; Mme des Ursins flaira en lui une créature dévouée et, dès 1702, sa position fut consolidée. Le roi Philippe V le nomma administrateur de ses finances et contrôleur-général des troupes et armées d'Espagne. Oh! la belle pêche en eau trouble, à ce moment où la guerre de la Succession, dont on ne pouvait prévoir la fin, mettait en branle tous les ducats et pistoles des deux royaumes!

On pense bien que la reine, la princesse des Ursins, toute la camarilla, en recueillirent leur large part; le contrôleur lui-même n'avait garde de s'oublier. Tout allait au mieux; il se voyait partout fêté, choyé, acclamé; c'était vraiment un homme unique, l'homme de la situation. Malheureusement, enivré de son succès, il eut la hardiesse de chercher à duper le roi de France lui-même; des États de troupes et de magasins imaginaires furent présentés au marquis de Puységur, qui, venant au fait, ne trouva rien de réel que les dépenses, et dut renoncer à une campagne d'où dépendait la conquête du Portugal. Le roi se fâcha; Orry fut rappelé à Versailles, pour rendre compte de sa gestion (1704) : on ne parlait de rien moins que de suivre son procès et de le faire pendre. Mme de Maintenon le sauva, par égard pour la princesse des Ursins; c'est alors qu'il acheta sous main l'hôtel de Beauvais.

L'orage se dissipa. Orry s'était rendu nécessaire; il avait fort brouillé les finances espagnoles, mais lui seul avait la clef de ce désordre. Il volait avec impudence, mais il savait aussi faire produire, et le principal, en ce moment de crise, était de trouver des ressources quand même. Après une année de disgrâce, il fut renvoyé à son poste; mais on lui adjoignit, pour le contrôler et le tenir en bride, un homme dont la probité présentait toute garantie, Michel Amelot. Orry fut accueilli avec enthousiasme par Mme des Ursins et l'entourage de la reine. Amelot, mystifié et joué sous jambe par celui qu'il avait mission de surveiller, abandonna la partie, de guerre lasse, et les pilleries recommencèrent de plus belle. L'animadver-

sion publique se manifesta enfin avec une telle énergie, que la cour jugea prudent de sacrifier, en apparence du moins, le bouc émissaire. On le chargea d'une mission à la cour de France, en recommandant secrètement de ne plus le laisser revenir. Il arriva, le front haut, à Paris (1706.) « Quand il fut résolu qu'il ne retour-
« nerait point, dit Saint-Simon, il fut question de lui faire
« rendre compte de deux millions comptants qu'il avait touchés
« ici, en six semaines, pour le payement des troupes en Espagne;
« ce compte fut tel; que le roi voulut décidément le faire pendre :
« il en fut à deux doigts ; Mme de Maintenon détourna le coup
« par Chamillart, et fit si bien dans la suite, toujours pour cou-
« vrir et soutenir Mme des Ursins, qu'on lui donna, pour le
« décrasser et le réhabiliter, une charge de président à mortier
« au parlement de Metz, qu'il garda, mais qu'il n'exerça point,
« parce qu'il ne savait mot de lois ni de jurisprudence (1). »

C'est en cette même année 1706 que Jean Orry vint occuper son hôtel. Il avait fait en cinq ans une *fort honnête* fortune, et tandis qu'il dépensait plus de six cent mille livres à son château de La Chapelle-Godefroy, près de Nogent-sur-Seine (2), il trouvait moyen, grâce aux deux millions dont il eut tant de peine à rendre compte, de métamorphoser, selon le goût du jour, l'ancien hôtel de Beauvais, dont les splendeurs, datant d'un demi-siècle, paraissaient quelque peu surannées (3).

La mode était passée des longues galeries, des salles immenses, magnifiques pour la représentation, mais fort incommodes pour la vie ordinaire. Dans ces grands espaces, on se mit à tailler, au siècle dernier, de *petits* appartements qui nous paraissent aujourd'hui si vastes par comparaison. Orry divisa en quatre belles pièces la grande salle et la chambre de parade, sur la rue, honorées jadis par le séjour de la reine. Il coupa en

(1) V., sur Jean Orry, Saint-Simon, édit. 1829, III, 408. — IV, 159, 161, 177, 238, 348.—V. 112.—XII, 90.—XVII, 442, et *passim*.

(2) Germain Brice, édit. de 1717, II, 41.

(3) C'est probablement Robert de Cotte qui fut chargé de cette restauration, car les plans originaux, conservés à la Bibliothèque Impériale, proviennent de son cabinet. — Cabinet des Estampes. — Topographie, Paris, *quartier de l'Arsenal*.

quatre sections la grande galerie, dans laquelle furent transférées la bibliothèque et la chapelle, dont l'ancien local, d'après la tradition, aurait été alors, ô profanation ! travesti en salle de spectacle. Il conserva le jardin suspendu, mais la volière disparut, et, sur l'emplacement de la grotte et de la chambre des bains, s'éleva un vaste salon de musique en coupole, largement ouvert sur les parterres.

Ces appartements, ainsi modifiés, étaient loin d'égaler la splendeur des anciens, et Germain Brice, qui, dans ses premières éditions antérieures à ce remaniement, les signalait à l'admiration des curieux, en parle très-froidement ensuite : « Les appar« tements, dit-il, n'ont cependant rien d'extraordinaire, parti« culièrement ceux qui donnent sur le derrière, parce que les « vues en sont trop bornées (1). »

La façade sur la rue subit surtout de regrettables mutilations. Le nouveau propriétaire se crut obligé d'effacer tout ce qui rappelait le souvenir personnel d'Anne d'Autriche. Le fronton aux armes royales fut enlevé, et deux vases de fleurs sculptés en bas-relief vinrent motiver et amortir les pilastres en bossage qui le soutenaient. Les fenêtres mezzanines, ouvertes jusqu'à l'entablement inférieur et garnies de balcons, changèrent la physionomie du second étage, qui prit plus d'importance et perdit son caractère d'*attique*. Les sculptures des fenêtres furent considérablement élaguées, et le médaillon de la reine, qui décorait la voussure de la porte cochère, disparut.

Enfin, les armes du nouveau comte de Vignory furent substituées, à la place d'honneur du grand escalier, au monogramme couronné des Beauvais (2).

La fortune rapide de l'aventureux contrôleur ne laissa pas que de surprendre et même de scandaliser un peu ses anciens compères. Barbier raconte que son père, avocat au parlement, plaidant pour Jean Orry, avait dans son sac, parmi les pièces du

(1) G. Brice, Description de la ville de Paris, 1752, II, 166.

(2) Parmi les plans conservés à la Bibliothèque Impériale, se trouve une élévation de la façade, état ancien, avec le nouveau projet en recouvrement. (Estampes. — Topographie ; vol. déjà cité.)

procès, un acte, passé par M. Orry, *bourgeois de Paris*, et un autre acte, passé à quelquesannées de distance par ce même M. Orry, qualifié *chevalier*, *seigneur de Vignory*, *conseiller du roi en tous ses conseils et président à mortier au parlement de Metz*. Il ajoute : « Ce président avait épousé en secondes noces « la fille d'un avocat (elle s'appelait Louise-Catherine Corcessin); « ç'a été une très-belle femme et maîtresse, dit-on, de M. Chau- « velin, garde des sceaux; elle est fort intrigante et a infini- « ment d'esprit (1). » Ceci expliquerait bien des choses.

Orry ne reniait pas, du reste, l'origine bourgeoise de sa famille; il semble même s'en être fait honneur, car il prit pour armoiries l'enseigne et la marque de son aïeul le libraire. Il portait : *de pourpre au lion d'or rampant, et grimpant contre un rocher d'argent, mouvant du flanc droit de l'écu*. Son fils, le contrôleur général, timbra d'une couronne ducale et ajouta le double collier des ordres, en sa qualité de trésorier de l'ordre du Saint-Esprit (2). C'est en cet état, que les armes des Orry brillent encore aujourd'hui à l'entrée de l'escalier d'honneur de l'hôtel de Beauvais, ayant eu la singulière chance, en pleine rue Saint-Antoine et malgré leur périlleuse évidence, d'échapper au marteau égalitaire des sans-culottes du faubourg.

Après sept années de retraite, écoulées tantôt dans son hôtel de Paris, tantôt dans sa belle terre de La Chapelle, Jean Orry, toujours cher à Mme des Ursins, qui avait trouvé en lui la perle des contrôleurs, fut rappelé en Espagne, où Philippe V lui offrit la charge importante de Veedor. (1713) (3). Il ne jouit pas longtemps de sa nouvelle dignité: la mort de la reine Louise de Savoie entraîna la chute de la princesse des Ursins, et son âme damnée dut revenir précipitamment à Paris. « Mais ses provisions étaient « bien faites, » conclut Saint-Simon. Cet honnête homme mourut dans son lit, en 1719.

(1) Journal de Barbier, II, 93.

(2) Voy. d'Hozier, Armorial général, reg. I, part. II, page 421, et le Catalogue général des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit.

(3) Surintendant des écuries, équipages, fourrages et troupeaux de la cour et du domaine royal.

Il laissait deux fils : Philibert Orry, qui prit après lui le titre de comte de Vignory, et Louis Orry, seigneur de Fulvy, tous deux possédant au même degré les hautes capacités financières de leur père, mais bien différents l'un de l'autre sous le rapport moral. L'aîné, l'illustration de la famille, devint contrôleur-général des finances, et laissa la réputation d'un fort honnête homme, tandis que le second, héritier des qualités qui faillirent deux fois mettre le comble à *l'élévation* de Jean Orry en réalisant sa devise « *ad astra per ardua*, » mourut aussi décrié, mais beaucoup moins *satisfait* que lui.

Malgré cette inégalité de caractères, les deux frères restèrent intimement unis pendant toute leur vie et habitèrent ensemble l'hôtel de Beauvais. La propriété de cet immeuble subit, néanmoins, de leur vivant, quelques fluctuations dont nous devons rendre compte.

Par son testament en date du 30 septembre 1719, Jean Orry avait institué héritiers et légataires universels ses deux fils, à la charge de substitution de tous les biens au dernier vivant, en cas que le premier décédât sans enfants. Il avait légué à Élisabeth Orry, sa fille mineure, un fonds de cent cinquante mille livres. En 1724, Élisabeth Orry épousa Antoine-Martin Chaumont, marquis de la Galaisière, maître des requêtes, et en 1725, on liquida définitivement son legs, en lui cédant pour une valeur de cent quarante mille livres l'hôtel de Beauvais, où toute la famille demeura réunie. Plus tard, le marquis de la Galaisière, appelé auprès du roi Stanislas en qualité de chancelier et garde des sceaux de Lorraine, obtint, par une transaction amiable appuyée d'un arrêt en bonne forme du 9 juillet 1740, que la cession de l'hôtel fût déclarée nulle et non avenue, et que ses beaux-frères lui payassent une somme de cent quarante-trois mille six cent soixante-quatorze livres pour capital et intérêts du fonds représenté, plus dix mille livres pour améliorations utiles entraînant plus-value de l'immeuble (1).

Cette transaction fut suivie immédiatement (14 juillet 1740)

(1) Titres de l'hôtel de Beauvais. Voy. aussi La Chesnaye-Desbois et d'Hozier, loc. cit.

d'une licitation volontaire entre les deux frères; l'hôtel, prisé cent cinquante mille livres, fut conservé par le contrôleur-général, qui remboursa à son frère sa part de soixante-quinze mille livres et demeura ainsi seul propriétaire, sans préjudice toutefois de la substitution ordonnée par le père, fortifiée encore par celle que Philibert Orry stipula au profit de son neveu. On voit que l'hôtel de Beauvais était bien gardé et que les créanciers de M. de Fulvy, quel que fût leur appétit, ne pouvaient guère espérer d'y mordre.

Philibert Orry ne se maria pas. Il était né à Troyes, le 22 janvier 1689, pendant que son père exploitait la verrerie de Chappes; de sorte que les Champenois, toujours en quête d'arguments contre le trop fameux proverbe, se sont emparés de lui pour en faire un Troyen célèbre (1). D'abord capitaine de cavalerie, il sacrifia bientôt les armes à la toge et acheta une charge de conseiller au parlement de Metz. À la mort de son père, il était maître des requêtes depuis 1715. Alors s'ouvrit pour lui la carrière des intendances, qui mit en lumière ses capacités spéciales et attira sur lui l'attention du cardinal de Fleury. Nous le trouvons, en 1725, intendant de la généralité de Soissons; en 1727, intendant du Roussillon et pays de Foix; enfin, en 1730, il venait d'être envoyé à Lille, quand le ministre l'éleva fort inopinément au poste éminent de contrôleur-général des finances, charge qu'il exerça avec des fortunes diverses, mais avec une grande habileté et une rare probité, pendant quinze années consécutives.

A dater de ce jour, les honneurs et les titres vinrent s'accumuler rapidement sur sa tête. Au mois de décembre de cette même année, il entrait au Conseil et recevait, en 1736, le titre de ministre d'État. L'année suivante, il succédait au duc d'Antin comme directeur-général des bâtiments, arts et manufactures de France. Enfin, en 1743, la charge de grand-trésorier des Ordres du roi lui donnait le droit, malgré son extraction rotu-

(1) Voy., sur Philibert Orry, la *Biographie universelle* et les *Mémoires pour servir à l'histoire des Troyens célèbres*, par Grosley (OEuvres inédites).

rière, de porter les insignes et de participer aux priviléges de l'Ordre du Saint-Esprit.

En 1737, Philibert Orry s'était adjoint, en qualité d'intendant des finances, son frère, Orry de Fulvy, qui avait alors 34 ans (1). Il était marié, depuis 1728, à Hélène-Henriette de La Pierre de Bouzie. Collé, dans son Journal, à la date de mai 1751, consacre aux deux époux une curieuse oraison funèbre : « Le 3 de « ce mois, mourut M. Orry de Fulvy, intendant des finances, « frère du contrôleur-général, après avoir souffert pendant un « mois tout ce qu'il est possible de souffrir et avec une fermeté « qui a peu d'exemples. Jamais homme n'a été plus méprisé et « plus estimé en même temps. Sans conduite, ayant perdu dans « une soirée, comme un polisson, quatre cent mille francs au « biribi, folie qui pensa lui coûter sa place, M. Orry pressa lui- « même M. le cardinal de la lui ôter; ce fut le seul expédient « qu'il trouva capable de la lui faire conserver — vivant d'une « façon crapuleuse avec la femme de son commis, quelques « subalternes et de bas complaisants.

« D'un autre côté, c'était un aigle en affaires : actif, labo- « rieux, intelligent; un esprit de lumière, sans préjugés, écou- « tant tout le monde, d'un accès facile, d'une judiciaire excellente, « et expéditif.

« On convient que personne n'entendit mieux le commerce, « et que jamais la Compagnie des Indes n'a été mieux gouvernée « que par lui (2).

« Les biens de M. Orry, le contrôleur-général, sont substi- « tués au petit de Fulvy, fils du défunt, auquel son père ne laisse « rien que des dettes.

« La femme reste avec quatre ou cinq mille livres de rente. « Personne ne la plaint, attendu qu'elle a toujours été, et est « encore, l'impertinence personnifiée. Du temps que M. Orry

(1) Almanach royal et aut. cités ci-dessus.

(2) Comment concilier ce témoignage contemporain avec l'assertion de M. Henri Martin, qui prétend que « le contrôleur-général était un homme dur, livré aux « traitants et n'entendant rien aux intérêts maritimes et coloniaux? »

« était contrôleur-général, elle vendait tout : emplois, intérêts « dans les fermes, places, petits postes, tout était à l'encan chez « elle. Elle a perdu au jeu les sommes immenses qu'elle retirait « de ses exactions, et aujourd'hui il ne lui reste rien que le « regret de ses folies. »

Au dire de Barbier, ce ne serait pas quatre cent mille francs, mais bien vingt mille louis (480,000 livres) que M. de Fulvy aurait perdus au biribi, et le piquant de l'aventure, c'est que cette perte scandaleuse, à un jeu sévèrement interdit par les ordonnances, aurait eu lieu chez la maîtresse du contrôleur-général, qui se faisait ainsi un honnête revenu en ouvrant chez elle un tripot privilégié de jeux défendus (1).

D'après le même chroniqueur, auquel nous laissons, bien entendu, la responsabilité de son indiscrétion, cette dame aurait, bien autrement encore, compromis son imprudent protecteur, qui dut, vers 1742, aller demander à toutes les eaux de France la guérison d'un accident contre lequel avaient échoué tous les remèdes de la *très-salutaire* Faculté de Paris. En conséquence, d'innombrables courriers sillonnaient les routes, portant chaque matin à l'infortuné contrôleur les pièces remises à sa signature ; le cardinal de Fleury, dans sa paternelle sollicitude, n'ayant pas voulu aggraver ses douleurs en nommant un intérim (2).

L'administration de Philibert Orry fut sage et féconde. Économe dans la prospérité, il savait trouver, dans les moments difficiles, des ressources inattendues. Il releva par sa loyauté le crédit public, si fatalement compromis depuis la chute du *système*. Son exactitude à remplir à jour fixe et intégralement les engagements de l'État, rassura le capital, qui ne lui fit jamais défaut, même dans les moments de crise.

En qualité de directeur des bâtiments et des beaux-arts, il encouragea, tout comme un autre, les artistes et les poëtes, qui

(1) Journal de Barbier, III, 159. Barbier a malheureusement laissé en blanc le nom de la dame.

(2) Ibid., III, 345-355.

reproduisirent ses traits et chantèrent ses louanges (1). Il rétablit, au Louvre, en 1737, les expositions annuelles de peinture, suspendues depuis 1704. C'est à son initiative, et surtout à celle de son frère l'intendant, que l'on doit la création de la manufacture royale de porcelaine, établie d'abord à Vincennes, puis transférée à Sèvres en 1750. Orry de Fulvy l'avait fondée, de ses deniers, en 1738. Elle donna, dès l'origine, de fort beaux produits; les fermiers-généraux recueillirent, en 1750, cette épave de la fortune de l'intendant; elle fut achetée, en 1759, par la Couronne, à l'instigation de Mme de Pompadour.

Ainsi, pendant quinze ans, de 1730 à 1745, l'hôtel de Beauvais fut le siége du contrôle-général des finances et de la surintendance des beaux-arts (2). Que de solliciteurs vinrent user, d'un pied timide, les marches de son magnifique escalier!

Le contrôleur n'avait pas l'abord facile; ennemi des dépenses inutiles, il résistait, le cas échéant, au roi lui-même, à qui il osa répondre, un jour, en refusant un crédit qu'il désapprouvait: « Sire, j'ai fait l'aumône, sous les murs de Versailles, à des « hommes portant l'uniforme royal, et je ne voudrais pas qu'il « en arrivât autant sous mon administration. » Ses boutades lui avaient acquis une réputation de brusquerie, trop bien justifiée. « Comment voulez-vous que je ne témoigne pas de l'hu- « meur? disait-il. Sur vingt personnes qui m'adressent des « demandes, il y en a dix-neuf qui me prennent pour une bête « ou pour un fripon! »

(1) Nous connaissons deux portraits de Philibert Orry, gravés : l'un, d'après Laurent Cars fils, pendant son intendance de Soissons. La lettre porte : *Philib. Orry, eques comes de Vignory, provinciæ Suessonensis præfectus.— L. Cars fil. pinx. et sculps. ad vivum.—Offerebat humillimus servus Ant. Levesque Suessonæus.* Au-dessous, les armes timbrées d'une couronne de comte. Les traits sont ouverts, pleins de finesse et de bonhomie

L'autre, peint par Rigaud en 1735 et gravé par Lépicié. En exergue : *Mess. Philibert Orry, ministre et conseiller d'Etat, contrôleur-général des finances et directeur-général des bâtiments du roi.* Au-dessous, les armes avec la couronne de marquis. Le Musée de Versailles possède deux copies anciennes de ce dernier portrait, n°s 3674-4317.—Gresset a adressé au contrôleur-général une épître fort louangeuse.

(2) Almanach royal.

Les antichambres de l'hôtel de Beauvais furent témoins de deux de ces sorties, qui ne sont pas les moins piquantes. « En 1742, la musique de la reine, arriérée de deux quartiers, « vint crier misère dans l'antichambre du contrôleur-général. « A ces cris, M. Orry entr'ouvrit sa porte, et, en ayant appris la « cause, il la referma brusquement, en disant d'un ton irrité : « Qu'ils chantent; et qu'ils me laissent tranquille ; j'ai sur les « bras, en Bohême, une musique qui presse bien davan- « tage (1). »

En 1740, la ville de Troyes, sous le coup d'une terrible famine, dépêcha vers son *illustre enfant* deux de ses conseillers de ville *les mieux embouchés*, pour lui demander aide et secours. Le contrôleur les accueillit gracieusement, écouta, silencieux et recueilli, l'exposé de la situation, et se mit à leur développer *inpromptu* un système économique, grâce auquel l'administration pourrait atténuer le fléau et en prévenir le retour. Levant les yeux tout à coup, il vit les deux délégués, qui le suivaient suspendus à ses lèvres, les yeux écarquillés, bouche béante, et d'un air si..... Champenois, que, s'interrompant subitement, il leur tourna le dos, en disant : « Est-ce que vous êtes faits, vous « autres, pour entendre ces matières-là (2) ? »

La mort du cardinal de Fleury (1743) ébranla fortement la position du contrôleur-général.—L'aurore de Mme de Pompadour se levait ; aux sages économies du vieux ministre allait succéder cette ère de prodigalités élégantes, que la marquise devait inspirer de sa grâce et plus tard baptiser de son nom. Soutenu par l'opinion publique et par le souvenir de ses services passés, Orry pouvait se maintenir au moyen de quelques concessions : il n'était pas homme à en faire. Il répondit à la favorite, non encore déclarée, qui avait pris la peine de venir solliciter en personne une place de fermier-général pour son mari : « Si ce que l'on dit « est vrai, madame, vous n'avez pas besoin de moi ; si ce n'est « pas vrai, vous n'aurez pas la place. » Il venait de signer sa

(1) Grosley. *Mémoires pour servir à l'histoire des Troyens célèbres.*
(2) Ibidem.

révocation. Les courtisans, qui attendaient impatiemment sa chûte, jugèrent dès lors les ménagements superflus. « Que « chasserons-nous aujourd'hui, Souvré? » demanda un matin Louis XV au maître de sa garde-robe. — « Sire, le contrôleur-« général, » répondit en riant le terrible marquis. Le fait ne tarda pas à justifier cette plaisanterie (1). On prit le prétexte d'une discussion avec les frères Pâris, contre lesquels il avait défendu trop chaudement les intérêts de l'État. Il proposa sa démission, qui fut acceptée.

M. de Machault eut le contrôle-général, et M. Le Normand de Tourneheim, la surintendance des bâtiments, en attendant qu'Abel-François Poisson, le futur marquis de Marigny, frère de Mme de Pompadour, fût en âge de la recevoir.

Philibert Orry se retira avec la pension de ministre, de vingt mille livres, dans sa terre de La Chapelle-Godefroy. Il tint à établir, en quittant sa place, qu'il ne possédait pas plus de cinquante mille livres de rente. « M. Orry, remarque Barbier, « sort du contrôle-général avec grande réputation; il a fait voir « qu'il n'avait que cinquante mille livres de rente de biens pré-« sents. Indépendamment de ses pensions, il avait cinquante « mille écus de patrimoine, et il a eu neuf cent mille livres de « trois baux des fermes, ce qui est de droit (2); il est vrai qu'il « a un gros mobilier, mais tout cela est simple pour cette place, « pendant quatorze ans (3). »

Il mourut, dans son château, en 1747, laissant tous ses biens à son frère, mais avec substitution au profit de son neveu, précaution fort sage, puisque, ainsi que nous l'avons vu, le père mourut insolvable.

En vertu de cette double substitution, l'hôtel de Beauvais

(1) Le marquis de Souvré était coutumier du fait. Son esprit fit sa fortune, et il la perdit par un bon mot. On lui disait que Mme de Pompadour voulait apprendre l'allemand : « Quelle idée ! s'écria-t-il, elle qui ne fait qu'écorcher le français ! » (*Journ. de Barbier.*)

(2) A chaque renouvellement du bail des fermes, le contrôleur-général avait droit à un pot-de-vin de cent mille écus, de la part des fermiers-généraux.

(3) Barbier, IV, 110.

passa donc, en 1747, à Orry de Fulvy, et après lui, en 1751, à son fils Philibert-Louis Orry, alors âgé de 15 ans, connu plus tard dans le monde et dans la république des lettres sous le nom de marquis de Fulvy.

Étranger à la politique, aux finances et aux intrigues de toutes sortes, le marquis de Fulvy,

... qui ne fut rien,
Pas même académicien,

n'habita que fort peu le trop vaste hôtel de Beauvais; il partagea ses loisirs entre son château de Fulvy, près Montbard, et Paris, où il promena ses pénates nomades, de la rue Meslay à la rue de Bourbon-Villeneuve, de la petite rue Saint-Roch au faubourg Saint-Denis (1). Poëte-gentilhomme, il allait semant ses petits vers et ses madrigaux dans les boudoirs à la mode, où le *Mercure*, *l'Almanach des Muses* et les *Mémoires secrets* ne dédaignèrent pas de les recueillir.

On lui a prêté la paternité du joli quatrain, que le comte d'Artois écrivit un jour sur l'éventail de la reine :

Dans le temps des chaleurs extrêmes,
Heureux d'amuser vos loisirs,
Je saurai près de vous ramener les zéphyrs:
Les Amours y viendront d'eux-mêmes.

Le marquis ne s'en défendit pas, et cette pièce se trouve imprimée, avec un petit choix de ses poésies, dans un recueil publié en 1823 (2). Les courtisans avaient fait honneur au prince lui-même de ce galant impromptu : lui aussi se laissa faire. Enfin, les Mémoires secrets de Bachaumont divulguèrent l'anecdote en 1774, en la mettant sur le compte de MONSIEUR, qui ne réclama pas davantage. Malheureusement pour les trois prétendants, le véritable auteur du quatrain, Lemierre, eut le mauvais goût de

(1) *Almanachs de Paris*, in-18, 1772 à 1789.

(2) Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblentz, suivie de poésies diverses. Paris, Urb. Canel, 1823. In-18. (Voy. Quérard, V, 369.)

le laisser imprimer ensuite dans toutes les éditions de ses œuvres. Ce qui n'empêche que ce madrigal ne soit cité encore journellement comme une preuve de la galanterie du comte d'Artois ou de l'atticisme du comte de Provence.

Le marquis de Fulvy émigra, dès les premiers mois de 1791. Il avait de bonnes raisons pour bouder la Révolution : l'intendant de Paris, Berthier de Sauvigny, massacré par le peuple dès les premiers troubles de 1789, était son cousin germain (1).

M. de Fulvy se retira en Angleterre. En vain l'Empire tendit aux émigrés une main presque obséquieuse; en vain la Restauration les rappela en vainqueurs, le marquis de Fulvy ne rentra pas dans sa patrie; il mourut à Londres en 1823 (2).

Il avait loué en 1755 l'hôtel de Beauvais à M. Van Eyck, envoyé extraordinaire du cardinal-évêque prince de Liége et de l'électeur palatin duc de Bavière. Cet ambassadeur, après l'avoir habité pendant quatorze ans en qualité de simple locataire, se décida à l'acheter par l'entremise et sous le nom de M. André-Claude Patu, payeur des rentes de l'hôtel de ville. Le contrat de vente par le marquis de Fulvy au sieur Patu fut passé, le 15 avril 1769, au prix de cent quarante-huit mille livres, ainsi réparties : cent trente mille livres pour l'immeuble, quinze mille livres pour les glaces, marbres, peintures, etc. (3), et trois mille livres de pot-de-vin. M. Van Eyck

(1) Jeanne Orry, sœur du contrôleur-général et d'Orry de Fulvy, avait épousé le président Berthier de Sauvigny, père de l'intendant.

(2) Voy., sur le marquis de Fulvy, une notice de M. de Labouisse-Rochefort, publiée dans ses *Souvenirs et Mélanges*.

(3) *L'état des glaces*, annexé au contrat de vente de Patu, nous donne, sur la composition des appartements de l'hôtel de Beauvais à cette époque (1769), les renseignements suivants :

PREMIER ÉTAGE.

Appartement sur la rue.— Deux antichambres ;— salon ;— boudoir ;— chambre à coucher; — garde-robe à l'anglaise.

Appartement en aile.—Antichambre ;—grand cabinet ;—salon de musique ;—salle à manger ;—bibliothèque ; — cabinet de la bibliothèque ; — chambre à coucher ; — chambre des bains.

SECOND ÉTAGE.

Six pièces à glaces, sans désignation d'usage.

ajouta, de la main à la main, dix mille livres pour excédant du prix des objets mobiliers, évalués d'un commun accord au-dessous de leur valeur (1). Le contrat de cession ou *déclaration de command* d'André Patu au comte d'Eyck porte la date du 12 août 1769.

Maximilien-Emmanuel-François Van Eyck, de l'ancienne famille flamande des Van der Eycken, était âgé de 44 ans, lorsque ses missions diplomatiques l'amenèrent à se fixer en France. Il avait consacré sa jeunesse au service de l'Espagne, qu'il abandonna, en 1743, avec le grade de colonel, pour s'attacher définitivement à la maison électorale de Bavière. Le cardinal-évêque prince de Liége, Jean-Théodore, fils de l'électeur Maximilien-Emmanuel, le choisit pour son envoyé extraordinaire auprès de la cour de France, et le nomma, en 1759, son grand-chambellan. Bientôt il résida au même titre comme représentant de l'électeur de Bavière Maximilien-Joseph, qui l'honora, en 1761, du titre de conseiller intime. Il avait été créé, en 1759, par l'empereur François I[er], comte du Saint-Empire, et porta dès lors à Paris le nom plus euphonique de comte d'Eyck (2).

Son hôtel se vit bientôt en grand honneur dans le monde des chevaliers du *hoca* et de la *bassette*, qui y érigèrent un de leurs temples privilégiés. L'action de la police s'arrêtait respectueusement à la porte du logis des ambassadeurs, qui en profitaient presque tous pour convertir en *académie* de jeu quelques-uns de leurs salons, et en *brelans* populaires quelques salles-basses. Ils se faisaient ainsi un gros revenu, sans obérer les finances de leurs princes. Des *banquiers* affermaient cette exploitation, d'autant plus lucrative que brelandiers et académistes étaient partout ailleurs sévèrement traqués (3).

La mémoire de l'ambassade de Venise et du chevalier Zeno

(1) Le reçu autographe du sieur Patu est aussi annexé au contrat. (Titres de l'hôtel de Beauvais.) Voy. nos Pièces justificatives A.

(2) La Chesnaye-Desbois, article Van der Eycken *in fine*.

(3) Voy., sur le jeu et les joueurs aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, le titre IV, livre III du *Traité de la Police*, tome I, pages 446-482. — Lefeuve : *Anciennes maisons de Paris sous Napoléon III* (*rue Saint-Antoine, hôtel de Beauvais*).

est parvenue jusqu'à nous, toute parfumée de ce relent de tripot. Il paraîtrait que l'hôtel de Beauvais, devenu l'ambassade de Bavière, ne jouit pas d'une meilleure réputation. Archers et commissaires durent souvent observer d'un œil plein de convoitise le grand concours de carrosses, de chaises et de laquais, stationnant à la porte pendant toute la nuit et trahissant les habitudes peu régulières de ses nombreux clients (1). Le cardinal de Fleury, en supprimant, après la mort du prince de Carignan (1743), les deux jeux de l'hôtel de Soissons et de l'hôtel de Gesvres (2), avait fait la fortune des académies inviolables des ambassadeurs; M. de Sartine les ruina, en renonçant à combattre ce vice incurable, qu'il se contenta d'organiser administrativement, comme la prostitution, sa sœur germaine, au profit de l'État, des pauvres et de ses créatures, bien entendu.

Une mordante épigramme de Rulhière, *les Deux Coquins*, paraît avoir été dirigée contre ce Van Eyck; du moins, ce nom devait être assez peu commun à Paris pour qu'il soit permis de le supposer. Elle tendrait à prouver que le maître n'était guère moins décrié que le logis, et *jouissait*, de par le monde, d'une détestable réputation. Toutefois, nous ne prétendons pas baser une accusation sérieuse sur un aussi faible témoignage, boutade de joueur malheureux, peut-être, qui s'en prend au banquier des rigueurs de la fortune :

Un coquin, à qui l'on fit grâce,
Était au carcan sur la place :
« Il a de l'esprit, » disait-on ;

(1) « Les preuves d'avoir continué les assemblées seront le concours des laquais, « des carrosses et des chaises qui se trouveront ordinairement arrêtés aux portes « desdites maisons; joints la connaissance publique et le témoignage des voisins, « s'il s'en trouve qui veulent déposer. » Arrest contre les jeux de hasard, 11 juillet 1687.

(2) Le jeu de l'hôtel de Gesvres rapportait au duc cent trente bonnes mille livres de rente, grâce auxquelles ce magnifique seigneur entretenait une suite brillante de gentilshommes et une nombreuse écurie, qu'il congédia l'une et l'autre le lendemain de la fermeture de son tripot. Il devait à sa charge de gouverneur de Paris l'exception dont il tirait si bon profit.

Mais un quidam répondit : « Non;
« Regardez sa sottise insigne ;
« S'il en avait, serait-il là? »
Comme il parlait, Van Eyck passa :
« Tenez, en le montrant d'un signe,
« Un homme d'esprit, le voilà. »

En 1777, le comte d'Eyck mourut (1); il laissa, de ses deux mariages, avec Félicité d'Arco et N. de Kœnigsfeld, trois filles, mariées en France et qui héritèrent par indivis de l'hôtel de Beauvais. Elles le louèrent à M. Bourrée de Corberon, président de la première chambre des enquêtes, qui vint s'y installer à Pâques de 1785 (2). Il ne devait pas y demeurer longtemps. La Révolution, après avoir balayé le parlement de Paris, traîna à la barre du tribunal révolutionnaire le vieux président, âgé de 77 ans, son fils, ci-devant officier aux gardes françaises, et son petit-fils, un enfant de seize ans. Tous trois furent condamnés à la peine de mort, comme coupables ou complices de conspiration contre la liberté et la sûreté du peuple (3).

L'hôtel de Beauvais ne devait pas échapper non plus à la griffe révolutionnaire. Des trois filles du comte d'Eyck, héritières par indivis, deux avaient émigré : c'étaient Marie-Anne-Joséphine-Antoinette, femme d'Amable-Charles Hennequin d'Ecquevilly, et Adélaïde-Clémentine, mariée à Jean-Marie Noël de Brion-Marolles. La troisième, Anne-Marie-Joséphine-Delphine d'Eyck, femme d'Alexandre-Marie de Brion, eut le courage de rester à Paris, où elle habita modestement avec son mari, *le citoyen Debrion*, la rue Boucherat, au Marais (4).

(1) L'inventaire de sa succession porte la date du 25 octobre 1777.

(2) Almanach royal, 1785.

(3) Une note de Barbier d'Increville affirme cette triple exécution, mais le *Moniteur* ne constate que l'exécution du président, 1er floréal an II, et celle de son fils, le 3 prairial (1794).

(4) Hennequin d'Ecquevilly, ancienne famille de robe, qui remonte au XIVe siècle. Depuis 1642, la branche d'Ecquevilly s'était inféodée dans la vénerie royale : l'aîné de la famille possédait la charge de *capitaine général de la vénerie, des toiles de chasse, tentes, pavillons du roi et équipage du sanglier*. Amable-Charles, second fils du marquis d'Ecquevilly, avait été reçu d'abord chevalier de Malte de minorité.

Quant aux Brion, originaires d'Auvergne, ils ont donné plusieurs conseillers au

La *Nation* confisqua les deux tiers appartenant aux émigrés; ils furent vendus aux enchères dans le local ordinaire des adjudications nationales, place Vendôme, le 19 fructidor an VII. La mise à prix de trois cent soixante-treize mille trois cent soixante francs, payables en assignats, fut poussée à deux millions quinze mille livres par le citoyen Jean-Baptiste Baron, qui se réserva le droit de déclarer *command* dans le délai voulu. Hâtons-nous d'ajouter, d'après le certificat du citoyen Ledhuy, agent de change, annexé aux pièces que nous avons sous les yeux, que ladite somme respectable de deux millions quinze mille livres, en bons des deux tiers mobilisés de la dette publique, représentait, au cours du 19 fructidor an VII, le prix modeste de douze mille six cent quatre-vingt-quatorze francs cinquante centimes *en espèces*.

Deux mois après, le citoyen Baron, adjudicataire, reconnut, par une déclaration du 16 brumaire an VIII, qu'il avait acquis au nom du citoyen Maurin, directeur général des vivres de la 17e division militaire, et que les à-compte avaient été payés de ses deniers. En même temps, la citoyenne Debrion, qui n'avait pu racheter les deux tiers confisqués de sa propriété, abandonnait le dernier tiers moyennant vingt mille livres en numéraire, plus douze cents francs à titre d'*épingles*, audit citoyen Maurin, qui se trouva ainsi propriétaire, pour trente-trois mille huit cent quatre-vingt-quatorze francs, de la totalité du ci-devant hôtel de Beauvais (1).

Qu'était-ce que ce citoyen Armand-Jean-Baptiste Maurin qui nous apparaît ici, réunissant les deux types caractéristiques de l'époque révolutionnaire, le fournisseur des armées et l'acquéreur de biens nationaux? Nous voyons, par son contrat de mariage, que, le 4 janvier 1793, il avait épousé Catherine-Calixte-Françoise David; la future apportait en dot huit cents livres d'argent

parlement de Paris. Ceux-ci descendaient d'Église. Leur père, Noël-François de Brion, marquis de Combronde et de Marolles, était chanoine de Notre-Dame de Paris et prieur de la Dorade, quand, resté seul représentant de la famille, il obtint de rentrer dans la vie séculière et de se marier.

(1) Titres de l'hôtel de Beauvais.

comptant et un trousseau évalué mille livres; le futur possédait, de son côté, six cents livres, produit de ses gains et épargnes, en y comprenant la valeur des habits, meubles et hardes à son usage. Voici maintenant l'inventaire des *immeubles* appartenant à la communauté, lors de son décès, survenu le 5 brumaire an XIII (27 octobre 1804) :

1° La terre de Monhuchet, commune de Sceaux-les-Chartreux (Seine-et-Oise);

2° Deux maisons à Sceaux-les-Chartreux, avec leurs dépendances;

3° La ferme de Chevry et dépendances, commune de Chevry (Seine-et-Marne);

4° Une maison à Paris, rue de l'Université, 270;

5° L'hôtel de Beauvais, rue Saint-Antoine;

6° Quelques hectares de terre, commune de Chennevières (Seine-et-Oise);

7° Un terrain faisant partie de celui des Feuillants (emplacement de la rue Castiglione).

Bons biens au soleil, comme on voit, sans préjudice des meubles, de l'argent comptant et de la dot assez ronde offerte par le défunt à Mme Lefebvre, sa sœur. On voit que si le proverbial *riz-pain-sel* nourrissait médiocrement les héroïques soldats de la République, il engraissait rapidement, en revanche, ceux qui se chargeaient de le leur distribuer.

Maurin avait trouvé dans l'hôtel de Beauvais un principal locataire, le citoyen Vilain, ayant pris à bail la totalité, pour trois, six ou neuf années, à dater de messidor an V, à raison de cinq mille cinq cents francs de loyer annuel (1). Le nouveau propriétaire usa du bénéfice de la loi *Emptorem*, stipulé dans le procès-verbal d'adjudication, et s'empressa de résilier. Il s'agissait de

(1) Nous serions tenté de croire que le citoyen Vilain est le même que nous voyons figurer sur le contrat de vente de Fulvy à Patu, comme locataire, par bail du 5 octobre 1765, de deux boutiques de notre hôtel; il est qualifié alors François Levilain, dit Lacourcière, marchand tapissier. Il a pour voisins, au même titre, Jérôme Bidal, mercier, et François Caron, tabletier. Si ce n'est lui, c'est probablement son fils, *ou bien quelqu'un des siens*.

transformer au plus vite cette suspecte demeure de *ci-devants*, en une démocratique et lucrative maison à loyers. Le citoyen Maurin passa un marché en règle avec un architecte-entrepreneur, qui se chargea à forfait de cette exécution : elle fut prompte et impitoyable. Le bâtiment sur la rue, augmenté d'un étage pris dans la hauteur du premier, vit sa façade complétement arasée, deshonorée par un ravalement digne d'une caserne de faubourg; trois rangs de trous, décorés du nom de fenêtres, percés à coups de pioche à travers cette façade, rendirent méconnaissable à tous les yeux l'œuvre élégante de Lepautre. Surélevés par-ci, tranchés et taillés par-là, les dehors et les dedans prirent ainsi le costume du rôle modeste qu'ils étaient désormais appelés à jouer.

Mais il en coûte même pour détruire, et l'architecte, emporté par son zèle, dépassa de beaucoup les devis arrêtés. Le propriétaire, comme de raison, s'en tint rigoureusement à son marché, et ce pauvre diable d'entrepreneur, après avoir massacré l'hôtel de Beauvais, comme un Vandale, se suicida comme un Romain: que cette double mutilation lui soit légère !

Le citoyen Maurin n'en toucha pas moins très-régulièrement de beaux et bons loyers qui le conduisirent doucement à cette date fatale du 4 brumaire an XIII, où il rendit son âme à Dieu.

Sa veuve ne se montra pas inconsolable. Elle était donataire, par contrat de mariage, de tous les biens au dernier vivant. Elle n'avait guère plus de trente ans, puisqu'elle était encore mineure en 1793; quant à ses attraits, nous n'en parlerons pas, et pour cause. Mais eût-elle été vieille, laide, chassieuse et borgnesse, comme notre amie la baronne de Beauvais, les beaux yeux de la cassette n'eussent pas manqué d'attirer de nombreux prétendants.

Donc, Catherine-Calixte-Françoise David, veuve d'Armand-Jean-Baptiste Maurin, convola bientôt en secondes nôces avec Georges-Nicolas Jeannet, et, le 9 octobre 1810, ce nouvel administrateur de la communauté, vendit, au prix de cent vingt-six mille francs, l'hôtel de Beauvais, appartenances et dépendances, à M. Jacques-Valentin Lemière, négociant à Paris, dont le petit-fils, M. Adolphe Jouet, le possède encore aujourd'hui.

Et maintenant, si l'envie vous prenait, alléché par cette modeste notice, d'entreprendre un pèlerinage à l'ancien palais de la sage dame de Beauvais, ô lecteur bénévole! flâneur très-précieux! attendez-vous à de rudes déceptions. Arrêtez-vous au n° 62 de la rue Saint-Antoine et levez les yeux; vous y êtes. Hélas! *Quantum mutatus ab illo!...* Plus de fronton armorié, plus d'entablements *trop* riches, plus de sculptures *inutiles!* Le balcon historique est encore là, dominant la porte massive; mais un grillage en fil de fer a remplacé les balustrades de pierre. Dans les deux étages d'autrefois, économiquement divisés en trois tranches, vivent à l'aise, et pas trop empilés, trois zones de tranquilles bourgeois et de laborieux ouvriers.

La grande galerie, coupée en deux dans sa hauteur, abrite tout un externat, et les bambins s'ébattent à grands cris dans l'ex-jardin suspendu, dont les parterres ont disparu avec la terre elle-même, triomphalement remplacés par des caisses de capucines et de volubilis. Ils n'en foulent pas moins d'un pied joyeux, sans se préoccuper du passé plus que de l'avenir, ce sol factice où la Beauvais promena ses amours surannées, et le contrôleur-général, ses soucieuses méditations.

Tout n'a pas disparu cependant; pénétrez sous le porche, et vous allez être payé de vos peines. Voici le péristyle circulaire, ses colonnes et sa corniche mutulaire, la *perspective* de la cour avec sa riche architecture encore saillante, malgré de regrettables superpositions; à gauche, voici l'entrée du grand escalier d'honneur presque intact, les bas-reliefs de Desjardins parfaitement conservés sous une couche trop généreuse de badigeon; les armes du contrôleur-général, le chiffre et le tortil de baron des Beauvais, enfin, la belle rampe de pierre.

Vous pouvez, dès les premières marches, vous croire en plein XVIIe siècle; mais si vous tenez à conserver quelque illusion, ne montez pas plus haut. Le grand carré, nu et froid, auquel aboutit ce splendide degré, ne rappelle en rien l'ancien vestibule; et les modestes logements qui s'ouvrent sur ces paliers n'ont pas conservé la moindre trace des somptueux appartements d'où la

reine-mère et le cardinal Mazarin saluèrent l'entrée triomphale du roi de France et de l'infante d'Espagne (1).

JULES COUSIN.

(1) M. Léon de Laborde affirme (note 387 du Palais Mazarin) que... « ni les « *armes* et chiffres de la Beauvais..., ni le balcon... d'où la cour de France tout « entière vit l'entrée de Louis XIV et de *la reine d'Espagne,* ni aucune des distri- « butions de cette grande demeure n'ont été détruits. » Une pareille inexactitude nous étonne d'autant plus, que le savant historien ne nous y a pas accoutumé. Nous la relevons, non par esprit de critique, mais afin que le témoignage si considérable de M. de Laborde ne puisse pas nous être opposé.

Nous avons parcouru les logements actuels de l'hôtel de Beauvais, et nous n'avons trouvé d'autre trace de son ancienne décoration, que quelques mètres de la corniche sculptée de la grande galerie, perdus aujourd'hui dans une cuisine en soupente. On y distingue encore, au milieu de rinceaux élégants, des enfants et des singes jouant de divers instruments de musique.

— Nous insérons ici, à titre de *couronne poétique*, un joli sonnet, inspiré à notre ami M. A. de Montaiglon, par le grand escalier de l'hôtel de Beauvais :

De cet élégant escalier,
Parmi la quadruple montée,
Il me semble voir, arrêtée
Et s'appuyant contre un pilier,

Une femme, d'un cavalier
Ne pouvant pas être quittée,
Et dont la parole écoutée
Le retient sur l'étroit palier.

Est-ce Ninon ou bien Delorme,
Dont mon œil évoque la forme
Pour animer ce cadre heureux?

J'y tiens peu, mais, dans cette place,
Je ne puis rêver que la grâce
Et la voix de deux amoureux.

APPENDICE.

L'hôtel de Beauvais au faubourg Saint-Germain. — Cet hôtel était situé à l'entrée de la rue de Grenelle, à gauche, tout près du carrefour de la Croix-Rouge et précisément en face de la rue des Saint-Pères. Piganiol de la Force nous apprend que cette maison appartenait primitivement à Sébastien Zamet, évêque de Langres, qui en fit don, le 4 novembre 1651, à Marie-Christine de Zamet, femme de Roger de Pardaillan de Gondrin, marquis d'Antin. Celle-ci la vendit, le 28 mai 1657, à Louis Foucaut de Saint-Germain, comte du Dognon, vice-amiral de la Fronde, qui livra Brouage à Mazarin pour le bâton de maréchal de France. La veuve de ce seigneur la céda, le 23 mars 1661, à la baronne de Beauvais, qui fit restaurer de fond en comble et considérablement embellir cet hôtel, pour y installer son fils et sa belle-fille (1).

(1) Nous supposons, avec M. Léon de Laborde, que Mme de Beauvais acheta cet hôtel *pour son fils*. L'autorité du savant écrivain nous a paru suffisante et l'hypothèse infiniment probable. Toutefois, dans nos recherches, rien n'est venu la confirmer. L'hôtel fut acheté, par contrat du 23 mars 1661, par Pierre de Beauvais et Catherine-Henriette Bellier, et revendu le 15 mai 1686 par *les créanciers et directeurs de la succession* de feu Pierre de Beauvais. Mme de Beauvais commanda et dirigea seule les restaurations dont parle Loret, et il n'est nullement question, dans tout cela, du baron de Beauvais fils. Il arrive fréquemment, il est vrai, que les parents font à leurs enfants, à l'occasion du mariage, de ces donations amiables et effectives, tout en conservant la propriété légale; en rendant le bienfait toujours présent et révocable, ils assurent ainsi la reconnaissance. Mme de Beauvais, esprit éminemment *pratique*, ne devait pas négliger cette précaution.

Voy. Léon de Laborde, *le Palais Mazarin*, note 387.

La reine mère et le roi honorèrent aussi de leur visite ce second hôtel de Beauvais, moins monumental, mais plus vaste que celui de la rue Saint-Antoine, et dont les jardins s'étendaient jusqu'à la rue de la Chaise, derrière l'Abbaye-aux-Bois. Loret donne, à cette occasion, une pompeuse description des appartements, alors *fraîchement décorés*. (*Muse historique, du 3 novembre* 1663.)

La très illustre Reine mère,
Le Roy même et Monsieur son frère
Allèrent tous trois, l'autre jour,
Dans Saint-Germain, le grand faubourg
Qui vaut seul une bonne ville,
Pour y voir le beau domicile
Qu'a fait faire depuis la paix
La sage dame de Beauvais.
Tous trois ce logis visitèrent,
Et tous trois, dit-on, admirèrent,
Avec bien du contentement,
Chaque lieu, chaque appartement,
Les cabinets, chambres et salles,
Dont ces trois personnes royales
Louèrent la construction,
Et le tout, de l'invention
De cette dame, d'eux aimée
Et dans la cour fort estimée;
Dame ayant maint rare talent,
Et dont l'esprit très excellent,
Où bien des clartés sont encloses,
Se connaît fort aux belles choses :
Laquelle leur fit voir aussi,
Par ci par là, par là par ci,
Tant de différentes merveilles,
Tant de raretés sans pareilles,
Tant de tableaux bien colorés,
Tant de brillans lustres dorés,
De porcelaines et de vases,
Qui pouvaient causer des extases,
Et le tout si bien agencé
Et si proprement compassé,
Que le Roy, Reine et Monsieur même

Y prirent un plaisir extrême,
Sortant d'ilec aussi contents
Qu'ils l'avaient été de longtemps.
Mais, ma foy! ce que notre lire
Vient ici de chanter ou dire
N'est qu'un rien en comparaison
De cette charmante maison.
Bref, quelqu'un m'a dit que ces lignes
D'un tel logis sont fort indignes,
Tant il est de beautés pourvu ;
Mais, aussi, ne l'ai-je pas vu.

Le 20 avril 1685, cet hôtel, que le baron de Beauvais venait d'abandonner, pour aller habiter, avec sa mère, devenue veuve, la maison de la rue Saint-Antoine, voyait arriver *incognito*, et quelque peu confus, le doge de Gênes, Imperiale Lescari, accompagné de quatre sénateurs, de huit gentilshommes *camarades*, et d'une troupe de pages et d'estafiers. Il venait faire amende honorable de la liberté grande qu'avait prise sa république de vendre des galères et des munitions de guerre aux ennemis du roi de France. Gênes avait déjà payé cher cette malencontreuse spéculation. Quatorze mille bombes lancées sur la ville par la flotte française avaient ruiné ses palais de marbre, incendié ses faubourgs et jeté la terreur parmi les nobles génois, qui s'empressèrent d'accepter les conditions quelque peu humiliantes que leur imposait Louis XIV. Il fallut que le doge en personne vînt demander humblement pardon au pied du trône. Il partit donc de Gênes, le 29 mars, et arriva à Paris, le 20 avril. L'hôtel de Beauvais avait été préparé pour le recevoir. Il y demeura toujours *incognito*, pendant près d'un mois, faisant travailler, sous la direction de *M. Bourdin*, artiste fort expert en ces matières, à ses livrées et à ses carrosses, en attendant le bon plaisir du roi pour son audience solennelle. Cette audience lui fut enfin accordée, le 15 mai, et il se trouva *par hasard* que c'était précisément l'anniversaire du bombardement de Gênes. Ce jour-là, les badauds de la *Croix-Rouge*, qui depuis l'arrivée du doge couvaient d'un œil attentif cette porte obstinément close, furent émerveillés et réjouis par l'arrivée de

trois carrosses de gala tout dorés, rehaussés de peintures et d'emblèmes bien dignes d'exercer la sagacité des bons bourgeois, grand devineurs de rébus, comme chacun sait. Le premier, celui du corps de *Sa Sérénité*, était un chef-d'œuvre d'ingéniosité, qui valait seul un long poëme : « Le grand panneau d'en haut repré-« sentait le temple de Janus, fondateur de Gênes ; la statue de « Janus paraissait sur un piédestal, auprès de la porte de ce « temple, qui était fermé. La Paix était assise auprès du piédestal ; « elle accompagnait le dieu des richesses, et plusieurs Amours « formaient un groupe et brisaient des armes. On voyait, sur le « devant, des trophées de paix et, dans le lointain, le monstre « de la Guerre, terrassé par la Force et par la Valeur, et des « soldats qui fuyaient voyant le temple fermé. » Les panneaux inférieurs étaient décorés des armes du doge, soutenues d'un côté par la France et la Valeur, de l'autre par la Ligurie et « un fleuve qui représentait la mer Méditerranée. » Ailleurs, ces mêmes armes avaient pour supports la Splendeur, la Puissance, la Magnanimité, la Magnificence, etc., tous emblèmes où M. Bourdin avait déployé une ingéniosité rare, ainsi que pour les représentations des Arts libéraux et des quatre Éléments, peints et sculptés sur les montants des portières.

Le second et le troisième carrosse n'étaient pas beaucoup moins riches : « Les peintures et sculptures étaient relatives à « la terre et à la mer. On y voyait plusieurs camayeux verts, « rehaussés d'or, représentant tous le temple de Janus, où des « nymphes de la terre et de la mer portaient des présents ; « d'autres habitants de la terre et des eaux quittaient leurs « armes et leurs attributs pour se réjouir autour de ce temple ; « un dieu marin l'ornait de présents, une nymphe de guirlandes. » Enfin, quatre dieux marins, portant les blasons des quatre sénateurs, formaient les montants.

Les livrées n'excitèrent pas à un moindre degré l'admiration du populaire qui obstruait ce jour-là tous les abords de l'hôtel : « Elles étaient d'un drap de Hollande écarlate, avec des galons « et des agréments bleus, couleur d'or et cramoysi ; rien n'était « mieux entendu. »

Bientôt arriva M. de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, avec les carrosses du roi, dans lesquels montèrent le doge, vêtu d'une robe de velours rouge, et les sénateurs, vêtus de velours noir; puis, le cortége, suivi des équipages de Sa Sérénité, escorté de ses gentilshommes, de ses pages et de ses estafiers, sortit de l'hôtel de Beauvais, fendit à grand' peine la foule toujours grossissante, et se dirigea sur Versailles, en suivant la rue de Sèvres.

Nous n'avons pas à entrer dans les détails de cette réception, dont les curieux trouveront une relation circonstanciée dans le *Mercure* de mai 1685. Il nous suffira de dire que le doge et sa suite furent gracieusement accueillis à Versailles et splendidement traités pendant tout le reste de leur séjour à Paris.

C'était un homme de beaucoup d'esprit que cet Imperiale Lescari; il soutint à merveille et avec une dignité presque dédaigneuse son rôle de petit souverain opprimé. Il sauvegarda, autant que les circonstances le permettaient, l'honneur de sa république. Il fit des *mots*, il devint populaire. « Que trouvez-vous de plus « singulier à Versailles ? » lui demanda M. de Croissy, en le promenant triomphalement au milieu de ces merveilles fraîches écloses. — « C'est de m'y voir! » répondit-il simplement. Il adressa au dauphin, en sortant de son cabinet, un compliment à deux tranchants, dont celui-ci ne comprit pas sans doute la portée : « L'an dernier, à pareille époque, lui dit-il, nous étions « en enfer, et maintenant je crois sortir du paradis! » Un instant pourtant, il faillit oublier cette réserve de commande. Ce que n'avaient pu faire ni les splendeurs inouïes de Versailles ni les *poses* majestueuses du grand roi, un regard de la charmante princesse de Conti en vint facilement à bout : « Les princesses « du sang le reçurent sur leur lit, afin de n'être point obligées « de le conduire. Il se plut fort chez Mme la princesse de Conti, « et comme il la regardait longtemps et avec application, un des « sénateurs lui dit : Au moins, monsieur, souvenez-vous que « vous êtes doge. » (*Journ. de Dangeau.*)

En présence de la blonde fille de La Vallière, Imperiale Lescari ne se souvenait que d'une chose: qu'il était homme et qu'il avait

devant les yeux la plus séduisante femme de la cour de France. Cette distraction leur fait honneur à tous deux.

Le doge quitta Paris incognito, comme il y était entré, le 28 mai ; il était de retour à Gênes, le 19 juin.

L'hôtel de Beauvais, inoccupé, ne tarda pas à changer de destination. Le 15 mai 1686, les religieuses de Sainte-Claire de la Nativité, dites *Petites Cordelières*, trop à l'étroit dans leur maison de la rue des Francs-Bourgeois au Marais, acquirent cet hôtel, par voie d'échange, de Mme de Beauvais et des créanciers et directeurs de la succession de feu Pierre de Beauvais, son mari. Elles firent sculpter au-dessus de la porte une réduction de la belle *Nativité*, exécutée par Michel Anguier pour le maître-autel du Val-de-Grâce (1) et y mirent cette inscription :

Monastère de la nativité de Jésus, de l'ordre de Sainte-Claire, établi en 1633 *et transféré en ce lieu en* 1687 (2).

« Elles ont accommodé à leur manière, dit Germain Brice, cet « hôtel, où elles ont de grands jardins dont elles tirent du « profit. L'église qu'on leur voit aujourd'hui était auparavant « une grande salle, dans laquelle on donnait des bals et des « fêtes de conséquence, que ces religieuses ont ajustée d'une « manière assez supportable. Le tabernacle d'ébène sur l'autel « est enrichi d'ornements d'argent, mais d'un très-mauvais « dessin ; le tableau, placé au-dessus, qui représente une *Nati*-« *vité*, est un ouvrage de Canis. »

Un décret de M. de Beaumont, archevêque de Paris, en date du 4 juin 1749, supprima cette communauté, qui était fort mal dans ses affaires, et dont la maison, église, jardin et dépendances, fut adjugée, le 28 juin 1752, pour la somme de trois cent cinquante mille livres à M. de Saint-Simon, évêque de Metz.

(1) Ce chef-d'œuvre d'Anguier est aujourd'hui à Saint-Roch, dans la chapelle de la Vierge.

(2) Nous avons dit que le contrat d'acquisition est de 1686, mais elles n'obtinrent que l'année suivante les autorisations nécessaires pour leur translation.

Les héritiers de ce prélat revendirent le tout, par contrat du 7 mars 1763, à M. de Beaumanoir de la Boissière, ancien capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis.

Après lui, ce grand terrain fut divisé, les anciens bâtiments furent abattus, et on y éleva plusieurs hôtels particuliers. Les deux plus importants sont l'hôtel de Créqui, n° 9, et l'hôtel de Feuquières, n° 7.

Le premier, construit pour le marquis de Créqui, fut habité longtemps par la marquise douairière, morte en 1802, sous le nom de laquelle le comte de Courchamps publia de curieux *Souvenirs* apocryphes. Nous y trouvons plus tard l'illustre chirurgien Boyer, mort en 1833, et, de nos jours, son fils le baron Boyer, ainsi que MM. Lacave-Laplagne, inspecteur des finances, et Laplagne-Barris, procureur impérial.

Le n° 7, bâti pour le marquis de Pas de Feuquières, était le plus considérable des hôtels élevés sur cet emplacement. Le duc de Laval-Montmorency, pair de France, le prince de Broglie, gouverneur de Saint-Cyr, et son gendre, le prince de Révet enfin le marquis de Mages, y demeuraient simultanément sous la Restauration.

La mairie du 10e arrondissement y fut transférée vers 1835, et cet édifice, qui n'offre aucun intérêt sous le rapport de l'art, eut sa journée historique le 2 décembre 1851.

Les débris de l'Assemblée nationale, traqués de toutes parts, y tinrent une dernière séance, violemment interrompue par l'invasion de la force armée et des agents de police, qui enlevèrent en masse les représentants du peuple et les menèrent prisonniers à la caserne du quai d'Orsay.

Depuis la nouvelle division administrative de Paris, l'ancienne mairie du 10e est devenue la mairie du 7e arrondissement; elle doit être prochainement démolie pour le prolongement de la rue des Saints-Pères.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

(A.)

Relevé des principaux titres relatifs à l'hôtel de Beauvais, qui nous ont été communiqués par le propriétaire actuel, M. Ad. Jouet.

25 avril 1769. — Contrat de vente de l'hôtel de Beauvais par Philibert-Louis Orry de Fulvy, représenté par Jean-Toussaint de la Pierre, marquis de Fremur, au profit d'André-Claude Patu, payeur des rentes de l'hôtel de ville.

— Annexé. État des glaces dudit hôtel, montant à la somme de 14,574 livres.

— Annexé. Bref inventaire des anciens titres de propriété dudit hôtel en 19 articles. (Pièce capitale reproduite *in extenso* ci-après (b).

2 mai 1769. — Ensaisinement du contrat ci-dessus au nom de Mgr l'archevêque de Paris, seigneur censier.

5 mai 1769. — Confirmation de ladite vente par Philibert-Louis Orry de Fulvy, lors résidant à Fulvy, près Montbard.

Juillet 1769 et suiv. — *Décret volontaire* de l'hôtel de Beauvais, saisi réellement sur André-Claude Patu et racheté par lui aux requêtes du Palais. (Formalité pour la purge légale des hypothèques).

12 août 1769. — Contrat de vente de l'hôtel de Beauvais par André-Claude Patu, au profit de Maximilien-Emmanuel-François d'Eyck.

— Reçu d'André-Claude Patu, à M. le comte d'Eyck, de 9,690 liv. pour excédant du prix des glaces, marbres, boiseries et ornements de l'hôtel de Beauvais. (*Droit de commission* déguisé).

4 janvier 1793. — Contrat de mariage d'Armand-Jean-Baptiste Maurin et de Catherine-Calixte-Françoise David.

19 fructidor an VII. — Procès-verbal d'adjudication définitive des deux tiers de l'hôtel de Beauvais, appartenant au domaine national, au profit du citoyen Jean-Baptiste Baron. (Reproduit *in extenso* ci-après (c).

16 brumaire an VIII. — Déclaration de *Command* du citoyen Jean-Baptiste Baron, au profit d'Armand-Jean-Baptiste Maurin, relativement à cette adjudication des deux tiers de l'hôtel de Beauvais.

— Certificat annexé de l'agent de change Ledhui de la valeur en numéraire des deux millions quinze mille livres en assignats, montant de ladite adjudication. (Reprod. ci-après (D).

12 messidor an VIII. — Contrat de vente par Anne-Marie-Joséphine-Delphine d'Eyck, femme d'Alexandre-Marie de Brion, du tiers lui appartenant de l'hôtel de Beauvais, au profit d'Armand-Jean-Baptiste Maurin.

— Reçu annexé de la somme de douze cents livres à titre d'*épingles* ou *pot-de-vin*.

14 fructidor an VIII. — Relevé des quittances successives d'Orry de Fulvy au comte d'Eyck pour le prix substitué de l'hôtel de Beauvais.

28 frimaire an XIII. — Cession par Marie-Françoise Patard, veuve Maurin, mère de feu Armand-Jean-Baptiste Maurin, à la veuve de son fils, Catherine-Calixte David, de la nue propriété de la part qui lui revenait dans les immeubles de la succession. — Rappel de l'acte de décès dudit Jean-Baptiste Maurin. Énoncé de tous les immeubles faisant partie de la succession.

18 octobre 1810. — Acte de notoriété rappelant l'acte de décès d'Armand-Jean-Baptiste Maurin et les droits respectifs à sa succession de Marie-Françoise Patard, sa mère, — Reine Maurin, femme Lefebvre, sa sœur, — et Catherine-Calixte David, sa veuve.

9 octobre 1810. — Vente de l'hôtel de Beauvais par Georges-Nicolas Jeannet et Catherine-Calixte David, veuve Maurin, sa femme, à Jacques-Valentin Lemière.

(B.)

EXTRAITS DES TITRES DE PROPRIÉTÉ DE DEUX MAISONS SISES A PARIS, L'UNE RUE SAINT-ANTOINE, VIS-A-VIS L'ÉGLISE DU PETIT SAINT-ANTOINE ET DITE L'HÔTEL DE BEAUVAIS, ET L'AUTRE, EN DÉPENDANT, RUE DE JOUY ; TOUTES DEUX APPARTENANT A M. PHILIBERT-LOUIS ORRY, CHEVALIER, SEIGNEUR DE FULVY ET AUTRES LIEUX.

Propriétés discontinues.

N° 1.

PROPRIÉTÉ DE SIMON BOIVIN.

14 juin 1600. — Sentence d'adjudication par décret forcé, faite à Simon Boivin, d'une maison sise à Paris, rue et vis-à-vis le Petit-Saint-Antoine, ayant pour enseigne l'image *Saint Claude*, saisie réellement à la requête de Mᵉ Jean Michaud, notaire royal à Bray-sur-Seine, et Jacques Hurue, procureur au bailliage dudit lieu, sur les mineurs Perlin.

21 octobre. — Enregistrement et scel sans opposition.

21 décembre. — Ensaisinement.

N° 2.

PROPRIÉTÉ DE SIMON MOUFLE.

31 octobre 1602. — Contrat d'échange suivant lequel M. Louis Guerreau, procureur au Châtelet de Paris, et Geneviève Moufle, sa femme, de lui autorisée, ont vendu à M. Simon Moufle, praticien au palais, le tiers au total de la dite maison.

N° 3.

PROPRIÉTÉ DE M. ÉTIENNE DAUSSANETZ.

4 février 1604. — Sentence d'adjudication de la dite maison par licitation, entre les héritiers Moufle, au profit de M. Étienne Daussanetz, secrétaire de feu Monsieur frère du Roy. Prix 10,304 liv.

7 février. — Ensaisinement.

14 juillet. — Sentence du décret volontaire poursuivi sur adjudication.

31 juillet. — Enregistrement et scel sans opposition.

N° 4.

PROPRIÉTÉ DE GENEVIÈVE GUERIN, VEUVE DE FEU NOBLE-HOMME PHILIPPE DE CASTILLE.

12 juillet 1608. — Sentence d'adjudication par décret forcé à la dame de Castille d'une grande maison rue Saint-Antoine, où pendait alors pour enseigne *le Faucon*, saisie réellement, à la requête des marguilliers de l'œuvre et fabrique de l'église Saint-Benoît, sur le sieur Jacob Blanchard, marchand à Paris, moyennant 21,400 liv.

27 septembre. — Enregistrement et scel.

17 septembre. — Quittance du receveur des consignations des 21,400 liv. prix de la dite adjudication.

31 décembre 1611. — Sentence d'adjudication par décret forcé fait à ladite dame de Castille, d'une maison sise rue de Jouy, saisie réellement à la requête de Me Jacques Doslodon, procureur au Châtelet de Paris, sur la demoiselle Anne Charlier, veuve de feu Me Pierre Jompiton, sieur de la Barre, au nom et comme tutrice de ses enfants mineurs ; à la charge, entre autres choses, de 60 sols tournois de rente foncière et non rachetable envers les religieux, abbé et couvent de l'abbaye de Chaillis et de 27 liv. 15 s. tournois aussy de rente, payables par chacun an le vingt-trois juillet à ladite abbaye.

12 janvier 1612. — Quittance du receveur des consignations des 4,100 liv. prix de la dite adjudication.

Propriétés continues.

N° 5.

PROPRIÉTÉ DE Mr PIERRE DE BEAUVAIS ET DE LA DAME CATHERINE-HENRIETTE DE BELLIER, SON ÉPOUSE.

30 mars 1654. — Contrat d'échange, par lequel Me Nicolas Fouquet et Marie-Madelaine de Castille, son épouse, de lui autorisée, ont vendu aux dits sieur et dame de Beauvais : 1° La maison rue Saint-Antoine appartenant à ladite dame Fouquet, ainsi qu'il y est dit, de son propre, comme seule et unique héritière de deffunte dame Charlotte Garrault, sa mère, décédée veuve de deffunt Mre François de Castille, auquel la dite maison appartenoit, ainsi qu'il paroît par l'arrêt du grand conseil du 24 mars 1644 (énoncé au n° 10 cy-après); et 2° la maison rue de Jouy, appartenant à la dame Fouquet, au même titre.

A la charge, entre autres choses, des 30 liv. 15 s. de rente foncière due à l'abbaye de Chaillis et mentionnée au n° 4 cy-devant.

Soulte et retour de 16,000 liv. payée comptant par les sieur et dame Beauvais aux sieur et dame Fouquet.

N° 6.

CONSTRUCTION DE TROIS BALCONS SUR LE DEVANT DE LA MAISON RUE SAINT-ANTOINE.

23 décembre. — Sentence du bureau des finances qui permet au sieur de Beauvais de faire construire, à ses frais et dépens, un balcon qui sera élevé jusqu'au premier étage de la maison rue Saint-Antoine, dans la longueur du mur de façade sur la rue, lequel aura 11 pieds 1/2 de long sur 4 pieds d'avance sur la rue; ainsi que deux autres balcons aux deux côtés de la dite maison. Le tout conformément au plan figuré cy-après.

— Plan figuré des dits balcons, signé et paraphé *ne varietur*.

N° 7.

MAISON DÉPENDANTE DE L'HÔTEL DE BEAUVAIS.

30 may 1654. — Vente par Robert Gallais, docteur régent en la faculté de médecine, et Madelaine de Laistre, son épouse, de lui autorisée, aux sieur et dame de Beauvais, d'une maison sise rue Saint-Antoine, où pendoit pour enseigne l'image *Saint Claude* et dépendante aujourd'hui de l'hôtel de Beauvais.

Prix 6,000 liv. tournois payées comptant.

N° 8.

MOITIÉ D'UNE AUTRE MAISON FAISANT PARTIE DE CELLE RUE DE JOUY.

26 avril 1657. — Contrat d'échange, suivant lequel Jean Pamperon, sieur d'Espinoy et Élisabeth Fevres, sa femme, de lui autorisée, ont vendu aux dits sieur et dame de Beauvais la moitié par indivis d'une maison rue de Jouy, faisant aujourd'hui partie de celle dépendante de l'hôtel de Beauvais.

N° 9.

8 février 1659. — Transaction entre les sieur et dame de Beauvais, d'une part, et le sieur Jean Petit, d'autre part, au sujet des vues, et servant de règlement des dites vues.

N° 10.

INSTANCE AU GRAND CONSEIL.

Entre les abbés et religieux de l'abbaye de Chaillis, et le sieur de Castille et les sieur et dame de Beauvais successivement, au sujet de la demande en retrait des dites maisons, intentée par la dite abbaye. — Lettres patentes et arrêt du Grand Conseil qui les déboutent, et confirment les sieur et dame de Beauvais dans leur propriété et jouissance.

24 mars 1644. — Arrêt du grand conseil par lequel ledit sieur de Castille a été condamné à se désister et départir de la possession et jouissance de la maison rue Saint-Antoine, pour être réunie au domaine de l'abbaye de Chaillis et à la manse abbatiale d'icelle; en remboursant par l'abbé audit sieur de Castille, le prix porté par le décret du 12 juillet 1608, frais, loyaux coûts, impenses et améliorations utiles et nécessaires, en un seul payement; et dont le sieur de Castille sera tenu de bailler déclaration dans quinzaine pardevant le commissaire et rapporteur du procès; et a ordonné que pendant ce temps de quinzaine les parties contesteroient plus amplement le retrait de la maison rue de Jouy, demandé par les religieux de l'abbaye de Chaillis.

16 juin. / 15 juillet. — Procès-verbaux de visite et déclaration de loyaux coûts, impenses et améliorations, en conséquence d'arrêt.

19 juillet 1644. — Exécutoire décerné au grand conseil, pour contraindre les dits abbé et religieux de l'abbaye de Chaillis, envers ledit sieur de Castille, au payement de la somme de 41,892 liv. 10 s., sauf erreur de calcul, à laquelle s'est trouvé monter le sort principal, frais, loyaux coûts impenses et améliorations dont il s'agit.

28 août. — Commandement fait par ledit sieur Castille aux dits abbé et religieux de payer ladite somme; réponse de leur part qu'ils ne le pouvoient faire, à cause qu'elle excedoit de beaucoup la valeur de la maison, et protestations de la part dudit sieur de Castille, qu'à faute de payement, il se pourvoira au grand conseil pour faire ordonner qu'il demeurera propriétaire incommutable de ladite maison.

7 juillet. — Arrêt du grand conseil qui a aussy condamné le sieur de Castille à se désister et départir de la jouissance de la maison rue de Jouy, pour être réunie au domaine de ladite abbaye de Chaillis, en remboursant par elle le prix du décret du 31 décembre 1611, frais, loyaux coûts, impenses et améliorations, à bailler par état et déclaration dans huitaine.

31 mars 1645. — Exécutoire décerné au grand conseil pour contraindre

ladite abbaye de Chaillis envers le sieur de Castille, au payement de la somme de dix mille trois cent vingt-trois livres neuf sols, à laquelle s'est trouvé monter le sort principal, frais, loyaux coûts, impenses et améliorations dont il s'agit, et celle de 102 liv. 3 s. 6 d. pour les frais de l'état d'iceux.

12 octobre 1654. — Sommation de la part des sieur et dame de Beauvais à Mire Charles-Louis de Lorraine, abbé commandataire de l'abbaye de Chaillis, de leur payer et rembourser les sommes contenues aux deux exécutoires cy-devant mentionnés ; avec protestation, à faute de payement d'icelles, de se pourvoir au conseil pour faire déchoir ladite abbaye du droit de rentrer dans les maisons dont il s'agit.

6 novembre. — Commission du Grand Conseil, obtenue par les sieur et dame de Beauvais, pour faire assigner les abbé et religieux de Chaillis, aux fins de ladite sommation.

10 et 16. — Assignation en conséquence de la commission.

19 janvier 1655. — Requête présentée au conseil par les sieur et dame de Beauvais, à fin de visite par experts desdites maisons.

21 janvier. — Arrêt du grand conseil qui a ordonné qu'en conformité de la sommation cy-dessus, lesdits abbé et religieux de Chaillis seroient tenus de payer et rembourser les sommes en question, et de plus celle de 3,000 liv. par augmentation aux 10,323 liv. 9 sols, prix de la maison rue de Jouy; et cependant a permis la visite demandée des deux maisons.

28 février.
8 mars. — Désistement de la part des dits abbé et religieux du droit à eux acquis par l'arrêt du grand conseil du 24 mars 1614 mentionné cy-devant ; et consentement que lesdits sieur et dame de Beauvais demeurent propriétaires incommutables des deux maisons dont il s'agit.

12 mars 1655. — Lettres patentes du roy en conformité des dits désistements, et qui maintiennent lesdits sieur et dame de Beauvais en la propriété, possession et jouissance des deux maisons dont est question.

31 mars.
10 avril. — Arrêt du grand conseil en homologation des lettres patentes.

N° 11.

PROPRIÉTÉ DE Me PIERRE SAVALETTE, CONSEILLER DU ROY, NOTAIRE AU CHATELET.

5 juillet 1686. — Vente dans la direction des créanciers de la succession du feu Sr de Beauvais et de la dame sa veuve, au dit Me Savalette, des maisons comprises sous les nos 1, 4, 6 et 7 cy-devant, formant

et composant alors la grande maison rue Saint-Antoine, dite l'hôtel de Beauvais, et la maison rue de Jouy en dépendante.

Prix 95,000 liv.

18 septembre. — Ensaisinement par Mgr l'archevêque de Paris.

21 juin 1687. — Sentence de décret volontaire que le dit Me Savalette a fait poursuivre sur ces acquisitions, scellée à la charge d'une seule opposition, depuis convertie en saisie-arrêt, et rayée des registres du greffe des décrets.

N° 12.

CONCESSION DE HUIT LIGNES D'EAU.

19 septembre 1704. — Extrait d'un acte du bureau de la ville, contenant concession par Mrs les Prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, à Me Pierre Savalette, Nre à Paris et ancien échevin de la d. ville, et à ses successeurs propriétaires de l'hôtel de Beauvais à perpétuité, de huit lignes d'eau, pour conduire à l'hôtel de Beauvais, à prendre au réservoir de l'hôtel de Fourcy, rue de Jouy; à la charge de payer au domaine de la d. ville 25 liv. de redevance par chacun an, rachetables à toujours de la somme de cinq cents livres.

24 avril 1730. — Titre nouvel de la d. concession.

15 juin 1767. — Autre titre nouvel de la même concession.

' mars 1736. — Autre acte du bureau de la ville, contenant concession par Mrs les Prévôt des marchands et échevins de la dite ville,

A Mre Philbert Orry, lors controlleur général des finances,

d'un cours de seize lignes d'eau en superficie, provenant des eaux de la rivière, pour en jouir par luy, ses successeurs et ayants cause à perpétuité; à la charge, en cas de mutation de la totalité ou de partie, d'obtenir par les d. successeurs la confirmation de la d. concession.

N° 13.

PROPRIÉTÉ DE Mre JEAN ORRY, PRÉSIDENT AU PARLEMENT DE METZ.

27 juillet 1706. — Vente par le dit M. Savalette au dit Sr président Orry, des dits hôtel et maison en dépendante, en la censive de l'archevêché de Paris, et chargés : 1° des 30 liv. 15 s. de rente foncière en deux parties envers l'abbaye de Chaillis. — Et 2°, envers le domaine de la ville, des 25 liv. de redevances rachetables de 500 liv. pour la concession d'eau mentionnée au précédent numéro.

23 octobre. — Insinuation à Paris.

13 avril 1707. — Sentence du décret volontaire que ledit sieur président Orry a fait faire sur cette acquisition.

23 avril. — Enregistrement et scel sans opposition.

12 juillet 1709. — Double d'un écrit fait entre ledit Sr président Orry et le Sr Petit, au sujet du réservoir construit pour les huit lignes d'eau concédées par la ville, et confirmatif de la transaction du 8 février 1659 mentionnée au n° 9 cy-devant.

N° 14.

PROPRIÉTÉ DES HÉRITIERS ET AYANTS CAUSE DU DIT Sr PRÉSIDENT ORRY.

30 septembre 1709.
21 octobre. — Testament du dit Sr président Orry par lequel, entre autres choses :

1° Il a institué M. Philbert Orry et M. Jean-Pierre-Louis Orry, Sr de Fulvy, ses deux fils, ses légataires universels, à la charge de la substitution universelle. Il les a grevés réciproquement en faveur du survivant, en cas que le prédécédé mourût sans enfants.

Et 2° il a légué à la Dlle Orry, sa fille, une somme de 150,000 liv.

20 novembre. — Intitulé d'inventaire fait après le décès du dit Sr président Orry, tant à Paris qu'au château de la Chapelle, à la requête :

1° De dame Catherine-Louise Corcessin, sa veuve, non commune en biens avec luy, tant en son nom, comme donataire d'une portion d'enfant, suivant son contrat de mariage, que comme tutrice de Dlle Louise-Elisabeth Orry, sa fille mineure et du dit deffunt, et encore comme créancière du dit Sr son époux.

2° Du dit Philbert Orry, tant en son nom que comme subrogé tuteur de ladite Dlle sa sœur.

3° De Mre Louis-Bénigne Berthier, président au Parlement, à cause de De Jeanne Orry, son épouse.

Et 4° dudit Jean-Henry-Louis de Fulvy, émancipé d'âge, procédant sous l'autorité de Me Jacques Loison, avocat au Parlement, son curateur.

Lesd. Sr et Dlle Orry et lad. De Berthier, habiles à se dire héritiers, chacun pour un quart, du deffunt sieur Orry, leur père; ou lesd. Srs Orry, habiles à accepter le legs universel à eux fait par son testament; et encore les S. Philbert Orry et dame Berthier, créanciers de la succession.

27 octobre 1717. — Sentence du Châtelet de Paris, qui avoit nommé lad. dame veuve Orry tutrice de sa fille mineure, et led. sieur Orry son subrogé-tuteur.

6 novembre. — Acte d'acceptation desd. qualités.

21 octobre 1719. — Lettres de bénéfice d'âge, qu'avoit obtenues led. Sr Orry de Fulvy.

27 octobre 1719. — Sentence en entérinement d'icelles et en nomination de Me Loyson pour son curateur.

6 novembre. — Acte d'acceptation de lad. qualité.

N° 15.

PROPRIÉTÉ DE LAD. Dlle LOUISE-ÉLISABETH ORRY, ÉPOUSE DE Mre ANTOINE-MARTIN CHAUMONT DE LA GALAISIÈRE.

24 may 1725. — Procès-verbal de partage, de partie des biens des successions dud. sieur président Orry et de dame Jeanne Esmenin, son épouse en secondes noces, par lequel, en la vacation du 21 août 1728, mond. Sr de la Galaisière, pour remplir la dame son épouse des 150,000 liv. à elle léguées et revenans pour tous ses droits en la succession dud. Sr son père, a opté et choisi, d'entre les biens d'icelle, entre autres choses lad. maison appellée l'hôtel de Beauvais, pour la somme de 140,000 liv., portée au procès-verbal de prisée et estimation faite par Loir expert, duquel il luy a été fait par lesd. Srs Orry et de Fulvy abandonnemens nécessaires.

N° 16.

PROPRIÉTÉ INDIVISE DES Srs PHILBERT ORRY ET JEAN-HENRY-LOUIS ORRY, SEIGNEUR DE FULVY, FRÈRES.

9 juillet 1740. — Transaction passée entre lesd. Srs Orry et lesd. Sr et De de la Galaisière, à cause de lad. dame : par laquelle, pour empêcher les suites du procès subsistant entre eux au sujet des lettres de rescision obtenues le vingt-six mars 1740 par Made de la Galaisière, pour la lézion par elle soufferte dans l'abandonnement à elle fait en minorité, de l'hôtel et maison dont est question, pour ladite somme de 140,000 liv.; sur lesquelles lettres étoit intervenue sentence contradictoire au Châtelet de Paris, le 26 avril 1740, qui les avoit enterinées, et qui avoit condamné lesd. Srs Orry à payer à lad. dame de la Galaisière lad. somme de 140,000 liv. et intérêts d'icelle du 1er janvier 1740 ; et lesd. Srs Orry ont consenti l'exécution de lad. sentence, se sont désistés de l'appel qu'ils en avoient interjetté, et sont redevenus propriétaires desd. hôtel et maison, au moyen du payement, par eux fait par le même acte aux Sr et De de la Galaisière, de la somme de 143,674 liv. 19 s. 9 d., pour leur prix et intérêts d'iceluy cy-dessus mentionné, et de plus de celle de dix mille livres pour les améliorations faites auxd. maisons.

Cet acte contient déclaration que, dans lesd. sommes est entrée celle de 75,000 liv. empruntée par lesd. S. Orry, du Sr Étienne

Nicolas Nourry et de la dame son épouse, auxquels elle a été remboursée.

8 juillet 1740. — Contrat de constitution par lesd. Orry au profit desd. Sr et De Nourry de 3,750 liv. de rente en remploi des 75,000 liv. remboursées par quittance, passée devant Me Bouron, le seize juillet 1740, suivant la mention mise en marge de la grosse du contrat.

N° 17.

PROPRIÉTÉ DIVISE DE M. PHILBERT ORRY, CONTROLLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES.

14 juillet 1740. — Licitation volontaire des hôtel et maison dont est question. entre Mrs Orry, par laquelle les objets sont demeurés à mond. Sr Philbert Orry, contrôleur-général, pour la somme de 150,000 liv., dont il confondoit 75,000 liv. en sa personne; à l'égard des 75,000 liv. restant, led. sieur Orry, son frère, les a déléguées pour être payées en son acquit aux Sr et De Nourry, auxquels le payement et remboursement a été effectivement fait, suivant la quittance énoncée au précédent numéro.

23 juillet 1740. — Insinuation à Paris par Thierry.

N° 18.

PROPRIÉTÉ DE Me PHILBERT-LOUIS ORRY VENDEUR.

Droit non ouvert à lad. propriété.

22 may 1743. — Testament olographe de mond. sieur Orry, controlleur général, suivant lequel, entr'autres choses, il a institué M. Orry de Fulvy, son frère, son légataire universel, et a substitué au fils dud. Sr de Fulvy, entre autres objets, sa maison de Paris dite l'hôtel de Beauvais.

17 janvier 1747. — Codicile ensuite dud. testament par lequel mondit sieur Orry a nommé pour exécuteur d'iceluy et de son testament M. l'abbé de la Galaisière au lieu de M. de Murville nommé par led. testament.

14 novembre. — Controlle desd. testament et codicile et dépôt d'iceux pour minute à Me Bouron.

18 — Insinuations du tout à Paris par Thierry.

6 février 1748. — Publication dud. testament à l'audience du parc civil du Châtelet de Paris.

20, 24, 28 novembre 1747. — Renonciations à la succession de mond. Sr Orry, controlleur général, ouverte par son décès, arrivé le 9 novembre 1747. Sçavoir :

La 1re par led. Sr Orry de Fulvy, son frère.

La 2ᵉ par Mʳᵉ Louis-Jean Berthier de Sauvigny, et la troisième par le fondé de procuration de M. de la Galaisière et de dame Louise-Elizabeth Orry, son épouse.

Lesd. Sʳ de Fulvy, dame de la Galaisière et Sʳ de Sauvigny, seuls présomptifs héritiers dud. sieur Orry, controlleur général, leur frère et oncle; sçavoir, les deux premiers de leur chef, et le dernier par représentation de deffunte dame Jeanne Orry, sa mère, à son décès épouse de Mʳᵉ Louis-Bénigne Berthier.

28 novembre 1747. — Insinuations desd. renonciations à Paris par Thierry.

29 — Sentence du Châtelet de Paris, qui a nommé le sieur Henry Persenet, bourgeois de Paris, curateur à la succession de mond. Sʳ Orry, controlleur général, vacante au moyen desd. renonciations.

1ᵉʳ décembre. — Insinuation à Paris de lad. sentence.

2 — Acte par lequel led. sieur Persenet, en sa dite qualité, a consenti l'exécution dud. testament et a fait délivrance des legs y portés.

11 *et jours suivants.* — Intitulé de l'inventaire fait après le décès de mond. S. Orry, controlleur général, à la requête:

1° Dud. Sʳ abbé de la Galaisière, exécuteur de ses testament et codicille;

Et 2° dud. sieur Persenet, en sad. qualité de curateur à sa succession vacante.

N° 19.

DROIT OUVERT DE MOND. Sʳ PHILBERT-LOUIS ORRY, VENDEUR.

26 may 1751. — Intitulé de l'inventaire fait après le décès dud. sieur Jean-Henry-Louis de Fulvy, à la requête :

1° De la dame sa veuve, tant en son nom, à cause de la communauté de biens qui a été entre eux, que comme tutrice honoraire de mond. sieur Philbert-Louis Orry et d'Henriette-Louise-Philippine Orry, leurs enfants mineurs;

2° Du S. Carolet de Montigny, son exécuteur testamentaire;

3° De Mʳᵉ Louis-Jacques Charles marquis du Barail et de dame Adélaïde-Henriette-Philbert Orry, son épouse, à cause d'elle;

Et 4° du subrogé tuteur desd. mineurs Orry ;

Lad. dame du Barail et lesd. Sʳ et Dˡˡᵉ Philbert-Louis et Henriette-Louise-Philippine Orry, frère et sœur, habiles à se dire héritiers dud. sieur Orry de Fulvy, leur père.

Il est ainsi ès originaux desd. extraits annexés comme dit est à la minute dud. contrat de vente dattée et énoncée en tête des présentes. Le tout demeuré en la possession dud. Mᵉ Ducloz-Dufresnoy, notaire.

II. Extraits du Mercure Galant. — *Mariage du baron de Beauvais, juin* 1679. « Monsieur de Beauvais, baron de Gen-« tilly, fils de Mme de Beauvais, première femme de chambre de « la feu reine-mère, épousa Mademoiselle Berthelot de Brunvillé, « fille de M. Berthelot, secrétaire du roi, et nièce de M. Berthelot, « général des poudres et salpêtres de France. Ce dernier donna « un souper très-magnifique. Quatre tables furent servies en « même temps avec autant de propreté que de délicatesse et « d'abondance.

« Les hautbois se mêlèrent aux violons pendant le souper « et firent un concert très-agréable.

« L'assemblée était nombreuse; Mme la marquise de Riche-« lieu s'y trouva avec plusieurs dames de qualité. Le bal suivit. « On dansa jusqu'à trois heures du matin que se fit la cérémonie « des épousailles.

« Ces deux nouveaux mariés, accompagnés d'un grand nom-« bre de leurs parents et de leurs amis, allèrent le même jour à « Gentilly où Mme de Beauvais, la mère, les a magnifiquement « régalés pendant trois jours. M. le baron de Gentilly est bien « fait, galant, spirituel, et s'est acquis la réputation d'estre tou-« jours un des mieux mis de la cour.

« Il est maître d'hôtel du Roy qui l'a tenu sur les fonts, et « qui, estant pleinement persuadé de ses belles qualités, lui a « voulu marquer son estime par le présent d'une somme con-« sidérable.

« Ce mariage ne peut qu'être heureux, ayant reçu l'agrément « de Sa Majesté d'une manière si glorieuse. La mariée est belle « et très-jeune. Elle a de l'esprit, de l'embonpoint, le teint d'une « blancheur éblouissante, les yeux bleus et bien fendus, la taille « aisée, les cheveux cendrés, et, pardessus tout cela, ce je ne « sais quoy qui saute aux yeux et qui est encore plus touchant « que la beauté. »

— Moins d'un an après, au mois de mai 1680, le *Mercure* annonce en ces termes la naissance de leur premier enfant :

« Je vous parlai, il y a un an, du mariage de M. le baron de « Beauvais avec Mademoiselle Berthelot, fille de M. Berthelot

« de Brunvillé. Cette belle personne est accouchée depuis peu « d'un garçon que le roy et la reyne ont tenu. Sa Majesté l'a « nommé Louis. Mme de Beauvais la mère, en remerciant Leurs « Majestés après la cérémonie, demanda une grâce au roy et le « pria de ne la pas refuser à ses instantes prières. Cette grâce « était, qu'ayant tenu le père de l'enfant qu'on venait de baptiser, « il lui plût encore en tenir le fils et le petit-fils. Elle suivait en « cela les vœux de toute la France. » (*Mercure gal.*, mai 1680.)

— *Le Mercure d'août* 1690, consacre à Mme de Beauvais un article nécrologique, qui nous fournit quelques détails nouveaux sur son mari et sur ses enfants :

« Elle était fille de Mme Filandre (sic) première femme de « chambre de la feue reyne mère, du roy, à qui elle avoit succédé « dans cette charge. Comme elle s'estoit acquis les bonnes « graces de cette princesse, elle fit M. de Beauvais, son mari, « conseiller d'État au commencement de la régence, et il a long- « temps servi dans le conseil... » (Ceci nous paraît une galanterie du gazetier.)

« Elle a eu beaucoup d'enfants ; ceux qui se sont mis dans le « parti de l'Église, y ont rempli leurs devoirs. M. le baron « de Beauvais, maître d'hôtel du roi dès son enfance et capitaine « de Boulogne et de la Muette, est le seul qui paraît présentement « dans le monde... Il a une sœur dans le monastère des filles « Sainte-Marie de Chaillot (Angélique de Beauvais,) qui, après « avoir été le charme de la Cour et servi la reine-mère en qualité « de première femme de chambre jusqu'à son dernier soupir, se « retira dans cette communauté, et y consacra au pied des autels « une somme considérable qu'elle avait reçue de Sa Majesté et « qui, avec une vertu à l'épreuve de tout, et des qualités admi- « rables dans toute sa personne, aurait pu lui servir dans le « monde à choisir un parti des plus avantageux. »

III. LETTRE DE Mme DE BEAUVAIS AU CHANCELIER SEGUIER (MAI 1667).

« Monseigneur,

« Ce net pas pour vous corompre que je prens la liberté de « vous envoyer deux peres de gans que je ne tiens pas méchants, « sachant que vous neysés (n'haïssez ?) pas les bonnes senteurs. « Ce sont de selle que feu la Reyne ma metresse aymait le plus, « et je vous puis dire qu'une pere luy duret deux moix. Portés « les donc pour la mour d'elle, et pardonnés moy léfronterie « que j'ay de vous faire tout ce préambulle lequel je finiré en « vous supliant de retracter vostre arest davant ier qui me coupe « la gorge. Lon a faict tout ce que lon a peu au près du Roy « pour me perdre. Mon afaire il l'a toujours souteneu et men a « donné sa parolle en personne. Je suis entre vos mains Mon- « seigneur. Je vous suplie de continuer les bontés que vous « ma vez toujours faict l'honneur de me faire éprouver, et « ensuite la grasse de vs persuadé de la sensible reconoissance « que j'en ayt en calitté de

« Monseigneur

« Vostre très humble, très obeisente, très obligée servante

ƆC. H. B. DE BEAUVAIS.

— *Bib. Imp. MSS. F^d. St Germain Français. n°* 709. *T.* 46. *pièce* 60. —

L'affaire en question est très probablement le privilége des *carrosses à la suite de la Cour*, concédé gratuitement par le Roi à Mme de Beauvais, après la mort de la reine-mère. Le titre de cette exploitation, source de beaux bénéfices et de nombreux procès, demeura dans la famille pendant trois générations. Mme de Beauvais rencontra d'abord pour adversaire le fermier de la messagerie royale de Versailles qui appartenait au domaine. En 1685, elle obtint à son profit l'union des deux entreprises ; et le produit total que les concessionnaires en retirèrent jusqu'en

1714, c'est à dire dans l'espace de cinquante ans environ, est évalué à plus de deux millions par le mémoire de leurs fermiers plaidant alors en réduction du prix du bail. Toute cette affaire est longuement exposée, avec les *factums* et plaidoiries pour et contre, dans le *Dictionnaire des arrests* de Brillon, au mot *Bail* (*in fine*.)

—*Jacques Brillon*, *Dictionnaire des arrêts*, *in-fol*. *Paris* 1727. *T*. *I*. *p*. 443.

DIVISION
DES
DOMAINES NATIONAUX.

BUREAU
DE
L'IMMOBILIER.

Procès-verbal d'enchères
et
d'adjudication définitive.

(C.)

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

ADMINISTRATION CENTRALE
DU
DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

VENTE DE BIENS NATIONAUX.

L'an septième de la République française une et indivisible, le dix-sept fructidor, à onze heures du matin, nous, membres de l'administration centrale du département de la Seine, nous sommes transportés en la salle des ventes établie au département, place Vendôme, à l'effet de faire procéder, à la requête et diligence du commissaire du directoire exécutif présent, conformément aux lois relatives à la vente des domaines nationaux et notamment à celle du 27 brumaire an sept, établissant un mode particulier de payement des usines, maisons et bâtiments servant uniquement à l'habitation, à la première criée et réception d'enchères, indiquée à ce jourd'hui par l'affiche apposée dans tous les lieux nécessaires et accoutumés; et avons annoncé qu'il allait être procédé à la réception des premières enchères pour la vente des deux tiers d'une maison sise en cette commune, rue Antoine, près celle de Joui, n[os] 322, 323, 324 et 325, provenant des émigrées Marie-Anne-Josephine-Antoinette-Ursule Deyck, femme d'Amable-Charles Hennequin-Decquevilly, et Adélaïde-Clementine Deyck, femme de Jean-Marie-Noel Brion-Marolles, indiquée dans ladite affiche, et ci-après plus amplement désignée, ainsi que du cahier des charges desquelles il a été donné lecture à haute et intelligible voix.

DÉSIGNATION, DESCRIPTION ET CONSISTANCE.

Cette maison consiste : 1° en un corps de logis sur la rue Antoine, double en profondeur, avec une petite cour à chaque bout et une aile de chaque côté sur la cour, le tout élevé d'un rez-de-chaussée avec caves au dessous, de deux étages carrés et un troisième en mansarde avec greniers au dessus couverts en ardoises, chaîneaux et descente en plomb sur les égouts.

2° Dans le fond de la cour un autre corps de logis, avec une aile de chaque côté communiquant aux deux ailes du corps de logis sur la rue, le tout élevé d'un rez-de-chaussée avec partie de cave au-dessous, un étage carré et greniers au dessus couverts en ardoises, à deux égouts avec chaîneaux et descente en plomb.

3° Enfin, un corps de logis sur la rue de Joui avec une aile de chaque côté joignant l'aile à droite du bâtiment au fond de la cour, laissant au milieu une terrasse au premier étage dallée en pierres; lesdits bâtiments couverts en ardoises à deux égouts, avec chaineaux et descente en plomb; la dite maison tenant du levant à la maison du citoyen Lepy, du couchant à la maison du citoyen Maguillas et à celle de la veuve Morel, du midi à la maison rue de Joui et à la maison n° 23, appartenant au citoyen Dubail, et du nord à la rue Antoine. Contenant en superficie totale environ douze cent soixante onze mètres, et estimée, par procès-verbal du citoyen Rougevin, expert estimateur, en date du 23 frimaire an VII et jours suivants, pour les deux tiers, la somme de neuf mille trois cent trente quatre francs en revenu annuel, et cent quatre vingt six mille six cent quatre vingt francs, qui, multipliés par deux, donnent pour montant de la mise à prix la somme de trois cent soixante-treize mille trois cent soixante livres, lesquels deux tiers de maison seront adjugés définitivement le dix neuf du mois fructidor an VII, au plus offrant et dernier enchérisseur, sous les conditions ci-après :

CHARGES, CLAUSES ET CONDITIONS GÉNÉRALES.

Article premier.

L'adjudicataire ne pourra payer le montant de son acquisition qu'en bons de remboursement des deux tiers mobilisés de la dette publique : il aura un délai de dix-huit mois pour effectuer ce payement.

. . . .
. . . .

CHARGES, CLAUSES ET CONDITIONS PARTICULIÈRES.

Ladite maison, dont les deux tiers sont présentement vendus, est louée au citoyen Villain par bail passé devant Préot et son confrère, notaires à Paris, le 29 messidor an cinq, pour trois, six ou neuf années, commencées le 13 dudit mois de messidor, moyennant la somme de cinq mille cinq cents francs de loyer par année.

Les locataires auront la faculté d'enlever les objets qu'ils justifieront leur appartenir, à la charge de rendre les lieux dans l'état où ils doivent être.

Les glaces pour lesdits deux tiers de maison ne font point partie de la vente.

Les eaux arrivant dans un réservoir garni en plomb placé dans l'aile droite, et provenant de la pompe ci-devant Notre Dame, ne font point partie de la vente; mais les plombs en dépendant jusqu'à la conduitte de la ville appartiendront à l'acquéreur.

Le dit acquéreur sera tenu de se régler avec les co-propriétaires de la présente maison, à l'effet d'opérer entre eux tout partage ou licitation nécessaire.

Il sera enfin tenu de se conformer aux charges d'usage, et à tous alignemens, redressemens, et de fournir tout terrain nécessaire, s'il y a lieu, sans pouvoir prétendre aucune indemnité.

Rédigé et arrêté par le soussigné directeur de la régie de l'enregistrement et des domaines.

Signé : GIRARD.

Lecture faite de ce que dessus, nous avons provoqué les offres des citoyens présents sur la somme de trois cent soixante treize mille trois cents francs et fait allumer le premier feu pendant la durée duquel il a été offert par le citoyen Robert Morel, seul et unique enchérisseur, la somme de un million six cent mille francs. Personne n'ayant mis au dessus de ladite somme, nous avons clos le présent procès-verbal de première criée, lequel a été signé de nous, du commissaire du directoire exécutif et du dernier enchérisseur, et avons indiqué au dix neuf du mois fructidor an sept la séance d'adjudication définitive.

Fait à l'administration centrale du département de la Seine, lesdits jour et an que dessus.

Signé : MOREL-FOURNIER, LE BLANC, LEFEBVRE, administrateurs.
RÉAL, commissaire du pouvoir exécutif.

En marge est écrit : Enregistré à Paris le 3 vendémiaire an huit de la République. Reçu un franc dix centimes, y compris la subvention.

Signé : PACALIN.

Et le dix neuf du mois fructidor l'an VII de la République Française, une et indivisible, onze heures du matin : Nous, membres de l'administration centrale du département de la Seine, nous sommes transportés à la salle des adjudications, où étant, nous avons annoncé qu'il allait être procédé, à la requête et diligence du commissaire du directoire exécutif, présent, à l'adjudication définitive du bien sur lequel les premières enchères ont été reçues par procès-verbal du dix sept dudit mois Fructidor, et dont la consistance est plus au long détaillée dans ledit procès-verbal. Lecture de nouveau faite de l'affiche et des charges, clauses et conditions de la vente, nous avons ouvert les enchères sur un million six cent mille francs, et en conséquence fait allumer un premier feu pendant la durée duquel il a été offert : par le citoyen Duru, un million six cent mille un francs ; par le citoyen Prevost, seize cent deux mille francs ; par le citoyen Morel, seize cent sept mille francs.

Le premier feu étant éteint, il en a été allumé successivement vingt-quatre autres, pendant la durée desquels ledit domaine a été enchéri depuis ladite somme de seize cent sept mille francs jusqu'à celle de deux millions quinze mille francs, par les citoyens Duru, Morel, Prevost et Baron, et il a été allumé un vingt sixième et dernier feu, pendant la durée duquel personne ne s'étant présenté pour enchérir, nous avons adjugé définitivement, du consentement du commissaire du directoire exécutif, au citoyen Jean-Baptiste Baron, demeurant à Paris, rue Pinon, n° 14, division du Mont-Blanc, dernier enchérisseur, ledit domaine désigné en l'affiche et au présent procès-verbal, pour le prix et somme de deux millions quinze mille francs, et en outre aux charges, clauses et conditions portées par le procès-verbal de réception desdites enchères, et prescrites par les lois, que ledit citoyen a déclaré bien connaître, se réservant la faculté de passer déclaration d'amis et command dans les délais prescrits.

Fait à l'administration centrale du département de la Seine, lesdits jour, mois et an que dessus.

Signé : Baron, adjudicataire.
Fournier, Le Blanc, Lefebvre, administrateurs.
Réal, commissaire du pouvoir exécutif.

En marge est écrit : Enregistré à Paris, le 3 vendémiaire an huit de la République, folio 141 verso, case 7. Reçu trois mille sept cent onze francs huit centimes pour le droit proportionnel d'enregistrement réduit en francs, plus trois cent soixante onze francs deux centimes pour la subvention.

Signé : Pacalin.

(D.)

CERTIFICAT

CONSTATANT LA VALEUR EN ESPÈCES DU PRIX D'ADJUDICATION DES DEUX TIERS DE L'HÔTEL DE BEAUVAIS.

(Pièce annexée à la déclaration de command du citoyen Baron au citoyen Maurin.)

Je soussigné, agent de change à Paris, patenté, certifie que le cours des bons de deux tiers était, le dix-neuf fructidor an septième, à soixante-deux, soixante-trois centimes; et qu'ainsi, ce jour-là, une somme de deux millions quinze mille livres, payable en bons de deux tiers, représentait une somme de douze mille six cent quatre-vingt-quatorze francs cinquante centimes aud. cours de soixante-trois centimes.

En foy de quoi j'ai délivré le présent certificat. A Paris, ce onze brumaire an huit.

Signé : Ledhuy.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

I

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE BEAUVAIS.

Tous les contemporains, Gui Patin, Bussy et Saint-Simon en tête, s'accordent à nous présenter les Beauvais comme gens de très-basse origine. Mais Catherine Bellier était-elle bien *issue de friperie* et Pierre de Beauvais avait-il siégé dans un comptoir du Palais, avant de voir s'ouvrir devant lui les portes dérobées du Louvre et des maisons royales? Une généalogie que nous avons malheureusement découverte trop tard, vient démentir formellement ces imputations. Il est vrai qu'en pareille matière la notoriété publique est presque une autorité, et que la *vérité vraie* se trouve plus souvent du côté de la chronique médisante que du côté des titres soi-disant authentiques. En outre, le document en question, dressé vers 1720, quand les Beauvais étaient depuis longtemps déjà dans les honneurs de la cour, nous paraît fort suspect pour les degrés antérieurs à Pierre de Beauvais. Les doubles armoiries semblent même trahir le procédé ordinaire, qui consiste à greffer la famille en question sur une autre famille du même nom éteinte ou éclipsée, remontant à une époque suffisamment reculée. Quoi qu'il en soit, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs un résumé de cette généalogie, conservée au *Cabinet des titres* à l'état de simple brouillon. Elle donne sur les personnages qui nous intéressent, particulièrement sur Pierre de Beauvais, Catherine Bellier et leurs enfants, des renseignements précieux que l'on chercherait vainement ailleurs, et de nature à atténuer ce que nous avons avancé sur la foi de Gui Patin et de l'autenr anonyme de la *Clef des Caractères*.

BEAUVAIS DE GENTILLY.

ARMES. — Anciennement : *d'azur à un cœur d'or soutenu d'un croissant d'argent et surmonté d'une nuée du même.*

— A présent : *D'argent à une face de gueules chargée de trois roses d'argent posées 1 et 2, cotoyées de deux coquilles d'or.*

I.

MARTIN DE BEAUVAIS, mentionné en qualité de propriétaire d'une saulsaye au faubourg Saint-Marcel, à Paris, dans des actes de 1518 et 1520. Femme JEANNE VALLÉE vivante le 26 mars 1538.

II.

CLAUDE DE BEAUVAIS, mentionné dès 1523, maître hostelier et bourgeois de Paris, était marié en 1553 à CLAUDE HUBERSON, sœur de Pierre Huberson, aussi maître hostelier à Paris.

III.

JACQUES DE BEAUVAIS, seigneur de Villiers, commissaire au Châtelet de Paris en 1544, greffier des présentations de la cour de Parlement et bailly de Maux en 1568, conseiller notaire et secrétaire du roy par lettre du 16 février 1569, mort le 28 avril 1589 et enterré à Saint-Sulpice. Il est qualifié dans les actes : *Noble homme Jacques de Beauvais.* Il avait épousé, par contrat du 28 mars 1552, AMBROISE REGNOT, fille de Jacques Regnot, commissaire examinateur au Châtelet. Elle mourut le 23 janvier 1572 et fut inhumée aux Carmes.

Enfants : — JACQUES, maître des comptes, à Rouen, mort en 1597, inhumé à Sainte-Croix de la Bretonnerie.

— PIERRE, qui suit.

— PHILIPPE, seigneur de Martinsart, pourvu par le duc de Mayenne de la charge de conseiller notaire et secrétaire de la maison et couronne de France. Confirmé dans cet office par le Roi, par lettre du 2 juillet 1594.

— CATHERINE épousa Jean Brulé, contrôleur de l'artillerie.

— MARGUERITE épousa Léonard Foullé, greffier des présentations du Palais.

IV.

PIERRE DE BEAUVAIS, avocat au Parlement, et depuis premier substitut du procureur général, obtint en 1589, avec son frère Philippe, un arrêt du grand-conseil qui les confirma dans les priviléges de noblesse, comme ayant justifié que leur père avait été revêtu de la charge de conseiller notaire et secrétaire du Roy. Il épousa, par contrat du 2 juin 1597, CASSANDRE ALIXANT, fille d'un conseiller au Parlement de Bretagne.

Enfants : — JACQUES, avocat au Parlement, puis substitut du procureur général, résigna cette charge à son frère et fut reçu conseiller au Parlement de Metz en 1633.

— PIERRE, qui suit.

V.

PIERRE DE BEAUVAIS, seigneur de la Tour-Carrée, de Gentilly, de la Boissière, etc., fut d'abord avocat au Parlement et bailly de l'arsenal et de l'artillerie de France, puis substitut du procureur général, pourvu le 24 octobre 1626 en remplacement de son père et de son frère.

Épousa depuis (en 1634) CATHERINE HENRIETTE BELLIER, connue sous le nom de Catherine la Borgnesse, femme de chambre et favorite de la Reine-mère; fille de MICHEL BELLIER dit FILANDRE, huissier du cabinet de la Reine, anobli (1), et de MARIE CHESNEAU, remueuse des enfants de France en 1607, puis première femme de chambre de la Reine en 1617. Pierre de Beauvais fut pourvu de l'office de lieutenant-général en la prévôté de l'hostel, le 25 octobre 1630, et reçut, par lettre du 11 juin 1643, le titre de conseiller d'État du Conseil privé.

(1) *Anoblissements extraits des registres de la Chambre des Comptes de Paris et de la Cour des Aides.* (Mss. *Bibl.* de l'Arsenal, nos 698 et 700. H. in-fol.) :
« Lettres de noblesse en faveur de Michel Bellier, sieur de Filandre et de Plat-
« Buisson, fils de feue la dame de Bellier, première femme de chambre de la reine.
« En considération des services par luy rendus tant au feu roy Henri IV qu'au roy
« Louis XIII; et aussi en considération des services rendus par sa défuncte mère
« et de ceux de la damoiselle de Filandre son épouse, en qualité de première
« femme de chambre de la Reine. Données à Saint-Germain en Laye au mois de
« juin 1638. Enregistrées en la cour des Aides, pour jouir par l'impétrant de l'effet
« d'icelles, à la charge de payer 60 livres d'aumosne. Le 5 juillet 1639. »
Armes : *d'azur à trois croissants d'argent, au bélier passant d'or en chef.*
— Ces armes, différentes de celles des Bellier, échevins, tendraient à prouver qu'ils n'étaient pas de la même famille comme nous l'avons supposé.

Enfants : — Étienne François, conseiller-clerc au Parlement de Rouen, reçu le 15 mai 1677; mort en 1720, doyen des conseillers-clercs et abbé de Montmorel, au diocèse d'Avranches; aumônier du roi, en août 1667 (1).

— Louis, qui suit.

(1) Nous lisons dans la *Muse historique* du 14 février 1665 :

J'ai sceu qu'à l'instance et prière
De l'obligeante Reine-mère,
Louis, modèle des grands rois,
Donna, le neuf du présent mois,
Une abbaye et belle et bonne,
A la jeune et sage personne
De Monsieur l'abbé de Beauvais (*).
Non pas située à Beauvais
Sur les confins de Picardie,
Mais dans la Basse-Normandie,
Que l'on appelle Montmorel,
Et dont, dit-on, le temporel,
De quel côté que le vent vente,
Est de vingt mil livres de rente.
Cette reine ayant obtenu
Ce notable et beau revenu,
Pour guerdon et reconnaissance
De la longue persévérance
Et des services assidus
Qu'en faisant sa charge a rendus
Mme de Beauvais, la mère
De ce jeune abbé titulaire,
Fort prudent et bien élevé,
Et qui, dans son cœur a gravé
Une chrétienne et sainte envie
De consacrer à Dieu sa vie.
Étant vertueux et savant;
Et mêmement auparavant,
Par une autre grâce royale,
Chanoine en notre cathédrale.

Montmorel près d'Avranches, était une abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. L'abbé de Beauvais en prit possession au mois de juillet suivant. Il disputa toute sa vie à ses chanoines leur meuse canonicale (le tiers du revenu de l'abbaye) avec une telle âpreté que, plus d'une fois, ces religieux se virent obligés de quitter leur maison qui menaçait ruine faute de réparations. Après sa mort seulement, les bâtiments conventuels purent enfin être restaurés. — *Gallia Christiana*, T. XI, p. 540.

(*) Agé de 21 ans. (Note de Loret.)

— Charles-Ambroise, Sr de la Boissière, capitaine de frégate, marié à N. du Bois Launay.

— Anne-Jeanne-Baptiste épousa Amador Jean-Baptiste de Vignerot, Mis de Richelieu. Morte à 27 ans, en 1663. Leur fils Louis, Mis de Richelieu, épousa Marie Charlotte Mazarini, fille d'Hortense Mancini.

— Angélique, première femme de chambre de la Reine-mère en survivance. Après la mort d'Anne d'Autriche, religieuse des filles Sainte-Marie de Chaillot, supérieure en 1697.

VI

LOUIS DE BEAUVAIS, Sr de Gentilly, dit le baron de Beauvais, maître d'hôtel du Roy, capitaine des chasses de La Muette et du Bois de Boulogne, épousa le 13 juin 1679, Anne Berthelot de Brunvillé; il mourut d'apoplexie le 11 août 1697 et fut inhumé à Gentilly.

Enfants : — Louis, né en mai 1680, filleul du Roi et de la Reine (mort jeune sans doute).

— Michel-Gabriel-Raphael, qui suit.

— Anne-Catherine, religieuse à l'Abbaye-aux-Bois.

— Marie Anne-Catherine, mariée en 1707 à Marc-Antoine - Scipion de Savigny d'Anglure, guidon des gendarmes de Bourgogne; morte la même année, à l'âge de 19 ans.

VII

MICHEL-GABRIEL-RAPHAEL DE BEAUVAIS, S^r et baron de Gentilly et de la Tour Carrée. Garde-marine en 1707, bailly et capitaine des chasses de la Varenne du Louvre, dont il a été destitué le 20 octobre 1710, par de mauvais offices qu'on lui a rendus auprès du Roy, puis capitaine des archers de la porte de Monseigneur le duc de Berry, en 1711. Épousa : 1° en 1709, à l'âge de 27 ans, Charlotte Landouillet de Loginière, fille de René Landouillet, Sr de Loginière, capitaine de vaisseau, général de l'artillerie de la marine; morte en 1718, inhumée à Saint-Sulpice; 2° en 1721, Marie-Jeanne-Charlotte de Maupeou, veuve de Léon de Fontebon, comte de Vibracq. Il eut du premier lit une fille, née le 28 octobre 1710, et un fils, né le 25 août 1712; du second lit, une fille morte en bas-âge.

La seigneurie de Gentilly appartenait dès le xme siècle aux évêques de Paris qui avaient en ce lieu une fort belle maison de plaisance, brûlée et entièrement ruinée lors des guerres de religion. Deux fiefs, indépendants de la seigneurie, existaient aussi à Gentilly. L'un, nommé *La Tour*

Ronde, fut annexé à la seigneurie épiscopale à la fin du XIII[e] siècle par l'évêque Simon de Bussy; l'autre, dit *La Tour Carrée*, en demeura distinct jusqu'en 1616, époque ou Henri de Gondy, cardinal de Retz, vendit Gentilly à Nicolas Chevalier, premier-président de la cour des aides et déjà *seigneur de la Tour-Carrée* (1).

Le président Chevalier remit en son lustre le chateau de Gentilly. L'auteur du *supplément aux antiquités de du Breul*, le décrit en 1639, tel à peu près que dut le posséder M[me] de Beauvais :

« A demy-lieue de Paris est le village appelé Gentilly, non sans cause « car il est gentil et agréable, aussi est-ce la promenade ordinaire des « parisiens, pour être environné de prairies, de jardins et de la rivière « de Bièvre; le lieu le plus grand et le plus délicieux est la maison du « feu président Chevalier, qui est à vray dire le séjour le plus agréable « qui soit aux environs de Paris et qui contient en son pourpris les deux « tiers du village, enfermés dans un long tour de murailles garnies de « plusieurs pavillons. Le jardin est fort grand et spacieux, ayant bon « nombre d'excellents parterres, de grandes allées couvertes de feuilla- « ges, quantité de cabinets, fontaines, statues, carreaux, bordures, « arbres fruitiers, glacière, canaux, couches de fleurs et un agréable « bocage de futtaye. »

Après la mort du président Chevalier, cette vaste propriété fut partagée entre le baron de Beauvais et les Jésuites « qui envoyaient leurs écoliers « du collége de Clermont s'y divertir en temps d'été. » Pierre de Beauvais succéda aux titres et priviléges de seigneur de Gentilly et de la Tour-Carrée; il conserva le château seigneurial avec une partie du parc et de l'enclos attenant. Lors de la liquidation de sa succession, ce domaine, soustrait aux créanciers par le roi qui le racheta pour le rendre à la baronne, demeura dans la famille de Beauvais où il était encore quand l'abbé Lebeuf publia son histoire du diocèse de Paris (1757). A l'époque de la révolution, il appartenait à la duchesse de Villeroy. Il tomba ensuite entre les mains de M. Hacquart, imprimeur, qui le possédait en partie sous la Restauration. Quant à la portion acquise par les Jésuites, elle fut achetée, lors de la suppression de l'ordre en 1762, par un négociant nommé Duchaufour, passa après lui à son fils, et fut morcelée vers 1820. — Voyez l'abbé Lebeuf et, pour les temps modernes : *Promenade au centre du grand Gentilly*, 1821, *in*-18. (Par l'abbé Destruissart, curé du lieu.)

(1) Cette *tour carrée*, dont le fief tirait son nom, existait encore du temps de l'abbé Lebeuf, « dans le clos de M. de Beauvais ; » ne serait-ce pas celle qui figure au premier plan dans l'une des trois ravissantes *vues de Gentilly*, gravées par Albert Flamen ?

II

INSTALLATION DE MADAME DE BEAUVAIS AU FAUBOURG SAINT-GERMAIN. — MISE EN LOTERIE DE L'HOTEL DE LA RUE SAINT-ANTOINE. — EMBARRAS FINANCIERS, INTERVENTION DU ROI.

Nous avons supposé, non sans de prudentes réserves, que M[me] de Beauvais acheta l'hôtel du faubourg Saint-Germain *pour son fils;* et qu'elle-même habita sans interruption, au moins jusqu'à la mort de son mari, celui de la rue Saint-Antoine. C'est une erreur qu'il importe de rectifier.

C'est bien pour elle que la baronne de Beauvais acquit et fit restaurer à grands frais, en 1661, l'hôtel du maréchal du Dognon. Le motif de ce brusque changement de domicile n'est pas impossible à saisir.

Mazarin avait de grands projets pour Vincennes où il eût voulu fixer le séjour du roi. Mais, aussitôt après sa mort, ses desseins furent abandonnés et la création de Versailles fut décidée. Les courtisans, héliotropes de leur nature, se tournèrent à l'envi vers ce soleil levant, et les gens de qualité abandonnèrent en masse le quartier du Marais pour se porter au faubourg Saint-Germain, que la suppression de l'enceinte et des fossés de Nesle venait de rattacher à la ville. M[me] de Beauvais était placée de manière à prévoir le mouvement; elle dut connaître d'avance les résolutions du roi. Son hôtel, qui, malgré son savoir-faire, lui avait coûté des sommes énormes, allait subir une dépréciation considérable. Elle espéra néanmoins, par une décision prompte et énergique, parer le coup qui la menaçait. Dès le mois de mars 1661, avant que la hausse ne se fût prononcée (1), elle achetait l'hôtel de la rue de Grenelle et, en même temps, elle obtenait du roi l'autorisation de mettre en loterie celui de la rue Saint-Antoine, ainsi que son riche mobilier, et même ses pierreries et sa maison des champs. Loret se chargea d'annoncer au public, dans sa gazette du 20 mars 1661, cette *blanque* d'un nouveau genre. Il insiste avec une persistance inquiétante, sur la loyauté qui devait présider aux opérations et sollicite discrètement quelques billets pour prix de sa réclame.

La sage dame de Beauvais,
Dont le destin n'est pas mauvais,
Étant dame acorte et prudente

(1) Mazarin meurt le 9 mars, le contrat d'acquisition de l'hôtel du Dognon est signé le 23 et Loret *lance* l'affaire de la loterie dans son numéro du 20. On voit qu'il n'y eut pas de temps de perdu.

Aussi bien que dame opulente,
En ayant obtenu l'octroy
de notre cher sire le roy,
S'en va faire une loterie
De meubles et de pierreries,
De maisons de ville et des champs,
Qui ne sont pas des lots méchants,
Puisque tel vaut sans hyperboles,
Plus de quarante mil pistoles (1).

. . . .

Au reste la fidélité
L'intégrité, la probité,
Régneront sans supercherie
Dans la susdite loterie,
Soit dans la nette intention
Ou dans l'appréciation :
Être personne d'importance
D'esprit, d'état ou de naissance,
Ne feront préférer aucun
En ce hasard à tous commun.
Car touchant les bonnes rencontres,
Ou d'argenteries ou de montres,
Diamans et rubis balais,
D'UN HOTEL QUI VAUT UN PALAIS,
De logis, jardins, héritages
Situés dans de beaux villages.
Perles, meubles, *et cætera*,
Le sort seul en décidera.

Jamais un seul jour de ma vie
De risquer je n'eus plus d'envie.
Mais depuis longtemps je n'ai plus
Chez moi de Louis superflus...
Mais si dans huitaine ou quinzaine
Il me survenait quelqu'aubaine
De quelque favorable main,
Par ma foi, dès le lendemain
J'irais m'enrôler de plus belle
Dans ladite banque nouvelle :
Car touchant les jeux de hazar
Je suis hardi comme un César.

Ce projet n'eut pas de suite : les titres de propriété prouvent que

(1) C'est évidemment le *gros lot*, c'est-à-dire l'hôtel, que Loret estime 400,000 livres; somme qui représenterait, d'après la proportion établie par M. P. Clément (*Instructions et mém. de Colbert*, I. CLIV), environ deux millions de nos jours.

Mme de Beauvais conserva ses deux hôtels jusqu'à la mort de son mari. Mais de cette tentative, ainsi que des soins tout particuliers donnés par elle à la restauration de sa nouvelle maison et des visites que lui firent en 1663 le roi et les deux reines dans ce *beau domicile* si somptueusement décoré sous sa direction, il résulte évidemment que Mme de Beauvais s'y installa à cette époque, et qu'elle abandonna momentanément alors la rue Saint-Antoine pour le faubourg Saint-Germain où son séjour ne fut pas de longue durée.

L'insuccès de sa loterie lui laissait sur les bras de lourdes charges, que les exigences, naturellement croissantes, de ses amants ne contribuèrent pas à alléger. La mort de la Reine-mère, en 1666, lui fit perdre une position dont elle tirait encore bon parti, et vint mettre le comble à ses embarras. Harcelée par de nombreux créanciers, elle quitta et mit en location l'hôtel de la rue de Grenelle, que vint occuper alors le comte d'Auvergne, frère du duc de Bouillon (1).

« C'était, dit Saint-Simon, une manière de bœuf ou de sanglier, fort « glorieux et fort court d'esprit; toujours occupé, toujours embarrassé « de son rang, et pourtant fort à la cour et dans le monde; d'ailleurs « fort brave homme et *officier jusqu'à un certain point.* » Le séjour de ce seigneur « qui ne ressemblait pas mal à un sanglier, et toujours amou- « reux, » ne changea rien aux galantes habitudes du logis; mais il en usa, paraît-il, avec peu de discrétion. Mme de Beauvais écrit à Colbert, à la date du 26 septembre 1677 ;

MONSEIGNEUR,

« Je me jette entre vos bras ! M. de la Ville a faict sesir tout mon revenu, sy vous ne me fettes la grasse de luy faire dire qui me donne la main levée, de 6 mois je ne toucheré un sou. Depuis que j'ay loué ma maison à M. le comte Dauvergne, il m'a causé mille écus de réparations, et à présent j'en ays encore pour 1200 liv. Il ma falu achever de payer tout cella de la pension que vous avez eu la bonté de me faire donner, car set vous seul qui me fettes toutes les grases que je resois. Continués, monseigneur, et persuadés vous bien que ny mon filss ny moy n'oublierons jamais de sensibles reconnaissances. Nous navons ny ne cherchons autre protecsion ny apuy que le vostre, cella vous doit bien persuader que nous sommes avec un véritable respect

« Monseigneur

« Votre très humble, très obeisnte, très obligée servante

ƆC. H. D. BEAUVAIS. »

Outre la pension dont il est fait mention dans cette lettre, Mme de

(1) Frédéric Maurice de la Tour, comte d'Auvergne, né en 1642, lieutenant-général en 1677, mourut en 1707 « d'une longue et fort singulière maladie où les médecins « ne connurent rien, peut-être pour y connaître trop. » Il habita longtemps cette maison. Germain Brice, dans sa premiere édition (1684), désigne encore sous le nom d'hôtel d'Auvergne l'hôtel de Beauvais du faubourg Saint-Germain.

Beauvais avait obtenu en 1667 le privilége des *carrosses à la suite de la cour*, auquel on réunit plus tard celui de la *Messagerie* de Versailles. Malgré ces secours, ses affaires marchèrent toujours de mal en pis, et, en 1684, la mort de son mari faillit consommer sa ruine.

Elle dut abandonner aux créanciers de la succession ses deux hôtels de Paris, son château de Gentilly et jusqu'à son mobilier. Enfin le dénoûment de cette haute comédie menaçait de tourner au tragique quand le Roi, fort heureusement pour l'héroïne, daigna intervenir à l'instant critique comme le *deus ex machina*.

En reconnaissance *de ses bons et loyaux services passés*, il rachetait au prix de 26,000 livres, le 11 septembre 1684, sa terre seigneuriale de Gentilly, et la lui rendait par brevet du 13 du même mois. Le 2 novembre suivant, elle obtenait des lettres patentes confirmatives d'un arrêt du conseil, qui la garantissaient contre toute contrainte et lui assuraient, nonobstant tous jugements, sentences et arrêts à ce contraires, la conservation d'une bonne partie de son mobilier, de ses chevaux et de ses équipages (1).

Grâce à ces accommodements forcés et aux arrangements amiables pris avec M^tre^ Savalette, acquéreur de l'hôtel de la rue Saint-Antoine, Mme de Beauvais put terminer paisiblement, dans une retraite qui n'eut rien de trop austère, sa longue et édifiante carrière.

(1) « Nostre chère et bien aimée dame Henriette de Bellier, veuve du sieur de « Beauvais... nous à très-humblement remontré : qu'ayant abandonné ses biens à « ses créanciers, nous leur aurions, par arrest de nostre conseil du 19 avril der- « nier, faict défense de saisir ses meubles jusqu'à la concurrence de quatre mille « livres, ni ses chevaux, carrosses, équipages, ni exercer aucune contrainte « contre elle... A ces causes, en confirmant, nous avons fait don à la suppliante « de la terre et seigneurie de Gentilly, sans que les créanciers antérieurs puissent « saisir la dite terre ni ses revenus, etc. » (Lett. du 2 novembre 1684. — Arch. de l'Emp. secr. du cab. du roi : E, 3370 et suiv.) Nous devons l'indication de ces documents à M. E. Bellier de la Chavignerie, dont les intéressants travaux sur l'histoire des arts sont connus de tous nos lecteurs.

TABLE-SOMMAIRE.

I

LES BEAUVAIS.

Pages.

II

LES ORRY.

APPENDICE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

FIN DE LA TABLE.

M

Je n
de
Ma
Ser
qui
de
Son
Ma
et n
Re

– [illegible]
[illegible]
– [illegible]
– [illegible]

